The background of the entire page is a detailed architectural drawing of the Villetta roundabout in Paris. The drawing is in black and white, showing the complex geometry of the roundabout with its multiple lanes and surrounding urban blocks. A prominent red gear icon is placed at the center of the roundabout, symbolizing its role as an urban catalyst. The drawing is rendered with fine lines and shading to create a sense of depth and texture.

Baptiste Potier

-

La rotonde de la Villette,
histoire d'un catalyseur urbain.

Tome II : annexes

-

Mémoire de master 1 d'histoire de l'architecture réalisé
sous la direction de Monsieur Jean-François Cabestan

-

2010-2011

-

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

ANNEXE I : LE VILLAGE DE LA VILLETTE.

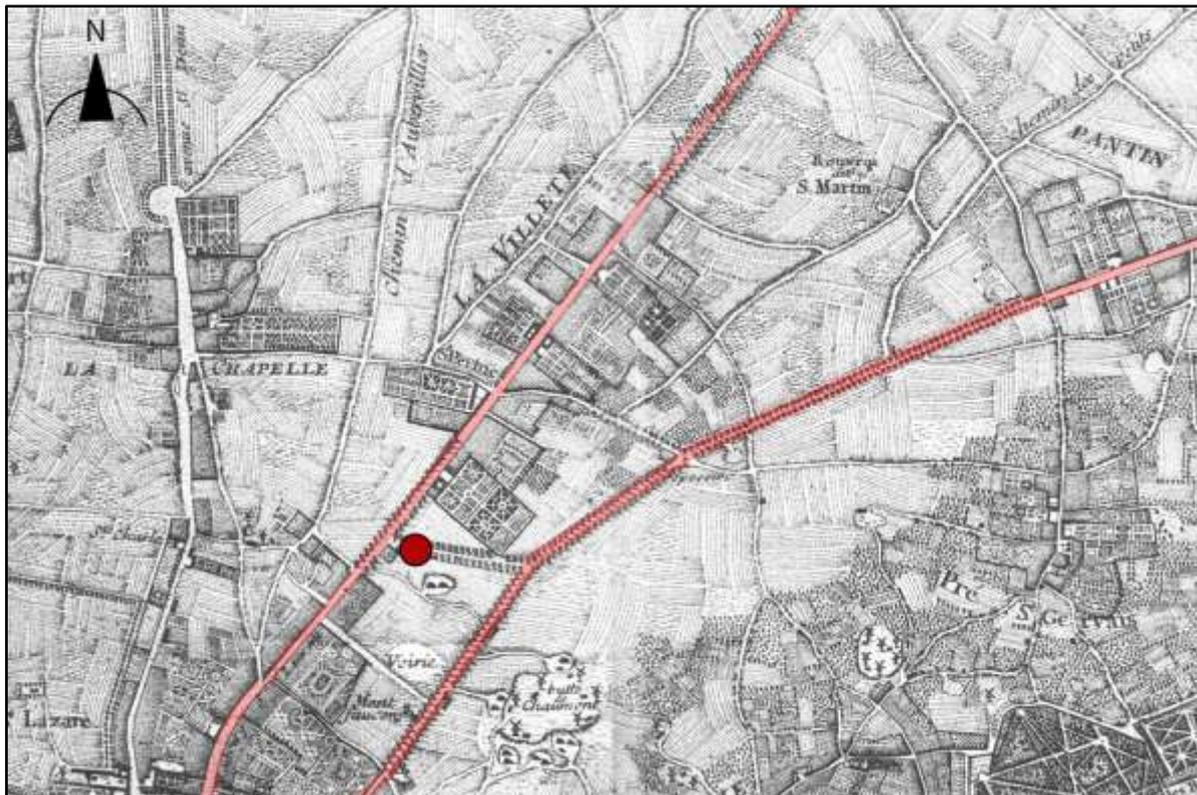


Fig. 01 : Paris, ses faubourgs et ses environs, levés géométriquement par le Sr Roussel. 1730
B.n.F. - Département des Cartes et plans : GE A- 85.
(les routes de Flandres et d'Allemagne ont été surlignées, l'emplacement de la rotonde est marqué par un point)



Fig. 02 : Atlas dit de Trudaine. Entre 1745 et 1780.
A.N. : F¹⁴ 8449 – Planche 05.



Fig. 03 : Plan de la circonvallation de Paris. ca. 1790.

A.N. : N III Seine 885 – Planche 01.

(ligne jaune : « ligne des anciens Bureaux » ; teinte jaune : « terrains taillables » ; teinte verte : « terrains sujets à l'Entrée »)



Fig. 04 : Plan visuel pour l'intelligence de la contestation entre le chapitre de Paris et la Maison de St. Lazare. après 1758.

A.N. : N III Seine 377 – Planche 02.

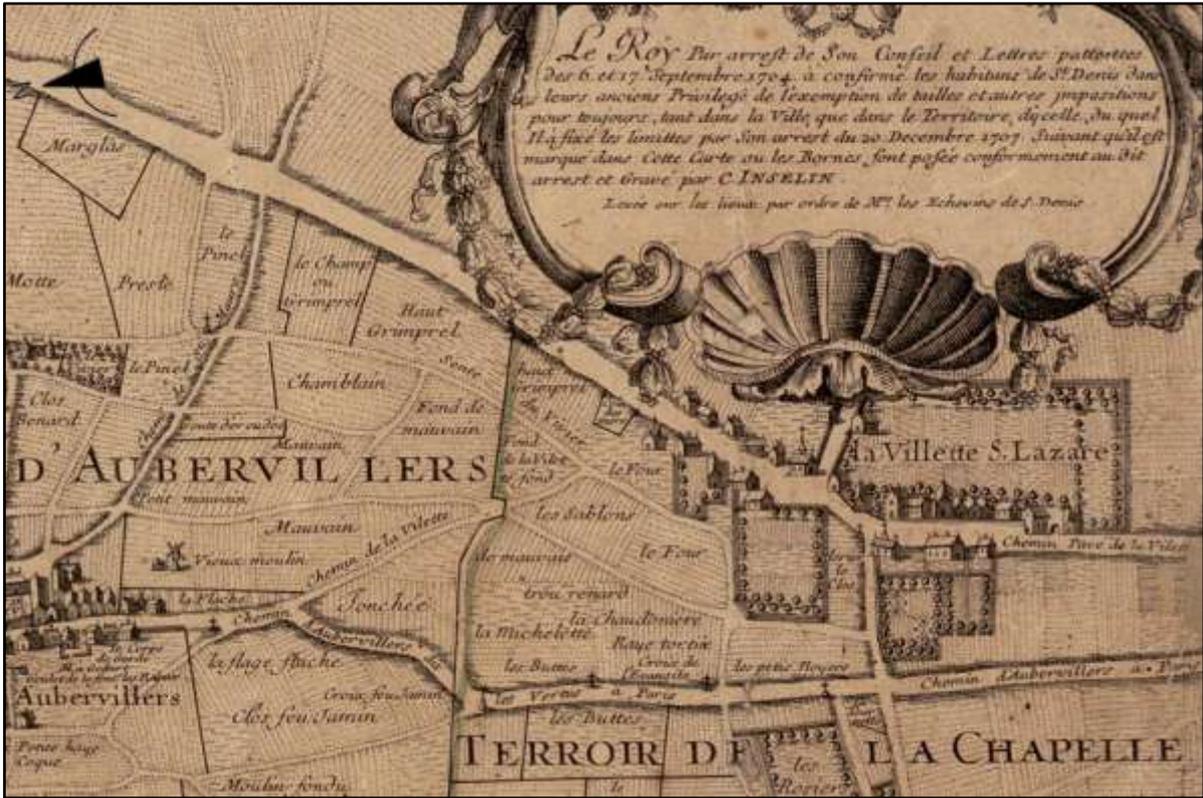


Fig. 05 : Plan du terroir de Saint-Denis en France, après 1707.
A.N. : N III Seine 737 – Planche 01.

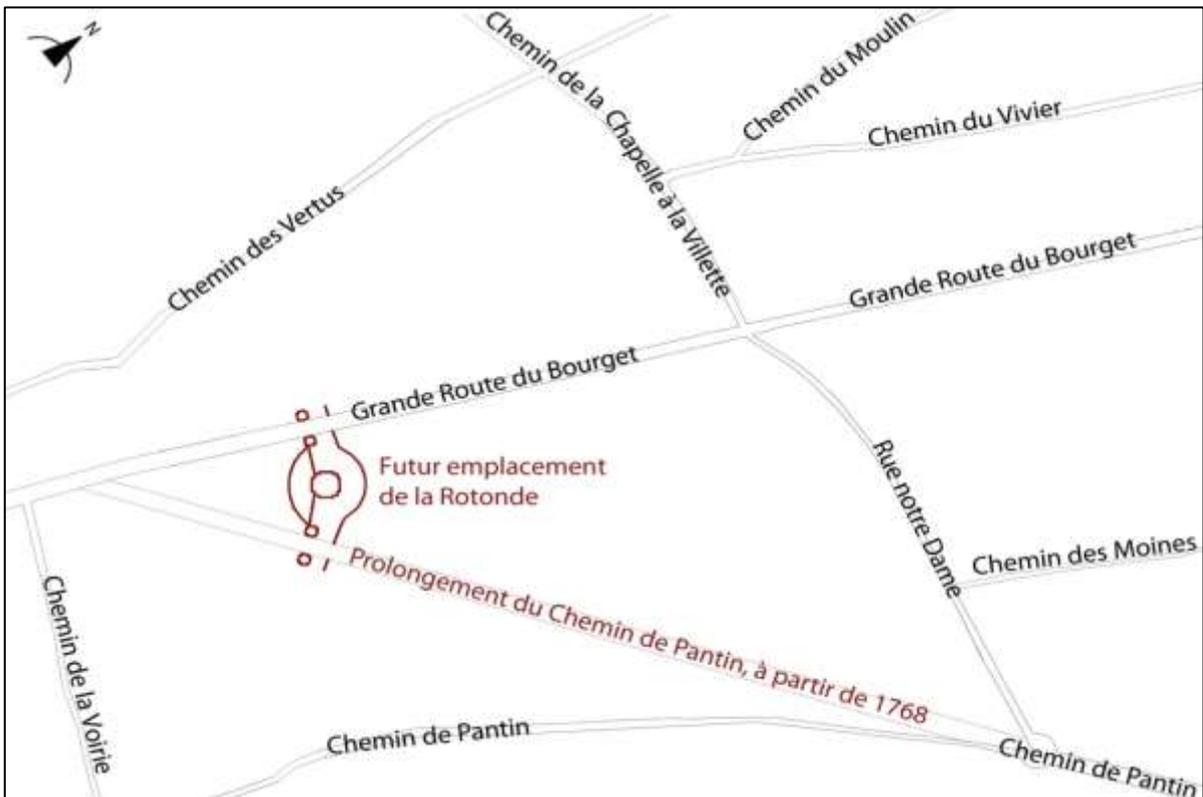


Fig. 06 : Le village de La Vilette sous l'ancien régime avec indications du nom des voies.
Réalisé par l'auteur.



Fig. 07 : Plan de la rue du faubourg Saint-Martin (Grande Route du Bourget), dans la partie sud du village de La Villette.
 A.N. : Q 1 1099 164 : *Limites de la ville et faubourgs de Paris*, par Beaussire, père et fils. 1724-1728. Faubourg Saint-Martin.
 (les parcelles concernées par le relevé sont désignées par un numéro rouge)

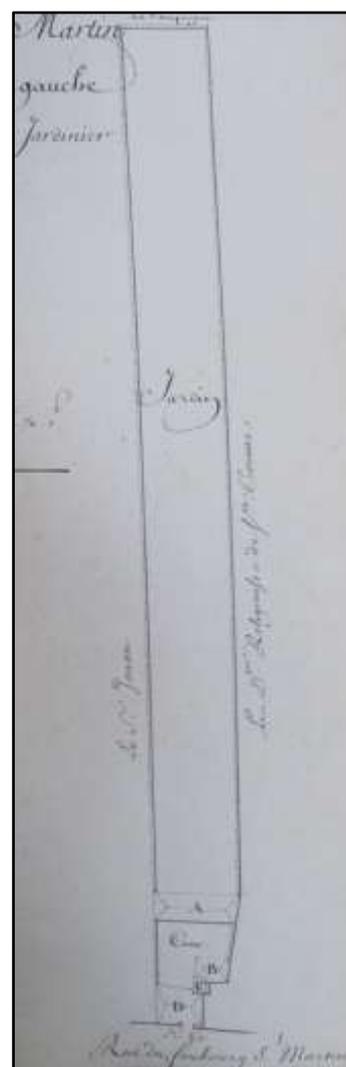
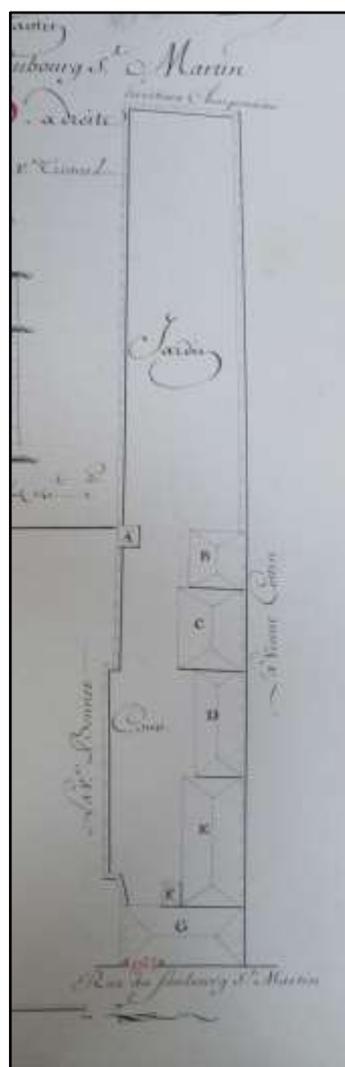
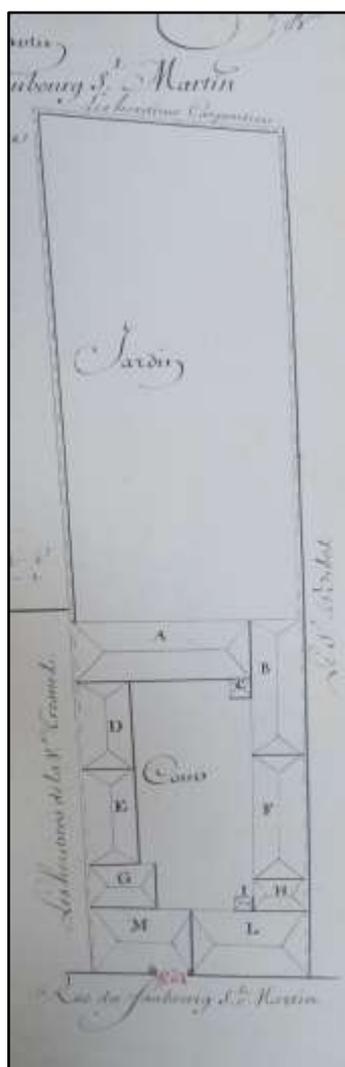
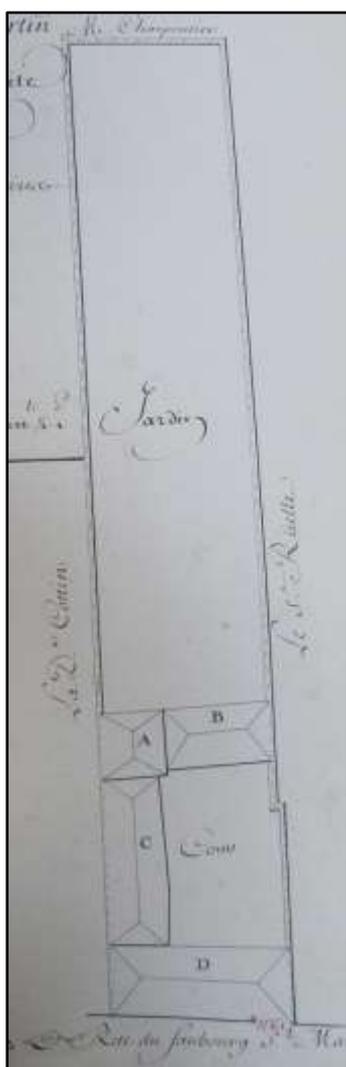


Fig. 08 : parcelle n°1
Fig. 09 : parcelle n°2
Fig. 10 : parcelle n°3
Fig. 11 : parcelle n°4
 Relevé par parcelle avec indication du nom du propriétaire, de sa fonction, de la superficie et de la hauteur des différentes constructions et de la superficie totale de la parcelle.



Fig. 12 : *Vue de la Ville Lette*. XVII^e siècle. Dessin anonyme. Paris, musée Carnavalet.



Fig. 13 : COCHIN, Charles-Nicolas. *Vue de Montmartre Prise de la Villette*. 1774.
B.n.F. - Département des Estampes et de la Photographie : RESERVE VE- 26 (G) –FOL.

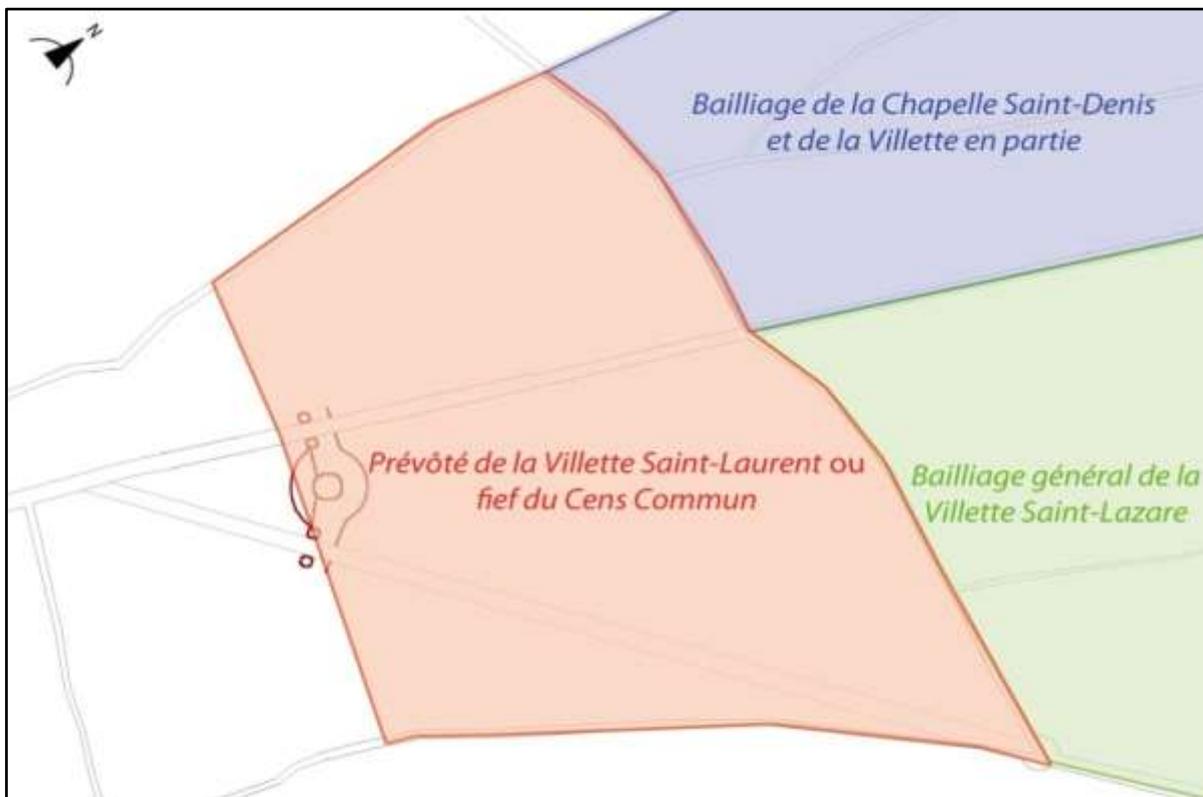


Fig. 14 : Le village de La Villette sous l'ancien régime avec indications des seigneuries.
Réalisé par l'auteur.

ANNEXE II : ETATS DES LIEUX.

Doc. 1 : A.N. : Q¹ 1101 : *Décisions générales sur l'ordre et la marche des travaux de la clôture de Paris.* 6 juillet 1787.

Décision applicable à tous les bureaux :

Il a été arrêté qu'en général, on supprimerait tous ornements dans l'intérieur des bureaux, ou que du moins, les dépenses d'agrément ou de commodité intérieure qui pourraient être faites, seraient supportées par les Receveurs et autres préposés qui les occuperaient, et que le Roi ne payerait que les chambranles, les croisées et les portes, les serrures y attenantes, les chambranles de cheminées en pierre de liais, les peintures conservatoires et les autres objets qui sont indispensablement à la charge des propriétaires.

Décisions particulières à chaque bureau :

- *Bureau de la Conférence : [...]*
- *Bureau de Chaillot : [...]*
- *Bureau de Longchamp : [...]*
- *Bureau de la pompe de Chaillot : [...]*
- *Bureau de l'Etoile de Neuilly : [...]*
- *Bureau du Roule : [...]*
- *Bureau de Chartres au coin de la Rue de Courcelles : [...]*
- *Bureau d'observation sur la plaine de Monceaux :*

Fais jusqu'au chapiteau. Il a été dit verbalement par M. le duc d'Orléans que l'escalier et la pièce du second étage seraient construits à ses frais. Suspendre ces deux derniers objets jusqu'à ce que son Altesse se soit expliquée positivement.

- *Bureau de Monceaux : [...]*
- *Bureau de Clichy : [...]*
- *Bureau de la rue Blanche : [...]*
- *Bureau de la rue Royale : [...]*
- *Bureau de la rue des Martyrs : [...]*
- *Bureau de la rue Poissonnière : [...]*
- *Bureau de Saint-Denis : [...]*
- *Bureau des Vertus :*

Ce bureau est construit. Suivre la décision générale pour l'intérieur.

- *Bureau de Saint-Martin :*

Idem. Supprimer les quatre figures projetées sur les guérites. Placer seulement les armes du Roi sur le fronton du milieu.

- *Bureau Saint-Louis : [...]*
- *Bureau de la rue de la Chopinette : [...]*
- *Bureau de Ménilmontant : [...]*

- *Bureau de Belleville : [...]*
- *Bureau des 3 couronnes : [...]*
- *Bureau des amandiers : [...]*
- *Bureau des rats et de la rue Saint-André : [...]*
- *Bureau de Charonne : [...]*
- *Bureau de Montreuil : [...].*
- *Bureau du Trône : [...]*
- *Bureau de Saint-Mandé : [...]*
- *Bureau de Picpus : [...]*
- *Bureau de Reuilly : [...]*
- *Bureau de Charenton : [...]*
- *Bureau de Bercy : [...]*
- *Bureau de la Râpée : [...]*

Approuvé dans tout son contenu.

Doc. 2 : A.N. : Q¹ 1101 : *Résultat des visites des 1^{er}, 3, 5 et 7 septembre réalisées par Chevezzy. 4 et 8 septembre 1787.*

Résultat des visites par moi soussigné, faites les 1^{er} et 3 septembre 1787 des bureaux de la clôture de Paris depuis celui de la Conférence jusqu'à celui de Belleville conformément aux ordres de Monsieur de la Boullaye du 23 août dernier.

- *Bureau de la Conférence : [...]*
- *Bureau de Chaillot : [...]*

Comme on commençait à daller a 1^{ère} guérite et quoique je n'eusse aucune mission pour arrêter les travaux, j'ai cru pouvoir prendre sur moi, d'après l'économie que cherche M. de la Boullaye sur tous les objets, de dire aux ouvrier de suspendre le travail jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres de le continuer. [...]

- *Bureau de Longchamp : [...]*
- *Pompe de Chaillot : [...]*
- *Etoile de Neuilly : [...]*
- *Bureau du Roule : [...]*
- *Bureau de Chartres ou de Courcelles : [...]*
- *Bureau d'observation de la plaine de Monceaux : [...]*
- *Bureaux de Monceaux : [...]*
- *Bureaux de Clichy : [...]*

On monte la charpente du rez-de-chaussée qui comme dans les autres bureaux paraît beaucoup trop forte et dans laquelle on a mis aucune économie. [...]

- *Bureau de la rue Blanche : [...]*

- *Bureau de la rue Royale : [...]*
- *Bureau des Martyrs : [...]*
- *Bureau de la rue Poissonnière : [...]*
- *Bureau Saint-Denis : [...]*
- *Bureau des vertus : [...]*
- *Bureau de Saint-Martin :*

Le couronnement est fait, on commence à couvrir. Il y a à peu près 200 ouvriers.

- *Bureau de Saint-Louis : [...]*
- *Bureau de la Chopinette : [...]*
- *Bureau de Belleville : [...]*

A Paris, le 4 septembre 1787.

Chevezzy.

Suite et résultats des visites faites par moi soussigné les 5 et 7 septembre 1787 des bureaux de la clôture de Paris, depuis celui de Ménilmontant jusqu'à celui de la Rapée, conformément aux ordres de Monsieur de la Boullaye du 23 aout dernier.

- *Bureau de Ménilmontant :*

Les colonnes sont finies ainsi que les chapiteaux, on monte la charpente, il y a un plancher de posé. D'après le dernier plan donné par M. Ledoux à l'entrepreneur, il doit y avoir un couronnement quoiqu'il ait été supprimé par décision du ministre.

- *Bureau des 3 couronnes : [...]*
- *Bureau des amandiers : [...]*
- *Bureau de la rue Saint-André : [...]*
- *Bureau de Charonne : [...]*
- *Bureau de Montreuil : [...]*
- *Bureau du Trône : [...]*
- *Bureau de Saint-Mandé : [...]*
- *Bureau de Picpus : [...]*
- *Bureau de Reuilly :*

On a latté les planchers ; aussitôt que le bureau sera couvert on travaillera aux plafonds et cloisons. Les corniches du bureau sont superbes et seront très couteuses.

- *Bureau de Charenton : [...]*
- *Bureau de Bercy : [...]*
- *Bureau de la Rapée : [...]*

A Paris, le 8 septembre 1787.

Chevezzy.

Observations faites sur l'Etat des Bâtiments de la Nouvelle Clôture de Paris, par les Sieurs Antoine et Raymond, architectes du Roi, dans la visite qu'ils ont faite les 19, 20, et 24 septembre 1787, assistés du Sieur Perrard de Montreuil, Inspecteur Général, tous trois nommés par arrêt du conseil de Sa Majesté, en date du 7 du même mois, et à eux envoyé le 16.

Parie Méridionale. Le Mercredi 19 septembre 1787.

- *Bureau de la Gare : [...]*

Nota : Les Bureaux de la 3^e classe vont être composés savoir : -Pour le logement et le Bureau du sédentaire de ... 3 pièces. -Pour la brigade et avant-brigade ... 2 pièces ; -Pour le brigadier ... 2 pièces ; -Pour le sous-brigadier ... 1 pièce. Total ... 8 pièces.

- *Bureau de la Voyerie : [...]*

Nota : Les Bureaux de la 4^e classe doivent être composés savoir : -Pour la brigade et avant-brigade de ... 2 pièces ; -Et pour le logement du sous-brigadier de ... 2 pièces. Total ... 4 pièces.

- *Bureau d'Ivry : [...]*
- *Bureau de Fontainebleau et de Choisi : [...]*

Nota : Les Bureaux de la 1^{ère} classe doivent offrir : -Au receveur pour son logement et bureau ... 8 pièces ; -Pour le contrôle et arrière contrôle ... 2 pièces ; -Pour la brigade et avant-brigade ... 2 pièces ; -A chacun des 3 contrôleurs 3 pièces ... 9 pièces ; -Au brigadier et aux 2 sous-brigadiers, chacun 2 pièces ... 6 pièces ; -Au commis ... 1 pièce. Total : ... 28 pièces.

- *Bureau du Chemin du Clos Payen : [...]*
- *Bureau de la Fosse au Lion : [...]*
- *Bureau de Chantilly : [...]*
- *Bureau de l'ancienne Route de St Jacques : [...]*
- *Bureau d'Orléans : [...]*
- *Bureau à l'angle du Mont-Parnasse : [...]*
- *Bureau du Mont-Parnasse : [...]*
- *Bureau du Maine : [...]*

Nota : Les Bureaux de la seconde classe doivent avoir : -Pour le logement d'un receveur et son cabinet ... 8 pièces ; -Pour le contrôle et arrière contrôle ... 2 pièces ; -Pour la brigade et sous-brigade... 2 pièces ; -Pour chacun des deux contrôleurs, 3 pièces ... 6 pièces ; -Aux brigadier et sous-brigadier : ... 4 pièces ; -Et 2 pièces pour un 3^{ème} contrôleur ... 2 pièces. Total : ... 24 pièces.

- *Bureau de la Voyerie de Vaugirard : [...]*
- *Bureau des Fourneaux : [...]*
- *Bureau de Vaugirard : [...]*
- *Bureau des Paillassons : [...]*
- *Bureau de l'Ecole militaire : [...]*
- *Bureau des Princes ou de Grenelle :*

Le Bureau des Princes ou de la Barrière de Grenelle, est d'une magnificence bien dispendieuse [...]

- Bureau de la Cunette : [...]

Il paraît par l'examen des différents bureaux ci-dessus rapportés, que le système d'économie qui avait d'abord été adopté dans la construction des petits bureaux de peu d'importance, a été ensuite totalement abandonné.

Depuis la gare jusqu'au clos Payen, tous les postes d'observations, sont d'une simplicité convenable à leur destination, plus loin, ce sont, ou des temples, ou des bâtiments d'un caractère imposant qui ne tiennent rien de l'objet pour lequel ils ont été faits ; et ce qui est fâcheux, c'est que ces constructions dispendieuses exigeront dans la suite une surveillance et un entretien continuel, sans quoi les dégradations les plus rapides entraîneront la ruine de toutes les parties de décoration qui sont les principaux objet de la dépense de ces constructions, l'objet utile n'étant traité que d'une manière accessoire et même avec une telle négligence qu'à peine peut-on croire qu'un artiste s'en soit occupé. On a remarqué aussi peu d'attention dans le choix, la qualité et l'emploi des matériaux.

La construction des bâtiments de toute la partie méridionale étant sur le point d'être terminée, à l'exception des bureaux de la seule barrière de Vaugirard, les architectes soussignés sont d'avis que les plans sur lesquels on travaille leur soient très incessamment remis, pour qu'ils puissent juger s'il est encore temps et s'il peut y avoir de l'avantage, de faire les retranchements et réductions ordonnées par l'arrêt du conseil du 7 septembre. Et que préalablement, il soit incessamment ordonné aux Entrepreneurs et Ouvriers de suspendre tous travail sur cette construction.

Partie septentrionale. Le Jeudi 20 septembre.

Dans l'examen des bâtiments de la partie septentrionale, les Sieur Antoine et Raymond, ont eu pour objet, non seulement de prendre connaissance de l'Etat actuel des travaux de chaque Bureau pour y faire les observations et remarques tendantes aux réductions ordonnées par l'arrêt du conseil, mais encore de vérifier si les réformes constatées par les décisions de M. De la Boullaye, en date du 6 juillet dernier, ont été exécutées, conformément à la soumission qu'en a donnée M. Le Doux, le 22 du même mois.

- Bureau de la conférence : [...]
- Bureau de Chaillot : [...]
- Bureau de Long-Champs : [...]
- Bureau de la Pompe de Chaillot : [...]
- Bureau de l'Etoile de Neuilly : [...]
- Bureau du Roule : [...]
- Bureau de Chartres : [...]
- Bureau d'observation de la plaine de Mousseaux : [...]
- Bureaux de Mousseaux : [...]
- Bureaux de Clichy : [...]

On travaille avec beaucoup d'activité aux deux pavillons qui composent ce bureaux, il serait à propos de le ralentir, et d'en avoir sur le champ tous les plans, pour déterminer et prescrire aux ouvrier d'une manière très positive les réductions et changements qu'il convient de faire.

- Bureau de la rue Blanche : [...]
- Bureau de la rue Royale : [...]
- Bureau des Martyrs : [...]
- Bureau de la rue Poissonnière : [...]

- Bureau Saint-Denis : [...]
- Bureau des Vertus : [...]
- Bureau de Saint-Martin :

Le Bureau de St Martin est de la 1ère classe, son immensité ne laisse aucun doute sur la possibilité de remplir amplement l'objet de son service. M. de la Boullaye à ordonné la suppression des quatre figures qui doivent couronner les guérites. M. Ledoux n'en porte la dépense qu'à 12 000 livres, si en effet, elle ne doit pas excéder cette somme, ce dont il est facile de s'assurer, on penserait qu'il serait convenable d'exécuter ces ornements accessoires, sauf à examiner si sur beaucoup d'objets de détails qui restent à achever, on ne pourrait pas économiser au-delà de cette somme.

- Bureau de Saint-Louis : [...]
- Bureau de la Chopinette : [...]
- Bureau de Belleville : [...]

Suite de la Partie Septentrionale. Le Lundi 24 septembre.

- Bureau des trois couronnes : [...]

La construction est immense eût égard son objet [...]

- Bureau de Ménil-montant : [...]
- Bureau des Amandiers : [...]
- Bureau de la Folie Renaud, Bureau des Rats : [...]

M. De la Boullaye avait décidé au 6 juillet que ces Bureaux ne seraient élevés que d'un rez-de-chaussée et qu'on lambrisserait le grenier, M Ledoux s'y est soumis le 22 du même mois ; on nous assure qu'il n'y avait point alors de colonnes élevées pour les péristyles ; aujourd'hui il existe 16 colonnes d'un fort diamètre dont les bossages doivent être ornés de vermiculures déjà commencées sur plusieurs tambours et quatre frontons, on observe que cette richesse s'adapte à des Bureaux, l'un de renvoi, et l'autre de simple observation.

- Bureau de Picpus : [...]
- Bureau de Reuilly : [...]
- Bureau de Charenton : [...]
- Bureau de Charonne : [...]
- Bureau de Montreuil ou du Petit Charonne : [...]
- Bureau du Trône : [...]
- Bureau de Saint-Mandé : [...]
- Bureau de Bercy : [...]
- Bureau de la Rapée : [...]

C'est par la visite de ce Bureau que les architectes et inspecteur général soussignés ont terminés l'examen de la partie septentrionale de la clôture de Paris.

On voit par les observations faites à chaque Bureau, le besoin pressant que les architectes soussignés ont de la communication des plans, que M. Ledoux ne leur à pas encore remis. On doit sentir combien il est pressant d'arrêter l'activité et la force du travail qui se porte particulièrement sur les objets qu'il eût fallu suspendre et qu'il aurait été convenable de retrancher conformément aux vues de l'administration.

On ne peut pas donner trop tôt connaissance aux Entrepreneurs et ouvriers de la mission des architectes et de

l'Inspecteur Général nommés par l'arrêt du 7 de ce mois, ni leur enjoindre trop formellement de remettre sous les le plus court délais, les plans sur lesquels ils exécutent, et leur ordonner de suspendre toutes les parties de construction qui leur seront indiquées, enfin de remettre aux dits architectes les devis et marchés ainsi que les ordres en vertu desquels il travaillent et fournissent.

La remise des attachements de toutes les natures d'ouvrages, n'est pas moins nécessaire aux opérations pressentes auxquelles doit se livrer l'inspecteur Général. Ses attachements font partie des pièces qu'il est ordonné à M. Ledoux, par l'arrêt du conseil de remettre aux architectes soussignés.

Fait et Rédigé ce 28 Septembre 1787.

Doc. 4 : B.H.V.P. : CP. 3132, f. 36 à 107 : *Procès-verbal de visite des Bâtiments de la Clôture de Paris, année 1788.*
17 mars, 1^{er}, 14, 21 et 28 avril, signé Antoine, Raymond, Brébion et Hazon.

Procès-Verbal de visite des bâtiments de la clôture de Paris, ordonné par arrêt du Conseil du 25 novembre 1787 divisé en plusieurs sections, lequel constate l'Etat actuel des Bâtiments et sera suivi de l'évaluation de la dépense nécessaire pour les parachever chacun en particulier.

Partie Méridionale.

Première Section, qui commence au Bureau appelé de la Gare sur le bord de a Rivière, jusque et compris celui de la Route d'Orléans.

[...]

- *Bureau de la Barrière de Choisi et de Fontainebleau : [...]*

Nous pensons qu'il est nécessaire pour prévenir l'effet des engorgements des poteries des sièges de commodités qui dans leur Etat actuel produisent des suintements et des dégradations même aux murs des bâtiments des Bureaux principaux, de faire ces tuyaux en fonte de fer de 8 à 9 pouces de diamètre.

[...]

- *Bureau d'Orléans : [...]*

Nous terminons nos observations sur ce bureaux par une réflexion que les personnes qui doivent les fréquenter nous ont fait faire, qui paraît intéresser la sureté du public et qui peut prévenir des accidents fâcheux, elle consiste à supprimer aux colonnes des vestibules d'entrée desdits Bureaux, les tambours carrés qui présentent des angles aigus et dangereux. Nous sommes d'avis qu'ils soient arrondis comme le surplus des futs de ces colonnes.

Ce 17 mars 1788, signé : Hazon, Brébion, Antoine et Raymond.

Approuvé pour être exécuté conformément à l'avis de ce jour, signé : De la Boullaye.

Approuvé, signé : Lambert.

Pour ampliation, signé : Mollien.

Seconde Section du Procès-Verbal de visite des bâtiments de la clôture de Paris, dans la partie méridionale.

- *Suite du Bureau d'Orléans :*

[...]

- *Bureau de la Cunette de l'Ecole Militaire : [...]*

Nous observons que la menuiserie des croisées de tous les bureaux de la partie méridionale est en général trop faible et que la nature et l'exposition de ces bâtiments exigeraient des épaisseurs qui pussent rendre les assemblages plus solides.

1^{er} avril 1788, signé : Hazon, Brebion, Antoine et Raymond.

Approuvé pour être exécuté conformément à l'arrêté de ce jour.

Ce 1^{er} avril 1788, signé : De la Boullaye.

Le 2 avril 1788. De la main de M. le Contrôleur Général, approuvé.

Pour ampliation, signé : Mollien.

Partie Septentrionale.

Troisième Section du procès-verbal de visite des Bâtiments de la clôture de Paris dans la partie Septentrionale.

- *Bureau des Bonshommes :*

[...]

- *Bureau de Courcelles : [...]*

Ce 1^{er} avril 1788, signé : Hazon, Brebion, Antoine et Raymond

Approuvé pour être exécuté conformément à l'arrêté de ce jour.

Ce 1^{er} avril 1788, signé : De la Boullaye.

De la main de M. le Contrôleur Général, approuvé. 2 avril 1788.

Pour ampliation, signé : Mollien.

Quatrième Section du procès-verbal de visite des Bâtiments de la clôture de Paris dans la partie Septentrionale.

[...]

- *Bureau d'Observation Etabli sur la plaine de Mousseaux, appelé Bureau de Chartres :*

[...]

- *Bureau Poissonnière : [...]*

Ce 14 avril 1788, signé : Hazon, Brebion, Antoine et Raymond

Approuvé pour être exécuté suivant sa forme et teneur, signé : De la Boullaye.

De la main du ministre approuvé.

Pour ampliation, signé : Mollien.

Cinquième Section du procès-verbal de visite des Bâtiments de la clôture de Paris dans la partie

Septentrionale.

[...]

- *Bureau de St Denis :*

[...]

- *Bureau de St Martin :*

« Ce bureau est de la première classe. L'emplacement qu'il occupe est également éloigné du chemin de Pantin et de la Villette qui se réunissent à peu de distance à la Rue du Faubourg St-Martin. Les distributions proposées pour la surveillance et le service de ces deux routes sont disposées dans la superficie d'un bâtiment carré à plusieurs étages de 90 pieds de longueur au Rez-de-chaussée et non compris la saillie des quatre avant corps qui sont placés au milieu, ni les terrasses à la suite qui portent les dimensions extérieures jusqu'à 108 pieds.

La longueur de chaque avant corps est divisée en huit piliers carrés couronnés par l'entablement qui termine le Rez-de-chaussée de ce bâtiment, au-dessus de chacun de ces avant-corps, est un fronton triangulaire qui s'élève jusqu'au niveau d'un stylobate de forme circulaire qui sert d'appui à une galerie ornée de quarante colonnes disposée autour des logements pratiqués dans le premier étage. Au centre de cette construction est une cour circulaire de 28 pieds de diamètre dans laquelle se réunissent au moyen de plusieurs ouvertures, quatre grands passages qui sont à la suite des quatre avant-corps, et des quatre perrons qui occupent le milieu de chaque face.

La partie supérieure de ce bâtiment est terminée par un entablement complet surmonté d'un socle ou amortissement construit en pierre dure, établi sur le faitage circulaire de la charpente du comble.

Les ouvrages et constructions de tous les genres sont dans un degré d'avancement qui ne peut permettre actuellement de réduction que sur la multiplicité des perrons, des terrasses extérieures et sur l'étendue immense des grilles de fer.

La charpente du plancher du premier étage, des entresols, du second étage, les combles, leurs couvertures, les plafonds, les enduits sur la plupart des murs des différents étages, la couverture en dalles de pierre sur plusieurs frontons sont faits, il reste les carrelages, les distributions, la continuation des plâtres, le pavé, la menuiserie à placer (observant que celle des croisées est déjà rassemblée dans une des pièces du Rez-de-chaussée, enfin les escaliers et les rampes pour la communication des différents étages sont à faire.

Les plans qui nous ont été remis de la disposition des détails des bâtiments et autres objets destinés à la perception et à la surveillance ainsi que ceux qui sont en exécution pour la garde et le service des barrières, occupent une étendue qui embrase la distance qui se trouve entre les routes de la Villette et de Pantin. La décision du 6 juillet 1787 prononce sur la suppression des figures qui devaient terminer les quatre guérites lacées sur les deux routes, chacune de ces guérites occupe une étendue de 38 pieds sur chaque face compris les avant-corps et les saillies des quatre ouvertures d'arcades.

La construction de la guérite placée à gauche du chemin de la Villette est faite, la construction de la guérite à droite est élevée jusqu'à la hauteur de l'extrados des arcades, celle qui est commencée sur le chemin de Pantin n'est élevée que jusqu'à la moitié de la hauteur des arcades. Nous observons 1° que toutes ces constructions sont en pierre, établies sur des fondations en moellon blanc. Les effets de tassement qu'on remarque plus sensiblement à la guérite qui est déjà construite qu'à celle qui est moins avancée sur le chemin de la Villette, ne peuvent provenir que de la masse et des moyens de construction qu'ont exigé les couronnements ainsi que de la faible qualité de la matière des fondations. 2° que la disposition des formes des différentes parties du grand corps de bâtiment et des guérites exigent et rendent indispensable des moyens dispendieux pour les garantir du dégât et des dégradations inévitables que causent nécessairement la chute et les ressauts des eaux des combles des parties supérieures.

En calculant la suite des dépenses qu'exige le genre de construction qui doit être continué pour la confection de ce bâtiment et pour en préserver toutes les parties des dégradations et de la destruction dont elles sont menacées, il serait aisé de se convaincre si avec les grandes ressources que présente une construction aussi immense, on ne pourrait pas entreprendre un bâtiment d'un style simple, d'une construction sage et mesurée, enfin d'une disposition commode et rapprochée du service actif qu'exige deux routes très fréquentées. Nous croyons qu'il est indispensable et infiniment important que notre opinion sur ce bâtiment et sur les

accessoires soit discutée et soumise aux lumières et à la sagesse de l'administration ainsi qu'à l'avis de Messieurs du département de la Ferme Générale pour statuer avant la reprise des travaux sur la continuation d'un bâtiment et accessoires dont les formes nous paraissent se refuser à la commodité et à l'utilité du service.

De ce bureau à celui de St-Louis, le mur de clôture est en partie terminé, il reste une distance à construire vers la guérite de la route de Pantin, et une partie vers le Bureau de St-Louis. On travaille aux remblais dont la continuation paraît indispensable pour rendre le chemin de surveillance praticable. Nous observons que les fondations de ce mur de clôture sont construites sur des principes dispendieux par la disposition d'un grand nombre de contreforts établis à 12 pieds de distance sur 3 pieds d'épaisseur et de saillie, nous ne voyons pas d'inconvénient pour la solidité à suivre des principes plus économiques qui consisteraient à faire les remblais des deux côtés à mesure qu'on construirait les fondations. »

[...]

- *Barrière de Ménilmontant : [...]*

Ce 21 avril 1788, signé : Hazon, Brebion, Antoine et Raymond

Approuvé pour être exécuté suivant sa forme et teneur, signé : De la Boullaye.

De la main du ministre approuvé.

Pour ampliation, signé : Mollien.

Sixième Section du procès-verbal de visite des Bâtiments de la clôture de Paris dans la partie Septentrionale.

[...]

- *Bureau des amandiers :*

[...]

- *Bureau du Trône : [...]*

Dans la classe des objets de pure décoration et de symétrie, nous comprenons les deux colonnes élevées sur les guérites, les principes d'économie et de convenance qui dirigent l'attention de l'administration sur les constructions de la clôture de Paris, nous paraissent prononcer la suppression de ces colonnes qui dénuées des ornements dont elles doivent être accompagnées, ne rempliraient ni l'objet de décoration qui les avait fait concevoir ni encore moins celui de la convenance à aucun égard.

[...]

- *Bureau de la Rapée : [...]*

Observations générales :

Les architectes susdits ayant rapportés dans les différentes sections de leur procès-verbal de visite, la disposition de chacun des bâtiments destinés aux bureaux de la clôture de Paris, ont adjoint à la description qu'ils en ont faite, ce qu'il était convenable de dire, pour faire connaître à l'administration de quelle manière les besoins du service se trouvent remplis. Les mêmes architectes ont indiqués dans le même ordre les modifications qu'ils ont crues praticables pour opérer les simplifications et retranchements ordonnés dans les constructions qui en étaient susceptibles. ; s'ils ont proposé des suppressions entières de bâtiments, c'est parce que ce grand moyen d'économie remplissait en même temps l'objet de la commodité publique et celui du service de la ferme générale, et dans ces cas les dits architectes ont fournis leurs propositions à la décision de l'administration, pour peser dans la sagesse les considérations diverses qui doivent la déterminer.

Dans le nombre des observations qui se trouvent dans le cours du procès-verbal de visite, il en est plusieurs sur lesquelles les architectes pensent qu'il est convenable de fixer plus particulièrement l'attention de

l'administration, attendu leur importance et la nécessité de ne les pas perdre de vue. Telles sont :

1°. Les observations sur les couvertures en général de tous les bâtiments et singulièrement celles qui frappent sur la plupart des couronnements en pierre portés par des pièces de charpente, genre de construction dangereux dont l'effet extérieur ne saurait racheter les inconvénients, et qui, par cette raison et ainsi que par l'inutilité de tous ces couronnements soit pour l'habitation, soit pour le service doivent être sacrifiées à l'objet essentiel, la solidité, objet qui ne sera jamais rempli tant que ces couronnements subsisteront dans l'état ou ils sont malgré les frais d'entretiens dispendieux qu'ils ne cessent d'occasionner.

2°. Ce que les architectes ont dit du versement des eaux des parties supérieures des combles sur les frontons ou corniches inférieurs et les moyens qu'ils ont donnés pour remédier à ces inconvénients, mérite une égale attention.

3°. Les changements à faire aux cheminées qui n'ont pas le passage suffisant ou dont plusieurs se réunissent dans un seul et même tuyau, celles enfin qui se dévient d'une manière forcée et propice à former des amas de suie capables d'exposer sans cesse aux accidents du feu méritent aussi une attention très particulière.

4°. Et enfin, lesdits architectes rappellent encore la nécessité de changer les tuyaux des aisances qui ne sont qu'en poterie pour y substituer des tuyaux en fonte de fer ainsi que de mettre par tous ou il en est nécessaire, des tuyaux de descente, soit en plomb, soit en fer pour l'écoulement des eaux, sans lesquels on serait forcé de les jeter par les fenêtres, d'où il résulterait une malpropreté et une dégradation qu'il convient d'éviter.

A l'égard des suppressions de plusieurs péristyles de colonnes que les architectes ont jugées nécessaires, il croient devoir prévenir l'objection qui pourrait être faite sur la perte résultante du sacrifice de ces colonnes en exposant qu'il ne se sont déterminés à proposer ces suppressions qu'après de mures réflexions sur les avantages qui en résulterait, et qu'après avoir reconnu la possibilité d'en employer la matière dans différentes parties d'ouvrages ; d'ailleurs ces suppressions de péristyles, en ramenant les bâtiments de plusieurs bureaux à la simplicité qui leur convient, procureront plus de jour dans les logements et donneront lieu à une grande économie sur la dépense des couvertures et de leur entretien, ainsi que sur celles des travées de grille de fer d'isolement dont on sera dispensé.

Ce 28 avril 1788, signé : Hazon, Brebion, Antoine et Raymond

Approuvé pour être exécuté suivant sa forme et teneur, signé : De la Boullaye.

Approuvé, signé : Lambert, 30 avril 1788.

Pour ampliation, signé : Mollien.

Doc. 5 : A.N. : Q¹ 1101 : *Etat de situation de la clôture de Paris, janvier 1790. signé Antoine, 3 février 1790.*

Travaux de construction :

Ouvrages faits : 13 500 000 livres

Ouvrages à faire : 3 324 320 livres

Total de la dépense des travaux : 15 824 320 livres

Nota : Dans la somme totale ci-dessus ne sont pas compris : 1° les ouvrages de terrasse qui restent à faire pour l'aplanissement des boulevards, auquel on occupe les ateliers de charité, 2° Le même aplanissement de la rue intérieure, le long du mur de clôture, 3° Le pavé de cette rue dont le circuit est d'environ 12 000 toises, 4° L'établissement des réverbères dans ladite rue, 5° Et enfin les indemnités à payer à ceux des employés de la Ferme Générale dont les meubles ont été brisés ou brûlés dans l'incendie du mois de juillet dernier. On pense que ces objets pourront monter à près de 2 millions.

Etat de situation des travaux de la clôture de Paris, dans lequel on rend compte :

1° du nombre de Bureaux et des constructions faites,

2° de celles qui restent à faire,

3° de la somme à laquelle s'élèvent les travaux qui existent,

4° de la dépense que doit occasionner l'achèvement de ladite clôture,

5° du nombre de Bureaux qui ont été incendiés et du dégât plus ou moins considérable qui en est résulté,

6° de la dépense que doivent entraîner les réparations à faire à ces bureaux et aux anciens, tant ceux appartenant au Roy que ceux loués par la ferme générale,

7° et enfin des dépenses qu'ont exigé les établissements provisionnels des Bureaux pour remettre la perception des entrées en activité et pour former des corps de gardes et des postes convenables au service de la Garde Nationale.

1^{er} Chapitre : Nombre des Bureaux construits et à construire dans la circonvallation de la nouvelle clôture de Paris.

Partie méridionale :

1°. Celui appelé de la Gare, près l'hôpital Général et sur le bord de la rivière.

2°. Celui du chemin de la Voyerie près les murs de l'hôpital.

3°. Celui du chemin d'Ivry.

4°. Ceux des routes de Fontainebleau et de Choisy.

5°. Celui du chemin de Coulebarbe.

6°. Celui du chemin de Gentilly.

7°. Celui du chemin de la Santé.

8°. Celui de l'ancienne route d'Orléans ou de la Barrière St-Jacques.

9°. Ceux de la route actuelle d'Orléans ou de la barrière d'Enfer.

10°. Celui de l'angle du mont Parnasse.

11°. Ceux du chemin du mont Parnasse.

12°. Ceux de la chaussée du Maine.

13°. Celui de l'angle des Fourneaux.

14°. Ceux du chemin des Fourneaux.

15°. Ceux du chemin de Vaugirard (à moitié construit).

16°. Celui de chemin de Sèvre (n'est pas commencé).

17°. Celui du chemin Plumet ou des Paillassons.

18°. Ceux de l'école militaire.

19°. Ceux du chemin de Grenelle.

20°. Celui du bord de la rivière près l'école militaire, appelé la Cunette.

Toutes les barrières de la partie méridionale, en grille de fer, sont faites et placées, même aux Bureaux des

Chemin de Sèvre et de Vaugirard dont les bâtiments ne sont pas encore construits et il n'y a que des établissements provisionnels pour le service des employés de la Ferme Générale.

Les murs de tout ce côté méridional sont faits à l'exception d'une partie depuis la rue de Sèvre jusqu'aux terrains des invalides, à établir sur des propriétés qui ne sont pas encore acquises, mais on y a supplée en attendant, par une clôture en planches et des postes très rapprochés.

Nota : Le mur, qui du boulevard doit joindre le Bureau de la Gare, n'est pas encore établi ; celui de l'hôpital en tient lieu, mais comme il est infiniment sinueux n se propose de le diriger vis-à-vis le Bureau de la Rapée, ce qui n'opèrera qu'une faible augmentation de dépense, d'autant qu'on pourra supprimer l'un des bureaux du boulevard actuel et diminuer les frais de régie.

Les boulevards sont en grande partie plantés du côté du midi, et les parties de chaussées en pavé qui étaient nécessaires sont aussi terminées, et ce qui reste de terrain à aplanir pour perfectionner ces boulevards est l'ouvrage auquel on emploie des ateliers de charité.

Partie septentrionale, où se trouvent les 35 bureaux ci-après :

- 21°. Celui de la route de Versailles.*
- 22°. Ceux du Haut de Passy ou de Ste-Marie.*
- 23°. Celui du chemin de Longchamps.*
- 24°. Celui du haut de Chaillot.*
- 25°. Ceux de la route de St Germain à l'Etoile.*
- 26°. Celui de l'ancien chemin de Neuilly au haut du Roule.*
- 27°. Celui de la rue de Courcelles.*
- 28°. Celui de Chartres ou Rotonde d'Orléans.*
- 29°. Celui du chemin de Mousseaux.*
- 30°. Celui du chemin de Clichy.*
- 31°. Celui de la rue Blanche.*
- 32°. Celui de la rue Royale.*
- 33°. Celui du chemin de Montmartre, ou de la rue des Martyrs.*
- 34°. Celui du chemin de Clignancourt ou de la rue de Rochechouart.*
- 35°. Celui de la rue Poissonnière (à construire)*
- 36°. Celui de la route de St-Denis.*
- 37°. Celui du chemin des Vertus.*
- 38°. Celui des routes de la Villette et de Pantin.*
- 39°. Celui de l'ancien chemin de Pantin, appelé de St-Louis.*
- 40°. Celui de la rue de la Chopinette.*
- 41°. Ceux du chemin de Belleville ou du faubourg du Temple.*
- 42°. Celui de la rue des 3 Couronnes.*
- 43°. Ceux du chemin de Ménilmontant.*

44°. *Celui des Amandiers.*

45°. *Celui de la Folie Renaud.*

46°. *Celui de la ruelle aux Rats.*

47°. *Celui de la rue de Charonne.*

48°. *Celui du chemin de Montreuil.*

49°. *Ceux de la route de Vincennes ou du Trône.*

50°. *Celui de l'avenue de St-Mandé.*

51°. *Celui de la rue de Picpus.*

52°. *Celui de la route de Reuilly.*

53°. *Celui de la route de Charenton.*

54°. *Celui de la rue de Bercy.*

55°. *Celui de la Rapée.*

De ces 55 bureaux, il y en avait avant l'incendie du mois de Juillet un grand nombre d'absolument terminés et habités par les employés de la Ferme Générale ; tous ceux de la Partie méridionale, à l'exception des deux notés 15 et 16, étaient dans ce cas, et plusieurs dans la partie septentrionale notés 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 37, 39, 40, 42, 47 et 50 étaient aussi entièrement achevés, tous les murs faits depuis le bureau noté 21 jusqu'à celui noté 34, et depuis celui noté 35 jusqu'au dernier à l'exception de quatre lacunes, l'une de 200 toises, une autre 50, la 3^{ème} de 40 et la 4^{ème} d'environ 15 toises, lesquelles sont suspendues par des difficultés dans les acquisitions des terrains, mais ces lacunes sont provisionnellement closes en planches et les précautions prises ne présentent aucun inconvénient pour le moment, de même que pour l'espace d'environ 100 toises entre les Bureaux 34 et 35.

Les travaux immenses de terrasse qu'a exigé la formation et l'aplanissement du boulevard extérieur et de la rue d'isolement intérieure, sont très avancés ; la chaussée pavée du passe debout est généralement établie pour la circulation des voitures de commerce. Les plantations sont aussi très avancées du côté méridional, et ce qui reste de mouvement de terre pour l'aplanissement du terrain du boulevard occupe depuis quelques mois, différents ateliers de charité.

2^{ème} Chapitre : Construction à faire ou à terminer :

Dans le côté méridional :

Le Bureau du chemin de la Santé a achever de réparer.

Le Bureau du chemin de Vaugirard (ci-devant coté 15), dont la construction est tout au plus à moitié.

Le Bureau du chemin de Sèvres (coté 16) à construire en entier avec une partie de mur de clôture sur les marais près des Invalides.

Plus la prolongation des deux arches sur la rivière des Gobelins au droit du Clos-Payen.

Partie septentrionale :

Aux Bureaux de la Route de Neuilly ou de l'Etoile sont à faire plusieurs parties de murs, déblais de terres, pavée et autres objets nécessaires pour compléter ces bureaux et leur service.

[...]

Le 38^{ème} Bureau, qui embrasse les routes de la Villette et de Pantin n'est pas achevé, il y a encore beaucoup de travail à faire mais les dispositions provisoires qui ont été faites peuvent remplir l'objet du service de ces

deux importantes barrières, jusqu'à ce qu'on ait pris un parti sur l'achèvement des bâtiments, on y a aussi établi des corps de gardes pour les chasseurs.

[...]

3^{ème} Chapitre : De la Somme à laquelle s'élèvent les travaux faits jusqu'ici.

[...]

Total de la valeur des travaux faits : 13 500 000 livres.

4^{ème} Chapitre : De la dépense que doit occasionner l'achèvement des travaux de la clôture.

On a vu par les détails des 1^{er} et 2^{ème} Chapitres que, des 55 Bureaux, 37 ont été mis en état de faire le service et d'être habités par les employés de la Ferme Générale, que 6 sont à construire en totalité ou en grande partie et qu'il y en a 12 qui sont élevés et couverts, mais dont les intérieurs et accessoires sont encore à faire.

On a vu qu'il y a encore à construire deux prolongations d'arches sur les bras de la Rivière des Gobelins ; qu'en plusieurs lacunes au mur d'enceinte, il y a environ 405 toises de longueur à construire, et qu'enfin les plantations du boulevard sont encore à faire dans une grande partie de la circonvallation de Paris.

De tous ces objets évalués séparément, il résulte que, sans y comprendre les ouvrages de terrasse destinés à occuper les ateliers de charité, mais en y comprenant la construction des corps de gardes et de chasseur aux endroits où la disposition des Bureaux ne permet pas de les renfermer dans l'intérieur des bâtiments qui sont construits, la dépense de l'achèvement de la clôture doit encore s'élever à la somme de quatorze cent cinquante mille livres : 1 450 000 livres.

5^{ème} Chapitre : Du nombre des Bureaux incendiés et du dégât qui en est résulté.

Partie méridionale de la Clôture :

Des 20 Bureaux de la partie méridionale de la Clôture de Paris, 18 ont été incendiés et plus ou moins dégradés.

- Bureau de la Gare : [...]
- Bureaux de la Voyerie et d'Ivry : [...]
- Bureau de St-Jacques : [...]
- Bureaux de Fontainebleau et de Choisy : [...]

On n'a pu rétablir que le pavillon détaché pour donner exilée à une brigade de commis ambulants ainsi que les hangars et le corps de gardes des chasseurs. Dans le surplus on a formé des appentis couverts en tuiles et des divisions en planches au milieu des ruines de ces bâtiments pour y établir le service des employés et y faire coucher une brigade de commis.

- Bureau de Gentilly : [...]
- Bureau de Coullebarbe : [...]
- Bureau du chemin de la Santé : [...]
- Bureau de la Route d'Orléans :

Le 9^{ème} Bureau (celui de la Route d'Orléans) composé de deux bâtiments principaux, de plusieurs pavillons additionnels et de très grands hangars, a été totalement détruit, les bâtiments principaux brûlés de fond en comble. Les seuls murs qui subsistent sont calcinés dans plusieurs parties et les hangars de charpente réduits en cendre ; un seul pavillon a été réparé, des baraques de bois ont été élevées pour former des Bureaux

provisionnels ; la Brigade des employés et le corps de Garde des chasseurs ont été établis de la même manière dans les ruines des bâtiments principaux.

- Bureaux de l'angle et du Mont Parnasse : [...]
- Bureau de la Chaussée du Maine : [...]
- Bureau de l'angle des Fourneaux : [...]
- Bureau des Fourneaux : [...]
- Bureau des Paillassons : [...]

Le 17^{ème} Bureau appelé des Paillassons a été brûlé intérieurement, l'escalier, les cloisons de distributions et la plupart des portes et croisées ont été la proie des flammes mais tout est réparé.

- Bureau de l'Ecole Militaire : [...]
- Bureau du Chemin de Grenelle : [...]
- Bureau du bord de la Rivière, près le Champ de Mars : [...]

Partie septentrionale :

- Bureau de la Route de Versailles : [...]
- Bureau des Filles Ste-Marie : [...]
- Bureau du chemin de Longchamp : [...]
- Bureau de la Pompe de Chaillot : [...]
- Bureau du Chemin de Neuilly : [...]
- Bureau du Roule : [...]
- Bureau de la rue de Courcelles : [...]
- Bureau du chemin de Mousseaux : [...]
- Bureau du chemin de Clichy : [...]
- Bureaux de la rue Blanche, des rues Royales et des Martyrs : [...]
- Ces 15 Bureaux ne sont pour la plupart pas encore terminés :

Dans les 15 Bureaux suivants, il y a peu de dégâts, le feu n'a été mis dans aucun, mais il y a eu des croisées et portes brisées, des pierres mutilées et cassées ; ces Bureaux n'étant pas terminés comme les précédents n'invitaient pas autant les brigands à la destruction. D'ailleurs quelques gardiens de ces bâtiments se sont montrés avec fermeté et ont écarté les incendiaires.

- Bureau du Trône :

Le 49^{ème} Bureau, celui du Trône, plus avancé que les précédents et prêt à recevoir les employés de la Ferme Générale a été considérablement brûlé et mutilé. [...]

- Bureau de St-Mandé : [...]
- Ces 5 Bureaux sont encore loin d'être terminés :

Les 5 Bureaux qui suivent étant bien moins avancés dans leur construction que les précédents, n'ont point été endommagés.

6^{ème} Chapitre : Quelle est la dépense que doivent entraîner les réparations des Bureaux neufs, causés par l'incendie du mois de Juillet, ainsi que des anciens Bureaux appartenant au Roi ou loués pas la Ferme Générale.

Cette dépense dans laquelle doit être comprise la destruction absolue, soit par le feu, soit par le vol des parties de clôture qui n'avaient été établies qu'en planches dans plus de deux mille toises de longueur, en attendant que la construction des murs fut faite comme elle l'est aujourd'hui, s'élève d'après une évaluation aussi exacte qu'il est possible de la faire pour ce qui a rapport aux objets de construction neuve, à la somme de six cent mille livres : 600 000 livres.

Et quant à la dépense qui résulte des dégâts commis dans les Bureaux anciens appartenant au Roi, lesquels sont au nombre de cinq, savoir celui de la rue Blanche, celui de la Voyerie, de la Croix Faubin, de Bercy et de la Rapée, elle s'élève à la somme de 15 000 livres.

La dépense faite aux Bureaux tenus à loyer par la Ferme Générale qui ont été aussi incendiés et ravagés, au nombre de dix-huit plus les pataches, les Bureaux des ports, 21 barrières en bois et 17 roulettes, le tout évalué à soixante-treize mille trois cent vingt livres, suivant l'état particulier qui en a été dressé : 73 320 livres.

Total de ce chapitre : 688 320 livres.

Nota : Dans cette somme n'est pas comprise l'indemnité que les habitants des Bureaux incendiés sont dans le cas de réclamer pour meubles et effets détruits par le feu ou brisés par les Brigands.

7^{ème} Chapitre : Des dépenses qu'ont exigées les réparations provisionnelles et indispensables, tant des Bureaux pour remettre la perception en activité que pour établir des corps de garde.

Au milieu du désordre dans lequel on s'est trouvé après les ravages commis dans la majeure partie des bâtiments, on s'est occupé avec une activité prodigieuse du rétablissement provisionnel de tout ce qu'il n'était pas possible de réparer définitivement, et malgré l'attention qu'on a eu de ne faire pour le provisionnel que la moindre dépense possible, comme on le peut voir dans les Bureaux principaux, néanmoins la multitude des objets n'a pas laissé de la rendre importante.

On n'a compris dans l'évaluation de ce chapitre que les objets provisionnels qui ne pourront être d'aucun usage dans le rétablissement définitif des bâtiments, le chapitre précédent embrassant toutes les dépenses relatives à ce rétablissement définitif.

Par l'évaluation faite à chacun des Bureaux incendiés et rapportée ci-devant au 5^{ème} Chapitre, on peut considérer la dépense des ouvrages provisionnels occasionnés par l'incendie, comme un objet d'environ 36 000 livres.

Résumé :

[...] Ainsi la totalité des dépenses des travaux de constructions de la clôture de Paris et de ses accessoires, compris les réparations des Bureaux incendiés, s'élèvera à la somme de 15 millions huit cent vingt-quatre mille trois cent vingt livres : 15 824 320 livres.

Situation actuelle de la clôture de Paris relativement aux paiements :

[...] Il reste donc, tant à payer pour ce qui est du sur les ouvrages faits, qu'à dépenser sur les ouvrages à faire la somme de six millions six cent soixante-sept mille trois cent vingt livres : 6 667 320 livres.

[...] Le présent état dressé par nous soussigné architecte du Roi, Directeur des travaux de la clôture de Paris, ce 3 février 1790.

Signé Antoine.

Première Partie. Côté méridional de Paris.

- 1^{er} Bureau, près la Gare :

[...]

- 13^e Bureau de la Chaussée du Maine :

La barrière de la chaussée du Maine à deux bâtiments, chacun de 48 pieds de long sur 33 d'épaisseur, élevés d'un rez-de-chaussée sur cave, d'un premier et d'un second Etages. Ces bâtiments n'ont pas été maltraités par le feu mais ils ont été dégradés d'autre manière, les portes, croisées, chambranles de cheminées, armoire, etc. ont été brisés à coup de marteaux et de haches [...]

- 21^e Bureau, appelé la Cunette de l'Ecole Militaire : [...]

Résumé :

Il résulte des détails ci-dessus, que le mur de clôture de Paris dans l'étendue du développement de sa partie méridionale, à prendre du bord de la rivière, près l'hôpital Général, jusqu'à la même rive, près l'Ecole militaire est construit presque en totalité puisque ne reste plus qu'une partie au droit du clos Payen, d'environ 38 toises de longueur.

Quant aux bâtiments destinés aux Bureaux des Entrées et aux logement des commis des 18 barrières et postes d'observations qui se trouvent établis dans le développement de cette partie méridionale, la majeure partie en est terminée.

A l'égard de ceux des bâtiments auxquels il reste encore des travaux à faire, ces travaux sont évalués ainsi qu'il suit.

[...]

Boulevard : Il reste peu de travail à faire pour l'aplanissement complet du Boulevard de toute la partie méridionale et pour sa plantation. L'un est l'autre objet sont évalués ensemble à environ 40 000 livre y compris l'acquisition de quelques portions de terrains.

Ainsi l'achèvement des bâtiment tenant à la clôture de la partie méridionale de Paris, en se bornant aux objet qui restent à faire pour les clore et en rendre les intérieurs sans changer leur disposition, ensemble la construction des deux arches sur la rivière de Bièvre passant au clos Payen et l'achèvement de l'aplanissement et de la plantation du Boulevard doivent entrainer une dépense d'environ cent trente un mille cinq cent soixante-deux livre, ci ... 131 562 livres.

Seconde Partie. Côté septentrional de Paris.

- 1^{er} Bureau près les Bonshommes :

[...]

- 18^e Bureau de St-Martin :

Le bâtiment devant servir de Bureau aux Barrières des routes du Bourget et de Pantin, est un édifice considérable, dont le rez-de-chaussée forme un plan carré de 92 pieds sur chaque face non compris les saillies des quatre avant-corps ou péristyles composés chacun de huit colonnes carrées. Au-dessus de ce rez-de-chaussée, le bâtiment prend une forme circulaire et à 72 pieds de diamètre extérieur, il est élevé d'un étage d'entresol, d'un premier et d'un second étage, au milieu est une cour circulaire de 28 pieds de diamètre, et dans la circonférence extérieur, une galerie formée par 40 colonnes.

Indépendamment de ce Bâtiment sont commencés à construire quatre grosse guérites ou Pavillons, dont deux sont sur chacune des routes du Bourget et de Pantin, les deux premières sont très avancées dans leur construction, les deux autres le sont beaucoup moins. La cour de visite de ce Bureau n'est pas terminée, le

mur de clôture n'est pas élevé à la hauteur, et le pavé n'est pas totalement fait. Cette cour est fermée du côté du boulevard par des travées de grilles en fer et portes. Et sur les deux routes, les barrières sont formées par des grilles dans chacune desquelles sont pratiquées trois ouvertures de grandes portes.

Les évaluations faites des diverses dépenses que doivent entraîner les ouvrages de toute nature qui restent à faire pour l'achèvement tant du bâtiment principal de ce Bureau, que de ses accessoires s'élèvent à la somme de cent dix mille huit cent livres : 110 800 livres.

Nota : Depuis le Bureau de St Denis jusqu'au chemin de La Villette, le mur est fait ainsi que le boulevard et sa plantation, il ne reste que quelque régalage à terminer et cette longueur est d'environ 380 toises.

Depuis le chemin de La Villette jusqu'au Bureau de la Chopinette, le mur existe et le boulevard est fait et planté à l'exception d'un cent d'arbres dont la place est préparée et de quelques régalages, le tout évalué à 500 livres, cette longueur est d'environ 680 toises.

[...]

- 35^e Bureau de la Rapée : [...]

Résumé :

On a vu par les descriptions ci-dessus que le mur de clôture de Paris, dans le développement de la Partie septentrionale, à prendre du bord de la rivière au chemin de Versailles, jusqu'à la même rive au port de la Rapée est construit presque en totalité et qu'il ne reste plus que 367 toises courantes en quatre parties, savoir entre les rues de Rochechouart et de Poissonnière, 62 toises, sur un terrain acquis, entre la ruelle aux rats et la rue de Charonne, 220 toises sur des propriétés non encore acquises, entre la rue de Reuilly et celle de Charenton, environ 67 toises sur un terrain non encore acquis, et enfin entre la rue de Charenton et celle de Bercy, 18 toises sur des terrains dont il y a une petite portion à acquérir.

Quant aux bâtiments destinés aux Bureaux des Entrées et aux logements des commis des 35 barrières et postes qui sont établis dans l'étendue du côté septentrional de Paris, il y en a ainsi qu'on l'a vu un assez grand nombre de terminés et d'autre auquel il y encore des ouvrages à faire et dont les dépenses évaluées sont rapportées ci-après.

Savoir :

[...]

18^e. Bureau de St Martin : Il y a beaucoup d'ouvrages à faire à ce bureau pour son achèvement et celui de ses accessoires, ils sont estimés ensemble à la somme de 110 800 livres.

[...]

Murs et boulevards : Les évaluations des travaux qui restent à faire pour l'entier achèvement de quelques parties de mur d'enceinte qui sont à construire, aussi bien que pour celui du boulevard et de sa plantation, montent ensemble à la somme de 95 100 livres.

Total Général : 696 700 livres.

Doc. 7 : A.N. : F¹³ 1001 : *Rapport du citoyen Poyet, architecte au citoyen ministre de l'intérieur. 27 Pluviôse, an VI (15 février 1798).*

Rapport du citoyen Poyet, architecte au citoyen ministre de l'intérieur, sur l'état des bâtiments des Barrières de Paris, désignés pour établir les droits de passe, conformément à l'ordre du ministre du 16 Pluviôse, présent mois.

- *Barrière des Bons Hommes ou de Passy : 6 hommes [...]*
- *Barrière de Longchamp : 2 hommes [...]*

- *Barrière de l'Etoile : 6 hommes [...]*
- *Barrière du Roule : 5 hommes [...]*
- *Barrière de Monceaux : 3 hommes [...]*
- *Barrière de Clichy : 3 hommes [...]*
- *Barrière des Martyrs : 2 hommes [...]*
- *Barrière de Rochechouart ou de Clignancourt : 2 hommes [...]*
- *Barrière Denis : 6 hommes [...]*
- *Barrière Martin : 6 hommes.*

Le bâtiment en rotonde est inhabitable n'ayant pas été terminé. Il y a bien une ou deux pièces très petites dont on pourrait disposer ainsi que du logement du gardien ; mais il ne serait pas suffisant pour loger les six préposés. Cet arrangement dépendra de l'état de ces employés, s'ils étaient non mariés, il faudrait les laisser se distribuer ce local et en conséquence donner congé au gardien.

- *Barrière de Pantin : six hommes.*

Il existe un bâtiment très petit et en assez mauvais état qui sert aux commis des barrières. Ce bâtiment national est loué et occupé par le citoyen Cutfon, voiturier qui l'a soumissionné ; il ne contient que deux chambres et deux cabinets pour loger six percepteurs, il y a au rez-de-chaussée deux petites pièces pouvant servir de Bureau de recette ; il faut donner congé au citoyen Cutfon pour pouvoir loger lesdits percepteurs au moins provisoirement.

- *Barrière du Combat : deux hommes [...]*
- *Barrière de Belleville : trois hommes [...]*
- *Barrière de Ménilmontant : trois hommes [...]*
- *Barrière des Amandiers : deux hommes [...]*
- *Barrière André : deux hommes [...]*
- *Barrière de Fontarabie : trois hommes [...]*
- *Barrière de Montreuil : 3 hommes [...]*
- *Barrière de Vincennes : six hommes [...]*
- *Barrière de Picpus : trois hommes [...]*
- *Barrière de Reuilly : trois hommes [...]*
- *Barrière de Charenton : trois hommes [...]*
- *Barrière des Poules : 2 hommes [...]*
- *Barrière de la Rappée : trois hommes*

Il n'y a aucun bâtiment, cette barrière ayant été démolie, ainsi on sera forcé de loger les trois préposés dans un bâtiment particulier. Il faut aussi faire une guérite en bois.

- *Barrière de la Gare : 3 hommes [...]*
- *Barrière des 2 moulins : 2 hommes [...]*
- *Barrière d'Ivry : 2 hommes [...]*
- *Barrière des Goblins : 6 hommes [...]*

- *Barrière de l'Oursine : 2 hommes [...]*
- *Barrière de la santé : 2 hommes [...]*
- *Barrière Jacques : 2 hommes [...]*
- *Barrière d'Enfer : 6 hommes [...]*
- *Barrière du Maine : 4 hommes [...]*
- *Barrière de Vaugirard : 3 hommes [...]*
- *Barrière de Sèvres : 3 hommes [...]*
- *Barrière de l'école Militaire : 2 hommes [...]*
- *Barrière de la Cunette : 2 hommes [...]*

Observations :

Comme le temps ne permettrait aucune réparation aux Barrières avant l'ouverture des perceptions, fixée au 1^{er} ventôse, il n'y aura nul inconvénient de loger provisoirement les percepteurs dans des maisons particulières pour donner le temps de faire les réparations après lesquelles on pourra les établir dans les barrières.

Mais il est indispensable que le citoyen Ministre autorise de suite les petites réparations urgentes pour loger sur le champ ou établir les employés dans les lieux qui viennent d'être désignés pour la perception. Aussitôt que j'aurais cette autorisation, je ferai faire ces petites réparation par les entrepreneurs les plus à portée de chaque barrière afin de ne pas faire attendre trop les employés, ensuite je m'occuperai du devis des barrières où il y aura plus de dépense à faire.

Il serait très nécessaire que je pusse connaître aussi à peu près les différents employés de ces barrières ; c'est-à-dire que je susse ceux qui ne sont pas mariés et ceux qui ont de la famille pour les loger relativement à leur besoin le plus que faire se pourra, observant que s'il y en a beaucoup de mariés, en ce cas, les logements dans plusieurs barrières seront très insuffisants. J'attendrai tous les renseignements nécessaires pour m'occuper du logement dans les maisons particulières, de ceux qui ne pourront en avoir dans les barrières ; en conséquence, il est nécessaire de me faire connaître les différents chefs de ces employés, afin que je puisse m'entendre avec eux pour donner à ces derniers strictement ce dont ils auront besoin.

A Paris, ce 27 pluviôse l'an six de la république

Signé : Poyet.

Doc. 8 : A.N. : F¹³ 1001 : *Lettre de l'architecte Poyet au ministre de l'intérieur. Germinal, an VI (mars ou avril 1798).*

Paris, ce Germinal, l'an six de la République. N°159

Au ministre de l'intérieur

Poyet architecte.

Citoyen Ministre,

Par votre lettre du 24 ventôse dernier, vous dites que pour être à portée de ne faire évacuer que les locataires des portions des anciennes barrières absolument nécessaire pour les logements des préposés à la perception du droit de passe, vous désirez avoir un état indicatif du nombre de pièces qu'il faudra conserver pour trois employés à chacune de ces barrières, en supposant à chacun une femme et deux enfants.

J'ai l'honneur de vous répondre que l'on m'a assuré que vous aviez arrêté avec les inspecteurs de ces barrières, qu'il ne pourrait être logé aucun étranger dans les mêmes bâtiments où seraient logés ces employés sans les exposer à soupçonner ces étrangers dans le cas où ils seraient volés ; qu'outre cet inconvénient, il pourrait en résulter d'autre abus inévitables. D'après la connaissance qui m'a été donnée de vos intentions à cet égard, j'ai dû penser, citoyen ministre, que vous aviez fait donner congé à tous les locataires de ces barrières, car vous avez dû voir par le premier rapport que j'ai eu l'honneur de vous faire, qu'alors je conservais plusieurs locataires dans les mêmes barrières où les percepteurs devaient loger, d'ailleurs, il doit y avoir peu de réclamation à ce sujet, attendu que presque tous ceux qui ont été congédiés ont évacué, excepté ceux que j'avais dénommés dans l'état détaillé, ainsi qu'il suit.

- *Barrière de Passy : [...]*
- *Barrière de Longchamp : [...]*
- *Barrière de Chaillot ou de Neuilly : [...]*
- *Barrière du Roule : [...]*
- *Barrière de Monceaux : [...]*
- *Barrière du 18 Fructidor : [...]*
- *Barrière des Martyrs : [...]*
- *Barrière de Rochechouart : [...]*
- *Barrière Denys : [...]*
- *Barrière Martin :*

Ce bâtiment était inhabitable, ainsi que celui de la barrière Denys, mais avec des ouvriers actif j'ai trouvé moyen d'y placer les six percepteur dans la rotonde et séparément les uns des autres au premier étage. Il serait nécessaire d'arranger de même le second étage pour y loger les six receveurs de la barrière de Pantin qui ne veulent pas loger dans le vieux bâtiment national que j'ai indiqué, attendu sa vétusté et le nombre de petites pièces très peu habitables de cette maison ; mais je ne ferais ces dispositions dans la rotonde dont il s'agit ici que lorsque le ministre m'y aura autorisé observant au surplus que le rez-de-chaussée et le second étage de ce bâtiment ne peuvent se décrire par nombre de pièces puisque cet intérieur n'a pas été fini.

- *Barrière de Pantin :*

J'ai indiqué le vieux bâtiment de l'ancienne barrière comme je viens de le dire pour loger les six percepteurs, mais les pièces, je le répète, en sont si petites et si incommodes que trois de ces employés ne veulent pas y loger et demande qu'on les loge dans des bâtiments particuliers. Il paraît effectivement impossible de loger six receveurs avec leur famille dans six petites pièces et je conviens que je n'aurais dû proposer ce bâtiment que pour en loger trois seulement, logeant les trois autres au second étage de la rotonde de la barrière martin, en y faisant d'après les ordres que j'attends du Ministre les dépenses nécessaires.

- *Barrière du Combat : [...]*
- *Barrière de Belleville : [...]*
- *Barrière de Ménilmontant : [...]*
- *Barrière des Amandiers : [...]*
- *Barrière André : [...]*
- *Barrière de Fontarabie : [...]*
- *Barrière de Montreuil : [...]*
- *Barrière de Vincennes : [...]*
- *Barrière de Picpus : [...]*

- *Barrière de Reuilly : [...]*
- *Barrière de Charenton : [...]*
- *Barrière des Poules : [...]*
- *Barrière de la Rappée : [...]*
- *Barrière de la Gare : [...]*
- *Barrière des deux moulins : [...]*
- *Barrière d'Ivry : [...]*
- *Barrière des Goblins, ou de Fontainebleau : [...]*
- *Barrière de l'Oursine : [...]*
- *Barrière de la santé : [...]*
- *Barrière Jacques : [...]*
- *Barrière d'Enfer : [...]*
- *Barrière du Maine : [...]*

Il y a sept pièces au rez-de-chaussée, dont deux sont occupées par le corps de garde, les cinq autres non occupées sont inhabitables par leur humidité. [...]

- *Barrière de Vaugirard : [...]*
- *Barrière de Sèvres : [...]*
- *Barrière de l'école Militaire : [...]*
- *Barrière de la Cunette : [...]*

Voilà citoyen ministre tout le compte que je peux vous rendre sur les dispositions faites pour loger les percepteurs dans les bâtiments des barrières, lesquels ont été faites beaucoup plus pour la décoration que pour la commodité de la distribution. Il y a dans ces bâtiments quantité de chambres sans cheminées, d'autre où on ne voit pas clair et d'autres où il faut se surmarcher les uns aux autres parce qu'il n'y a qu'une porte à chaque étage, enfin il est impossible de trouver la distribution que l'on désirerait dans [des] bâtiments dont l'intérieur est aussi mal divisé surtout lorsqu'il faut éviter de se jeter dans une trop forte dépense. Au reste, citoyen Ministre, vous avez été prévenu de l'état où se trouvaient ces bâtiments, qu'aucun n'a été achevé et qu'il y a même bien des dégradations causées autant par le feu que par le peuple dans la révolution. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour loger les percepteurs le mieux possible avec économie et j'espère que vous n'aurez pas lieu de vous en plaindre.

Salut et respect.

Signé : Poyet.

ANNEXE III : LA ROTONDE IDEALE.

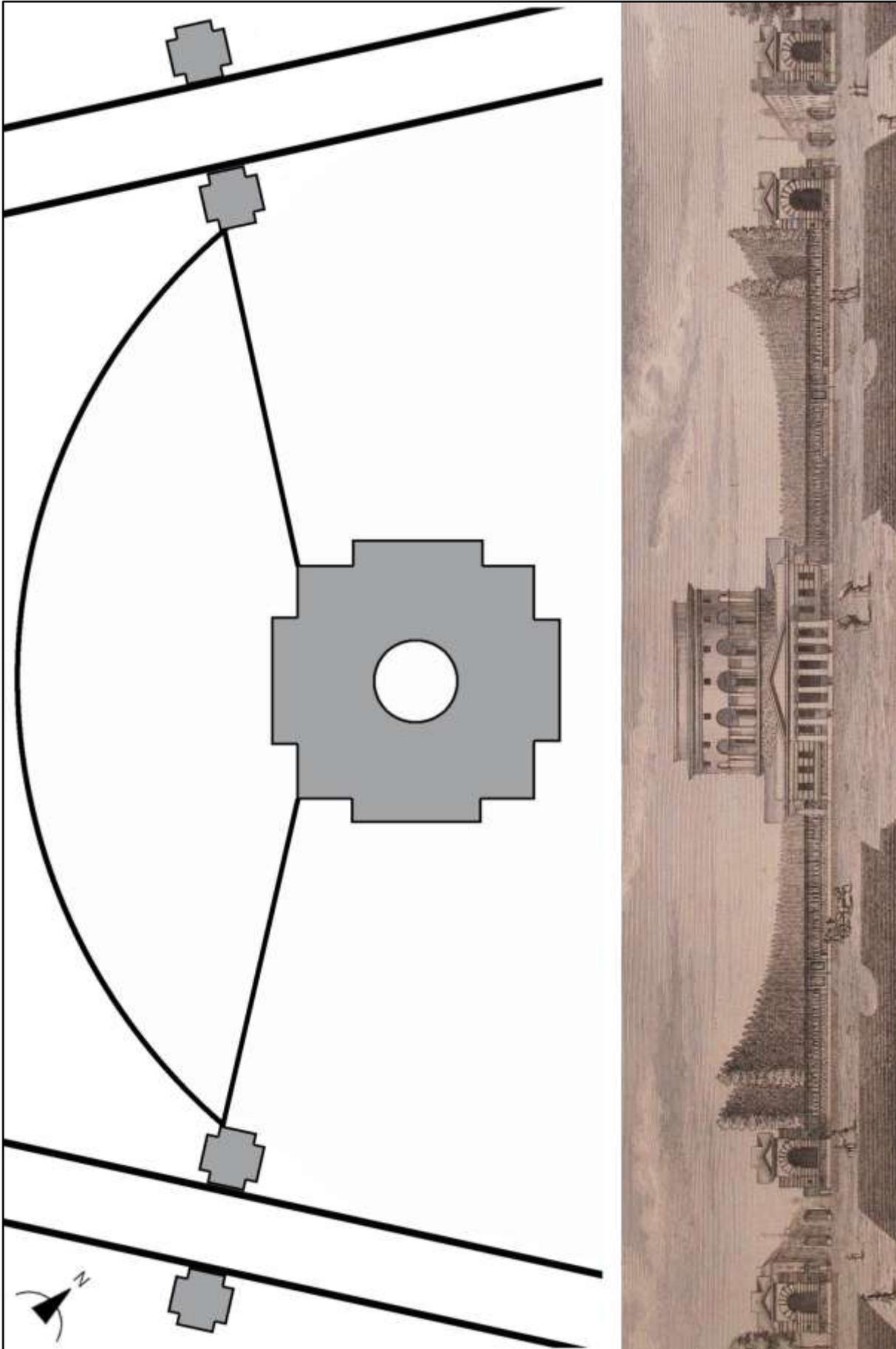


Fig. 01 : Montage réalisé par l'auteur à partir d'une vue idéale de Antoine-Joseph Gaitte dans *Recueil des plus belles maisons et des plus beaux édifices de la ville de Paris* : *Vues de Paris, dessinées et gravées*. Paris, s.d. B.H.V.P. : 93142.

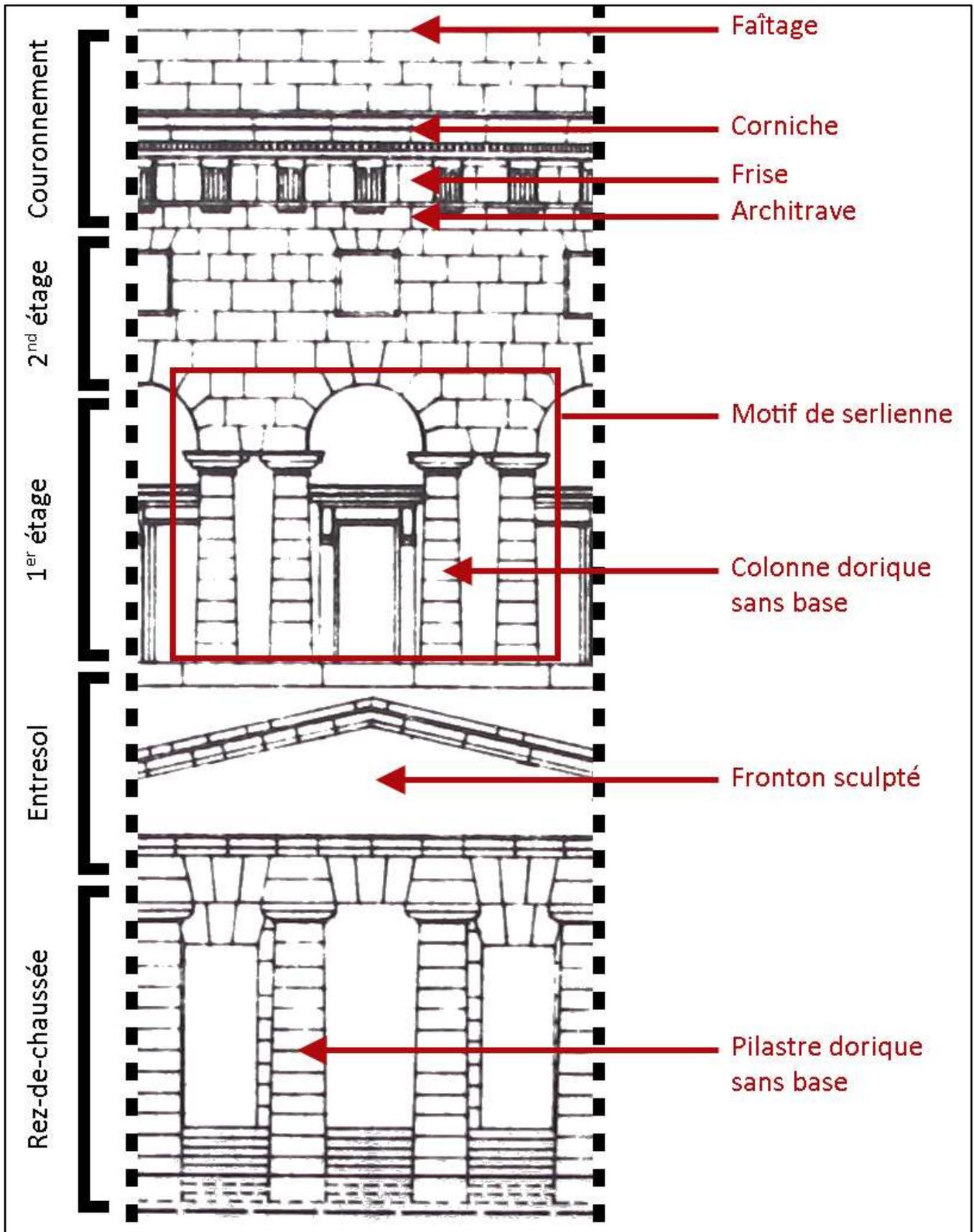


Fig. 02 : Elévation de trois travées centrales de la rotonde de la Villettes.
 Diagramme réalisé par l'auteur à partir d'un dessin de Jean Trouvelot daté de novembre 1942.
 M.A.P.-C. : 99/23/35

Ces plans sont des restitutions idéales et hypothétiques du dessin original de la rotonde. Certains détails ne pouvant être attestés comme étant de Ledoux, tels que les emmarchements ou les communications entre les pièces, ont été volontairement supprimés de la représentation.

Pour les mêmes raisons, le plan des caves n'a pas été reproduit.

Réalisé par l'auteur.

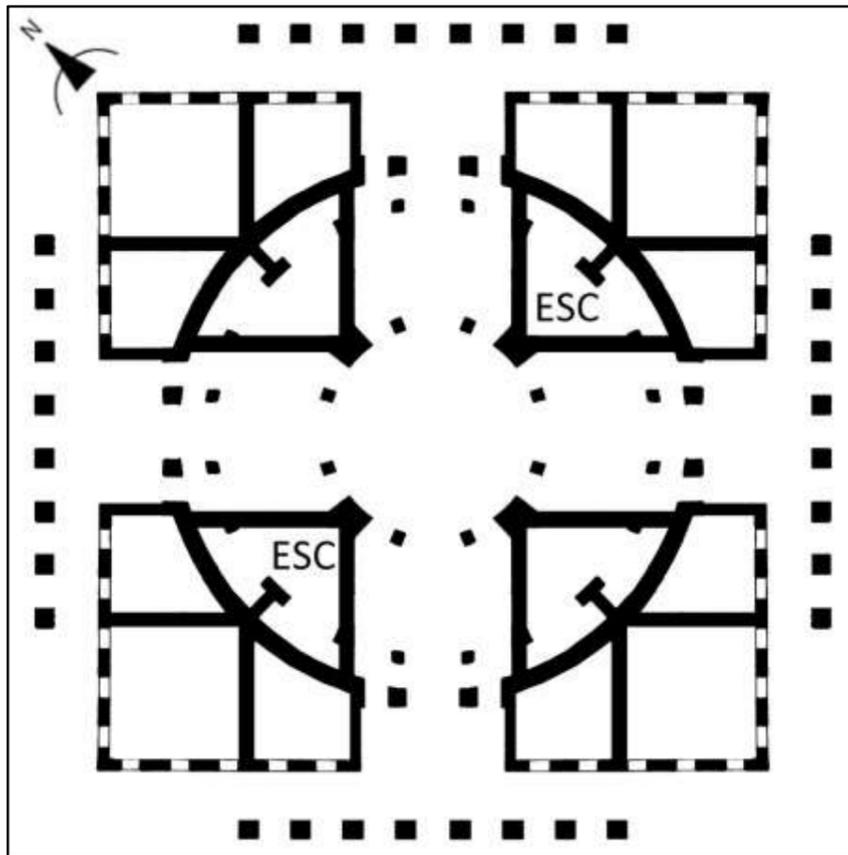


Fig. 03 : Plan du rez-de-chaussée de la rotonde.

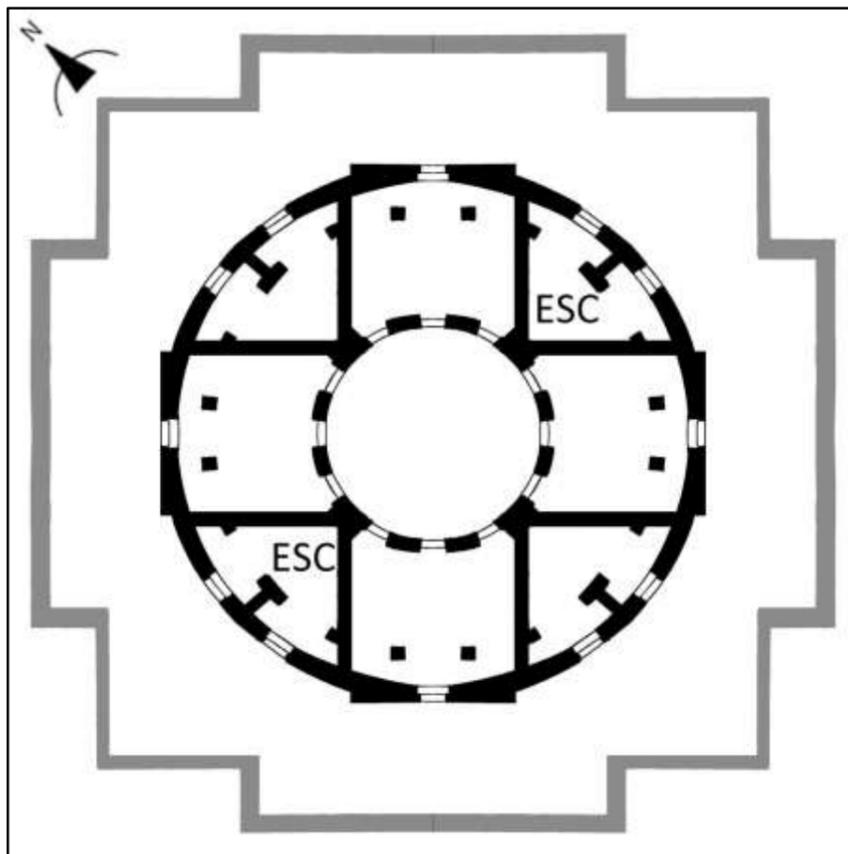


Fig. 04 : Plan de l'entresol de la rotonde.

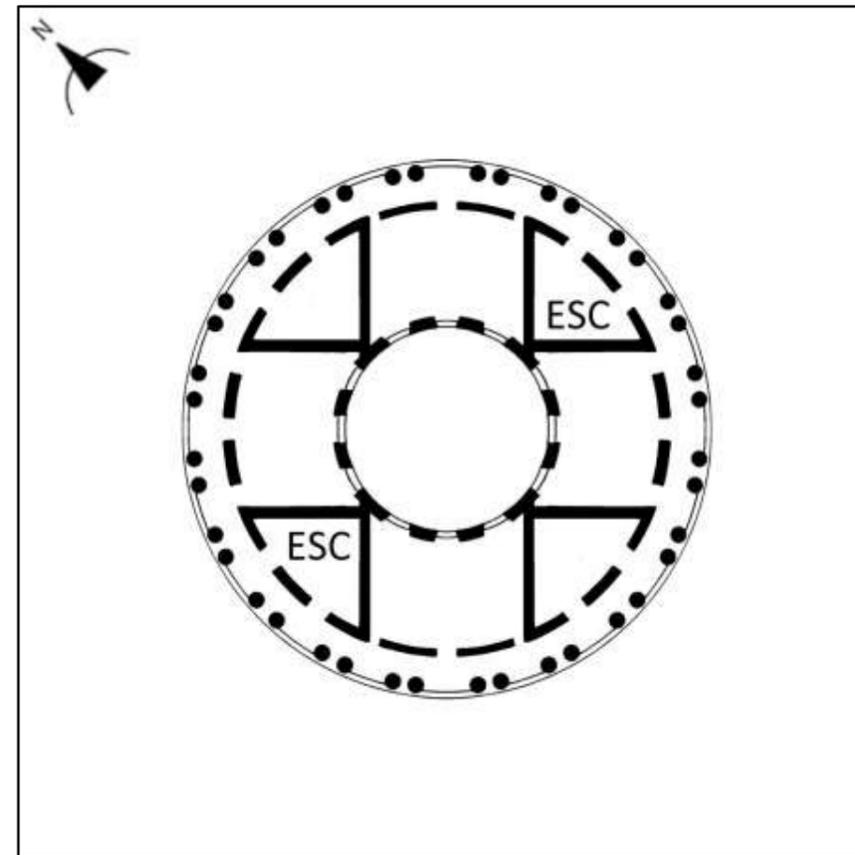


Fig. 05 : Plan du premier étage de la rotonde.

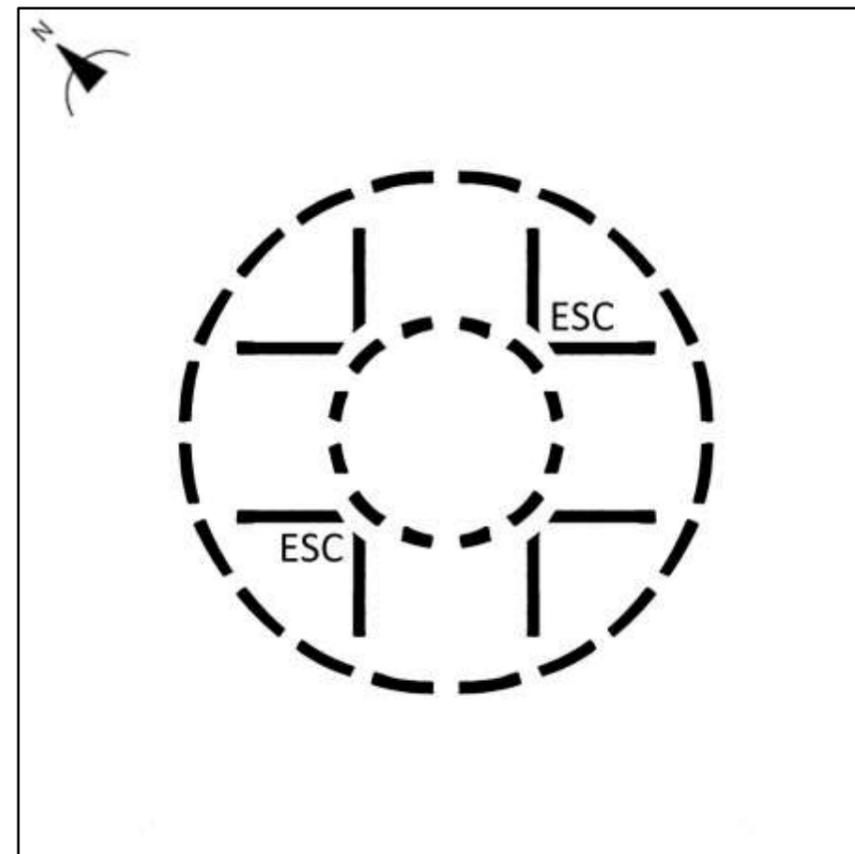


Fig. 06 : Plan du second étage de la rotonde.



Fig. 07 : Les volumes de la rotonde.
www.pagesjaunes.fr

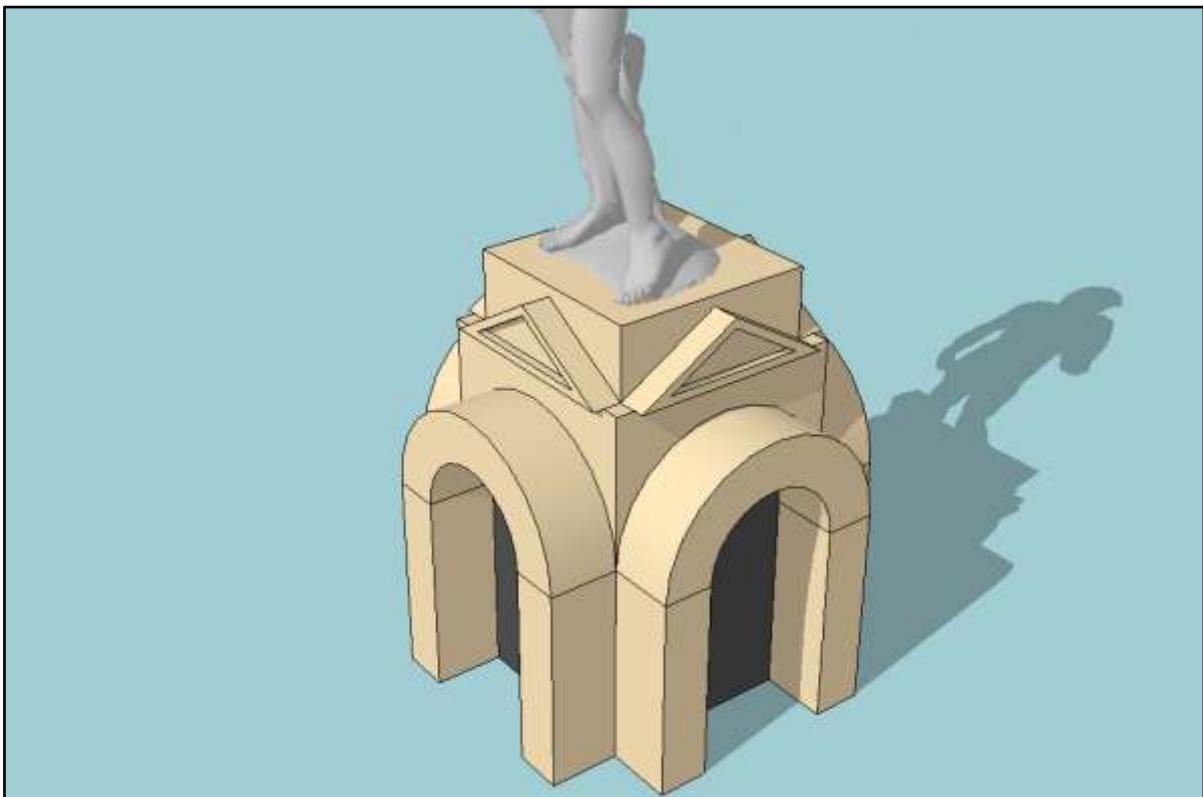


Fig. 08 : Restitution hypothétique des volumes d'une roulette.
Réalisé par l'auteur.

ANNEXE IV : AUX ORIGINES DE LA ROTONDE.

Maison de Chasse de Monseigneur Maximilien-Emanuel, électeur de Bavière à Bouchefort,
gravé dans **BOFFRAND, Germain**. *Livre d'architecture*. Paris, 1745, planches III à VI.

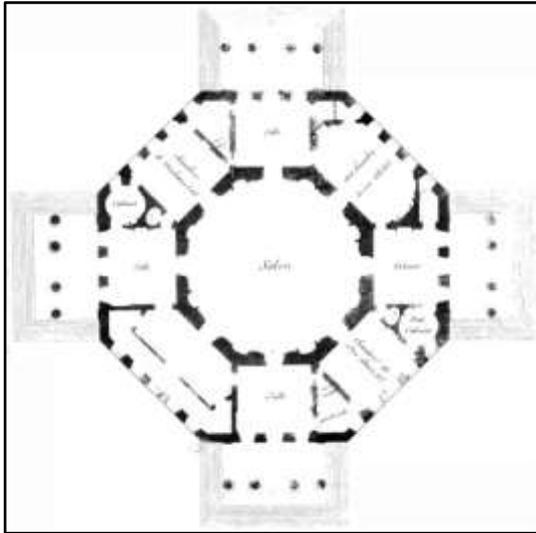


Fig. 01 : Plan du rez-de-chaussée.

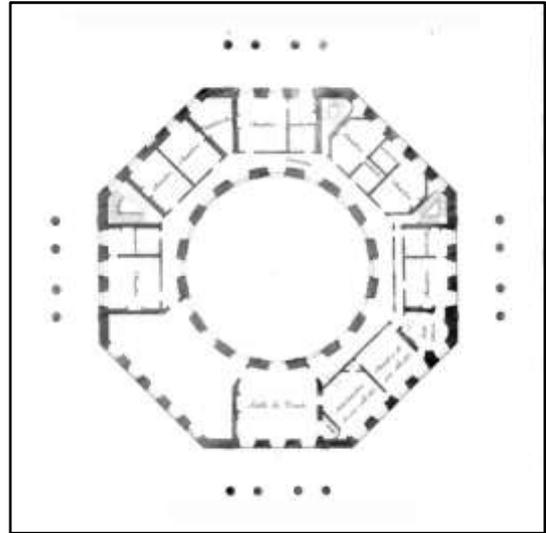


Fig. 02 : Plan du premier étage.

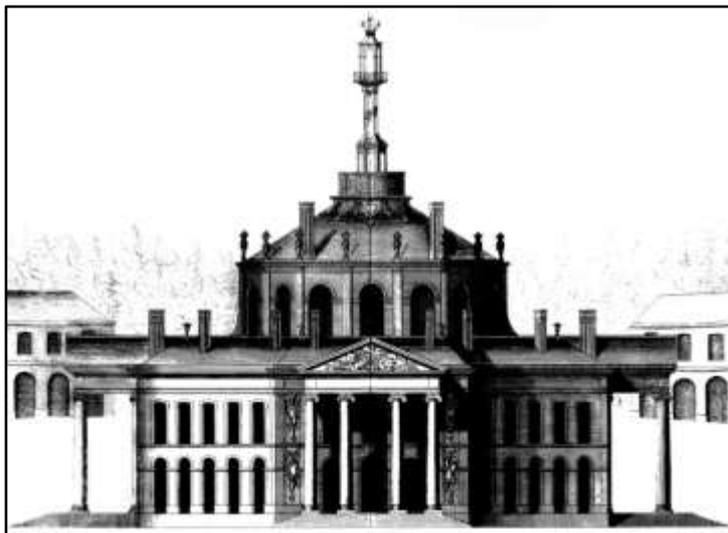


Fig. 03 : Elévation.

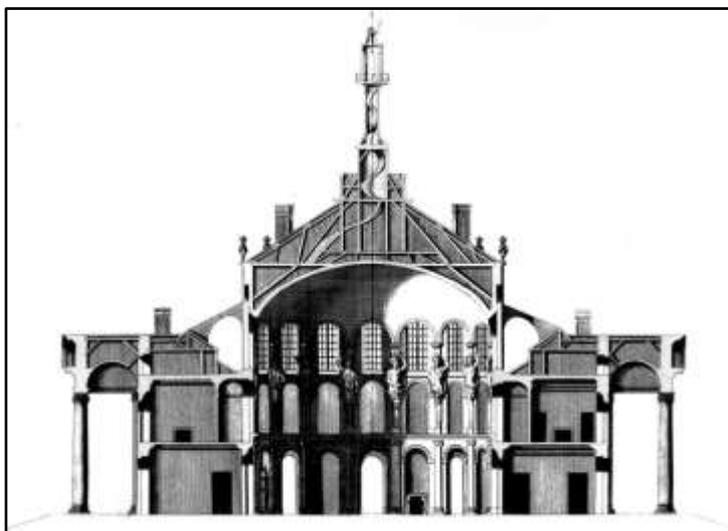


Fig. 04 : Coupe.

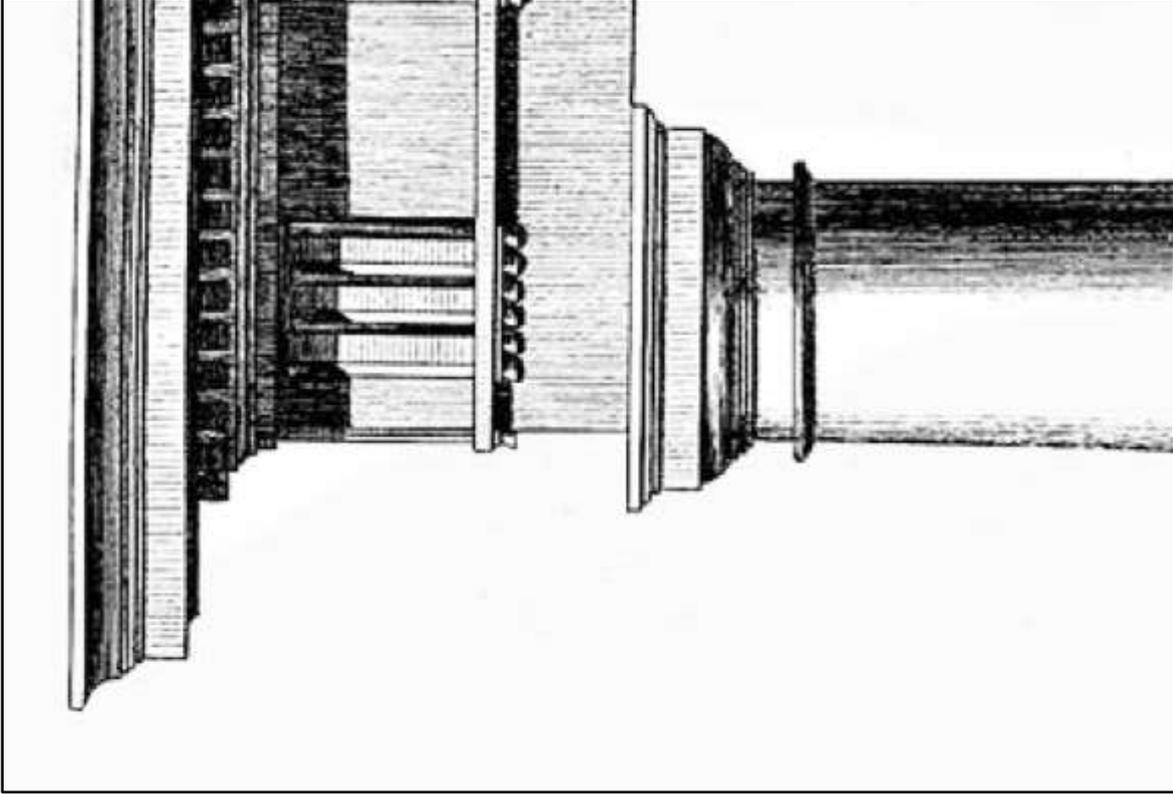


Fig. 08 : Colonne et entablement dorique des propylées d'Athènes, dans **LE ROY, David**. *Les ruines des plus beaux monuments de la Grèce*. Paris, 1758. pl. XV, fig. 3.



Fig. 07 : **ROBERT, Hubert**. *L'arc de triomphe et le théâtre d'Orange*. 1787. Paris, musée du Louvre : inv. 7647.

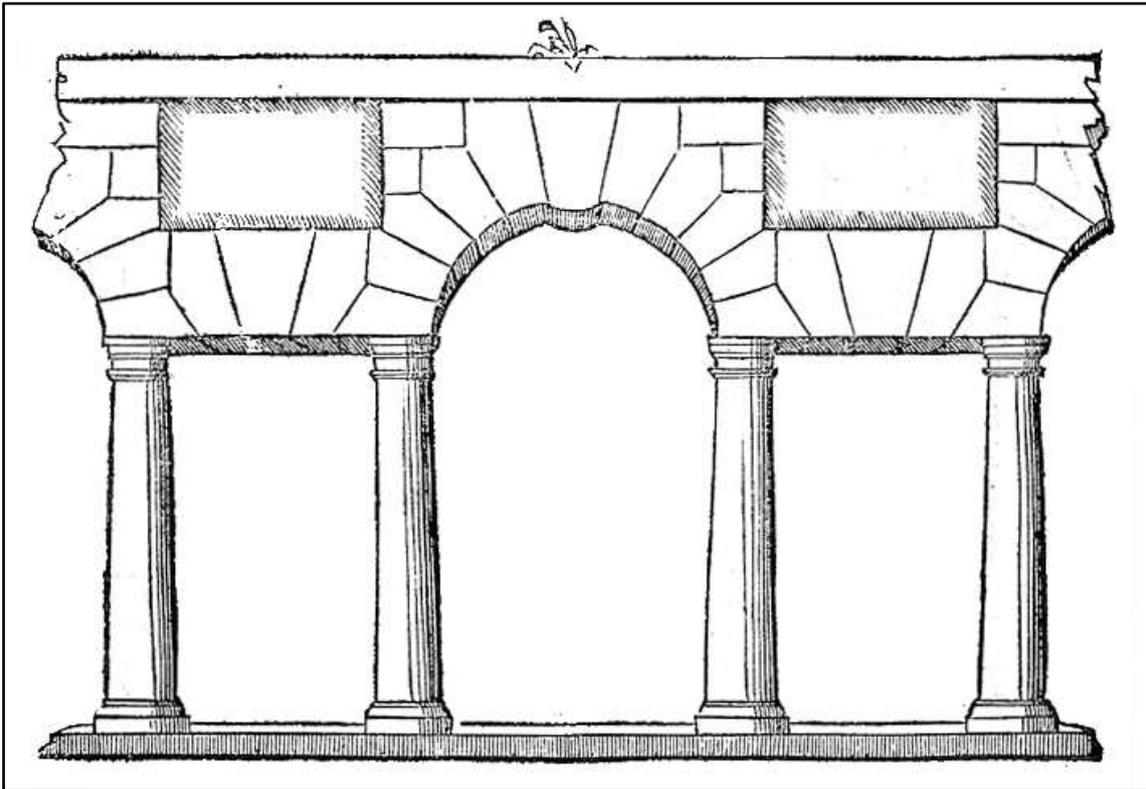


Fig. 09 : Le motif de la serlienne illustré dans **SERLIO, Sebastiano**. *Regole generali di architettura sopra le cinque maniere degli edifici* (Livre IV). Venise, 1537. f. 12v.

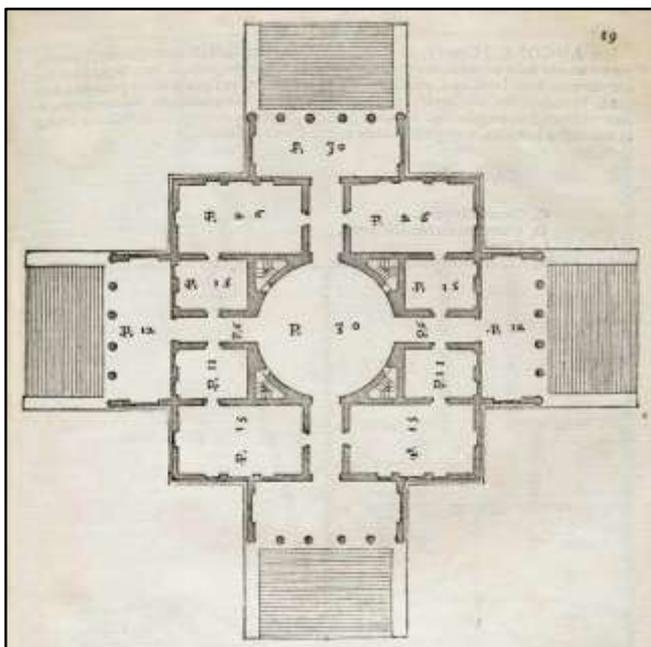


Fig. 10 : Plan du rez-de-chaussée.



Fig. 11 : Elévation et coupe.

Villa Almerico-Capra dite La Rotonda, Vicence.
 dans **PALLADIO, Andrea**. *I Quattro Libri dell'Architettura*. Venise, 1570. livre II, p. 19.

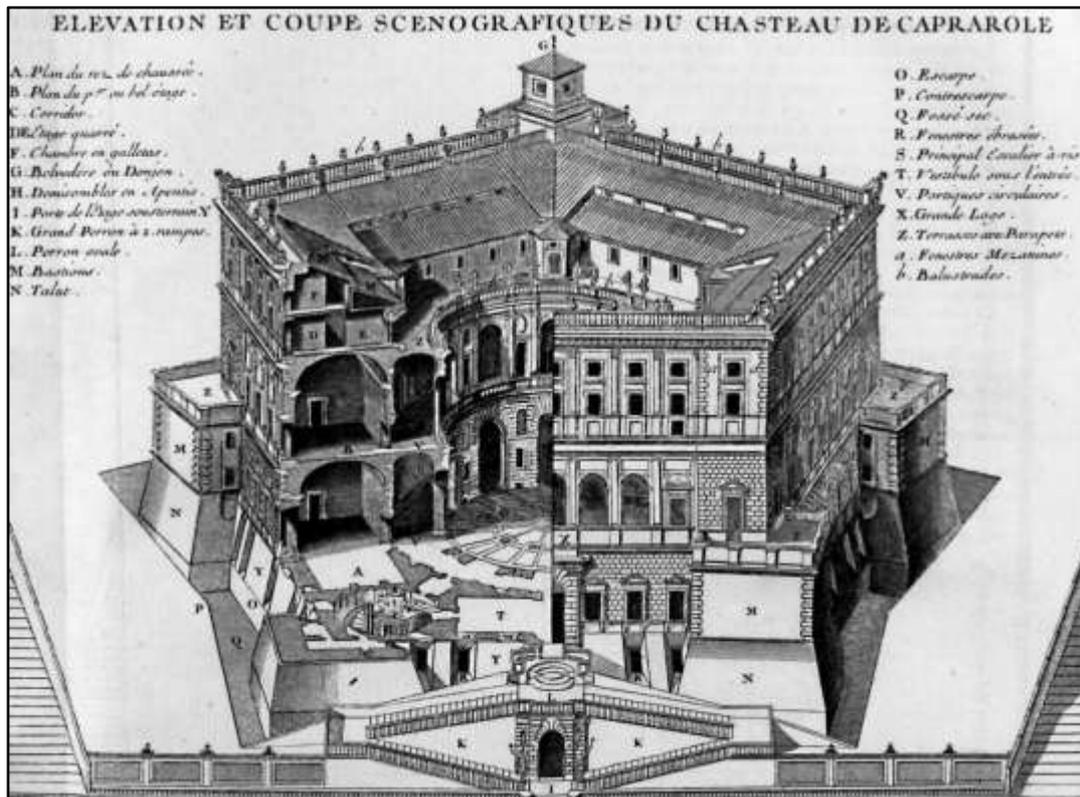


Fig. 12 : Palais Farnèse de Caprarola, illustré dans AVILER, Augustin-Charles d'. *Cours d'architecture*. Paris, 1691. vol. 1, pl. 73.

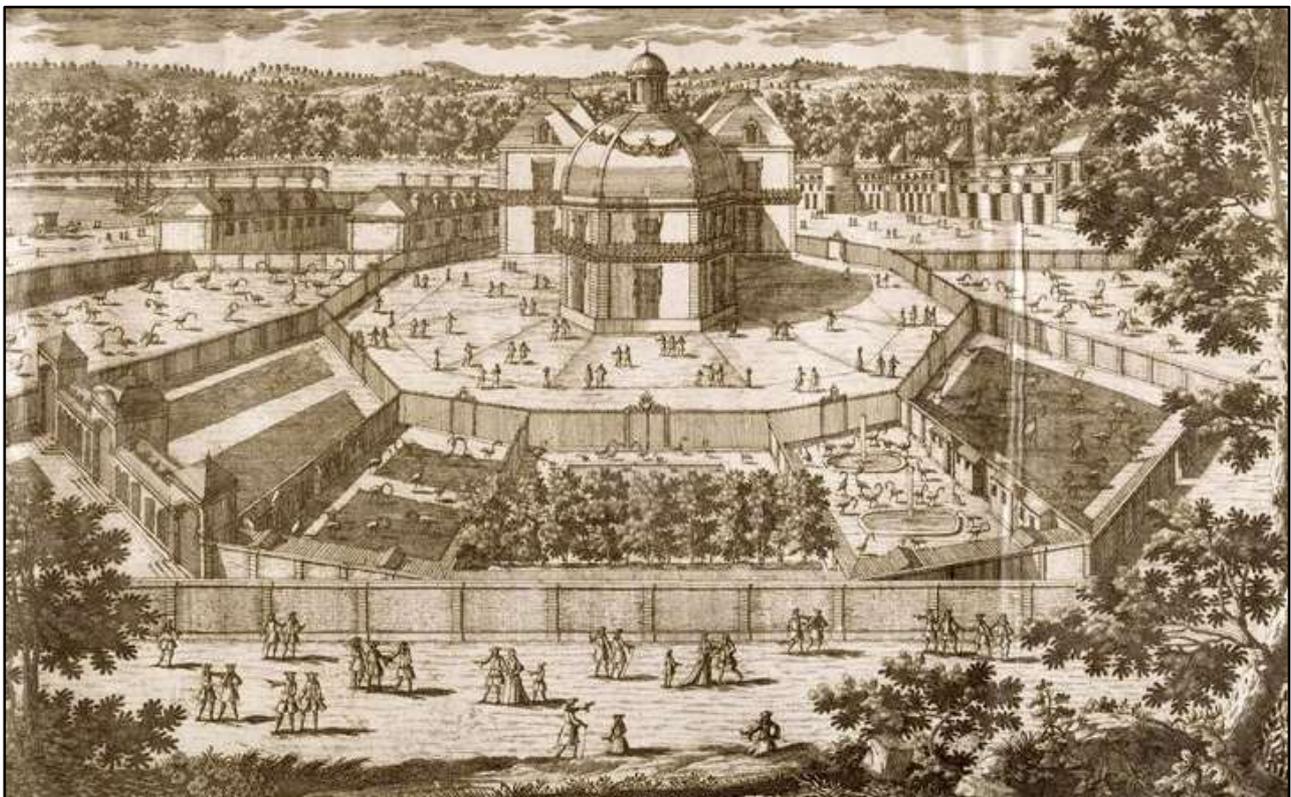


Fig. 13 : AVELINE Antoine. *Vue et Perspective du Salon de la Ménagerie de Versailles*. XVII^e siècle. Musée national du Château de Versailles : invgratures224.

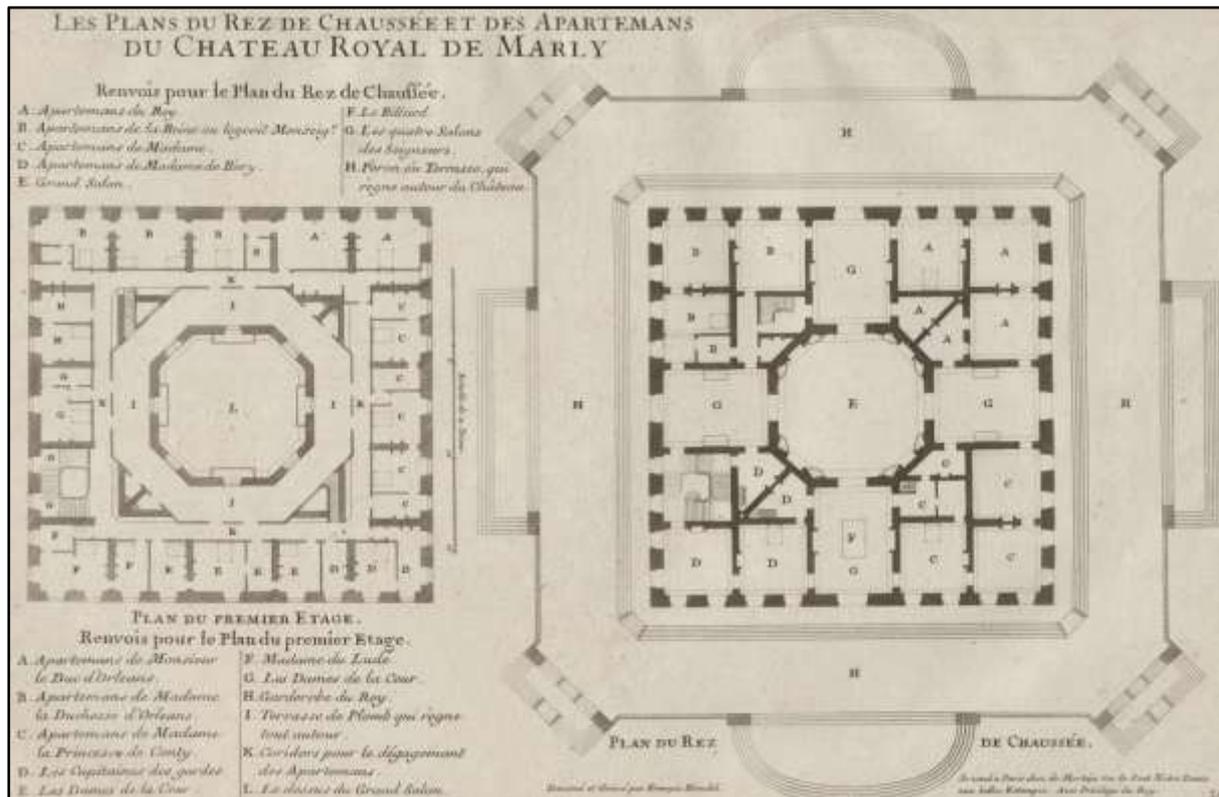


Fig. 14 : « Les Plan du Rez de Chaussée et des appartemens du Château Royal de Marly, Dessiné et Gravé par François Blondel ». dans *Les Plans, Profils, Et Elevations, Des Ville, Et Château De Versailles : avec les Bosquets, et Fontaines, tels quils sont a present, levez sur les Lieux, Dessinez et Gravez en 1714 et 1715.* Paris, 1715. pl. 36.

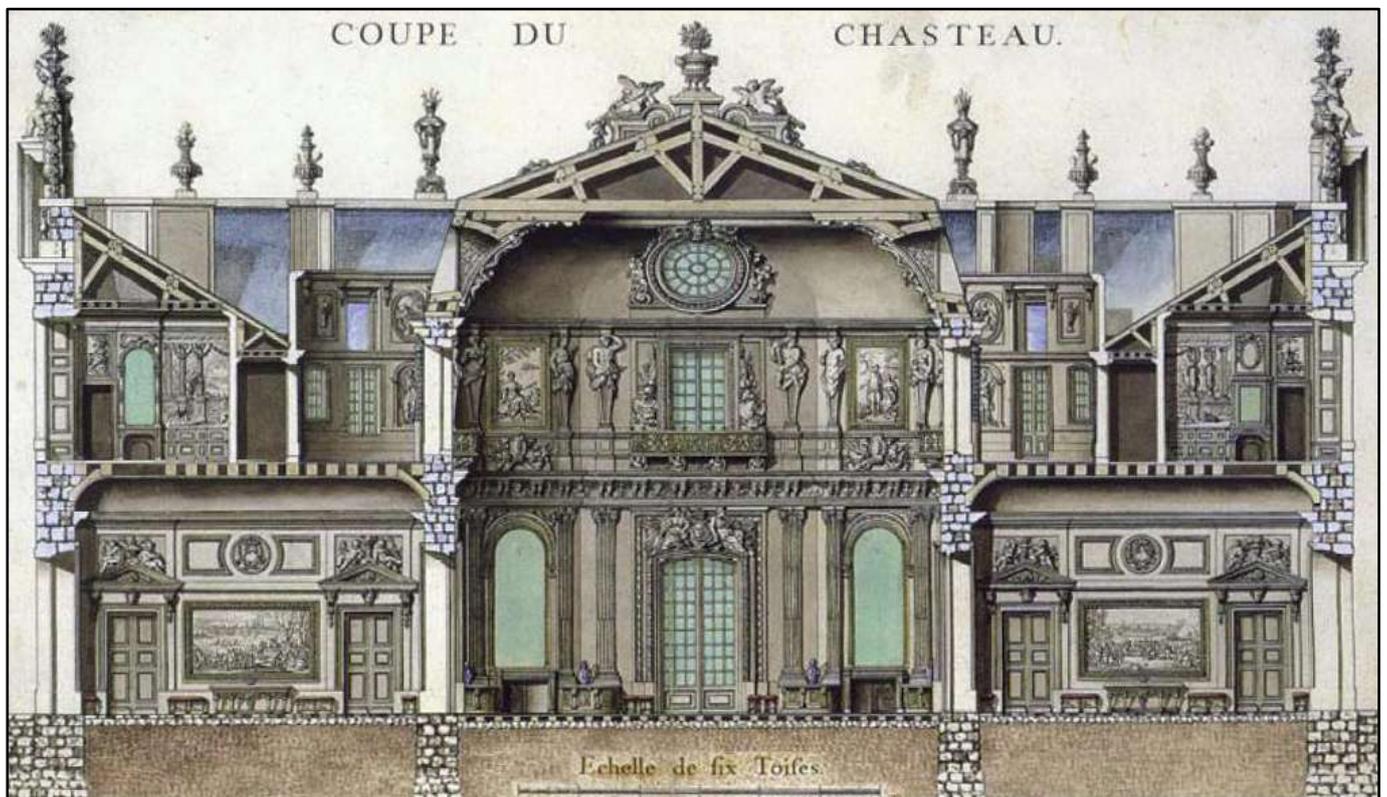


Fig. 15 : *Coupe du pavillon central du château de Marly, 1699.*
Stockholm Nationalmuseum, Collection Tessin-Harleman : THC 6690.
(chateaumarly.wifeo.com)

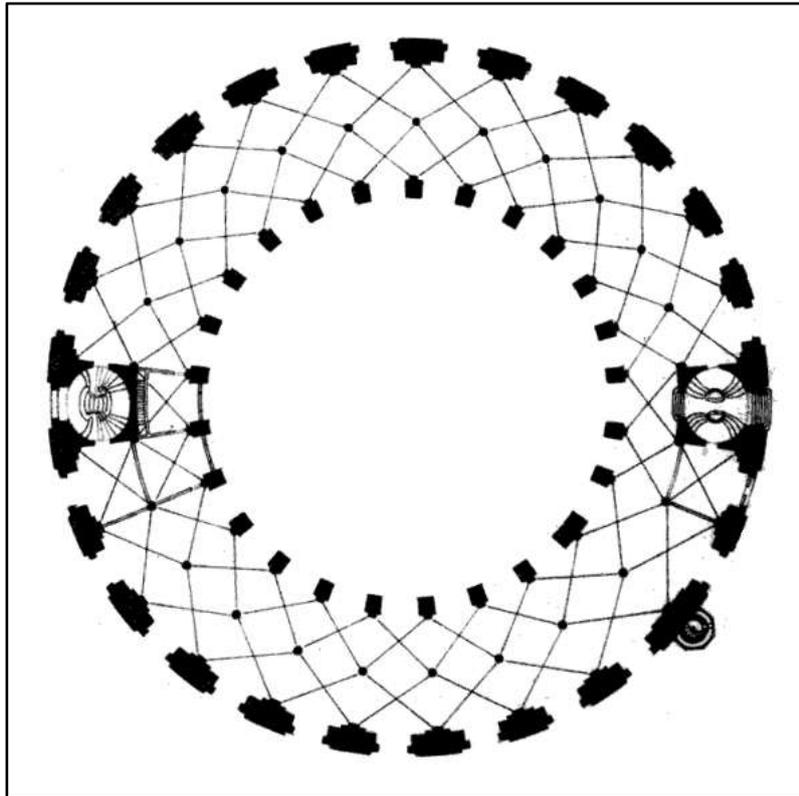


Fig. 16 : Plan de la Halle aux Blés dans **LEGRAND, Jacques-Guillaume. LANDON, Charles-Paul.**
Description de Paris et de ses édifices. Paris ; Strasbourg, 1806-1809. t. 2, pl. 7.



Fig. 17 : Intérieur de la halle au blé.
 Dessin anonyme. XVIII^e siècle.
 Paris, musée du Louvre, collection Rothschild : inv. 3657DR

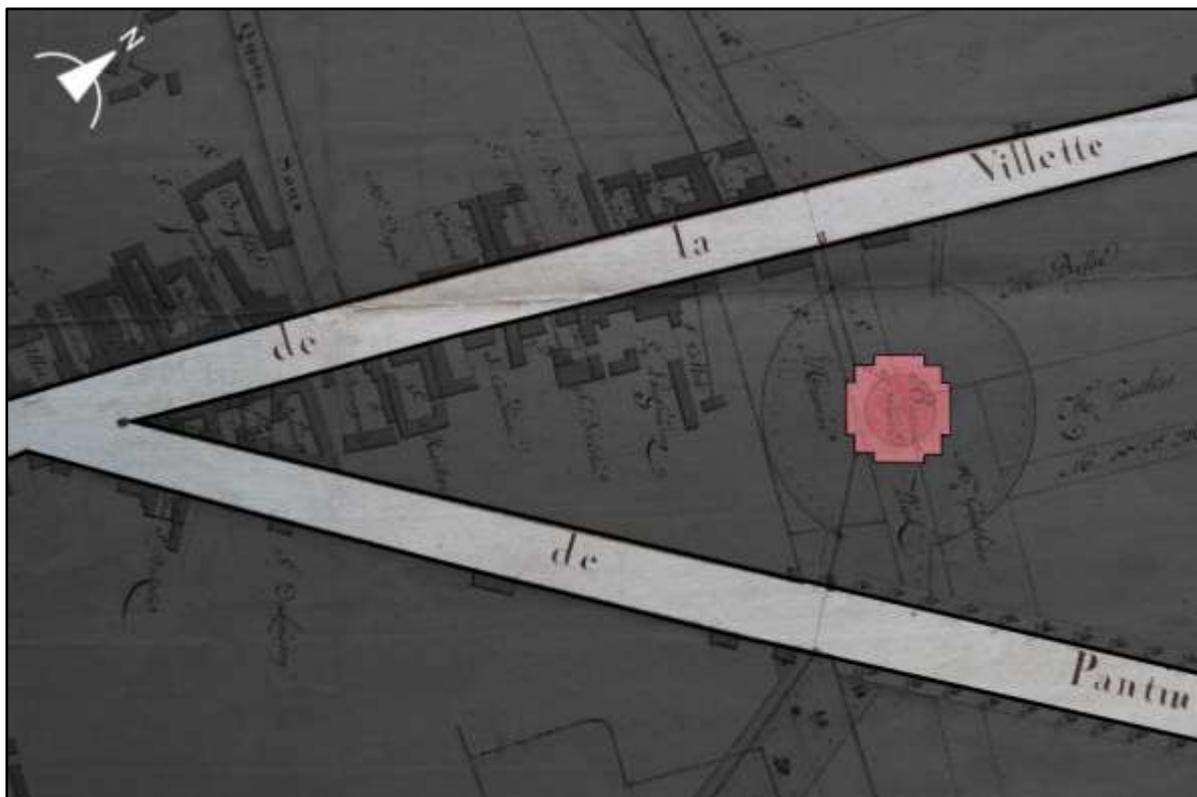


Fig. 18 : Mise en évidence de l'isolement de la rotonde.

Réalisé par l'auteur d'après *Plan du mur des Fermiers-généraux avec les noms des propriétaires*. fin XVIII^e siècle.
B.H.V.P. : B 805.

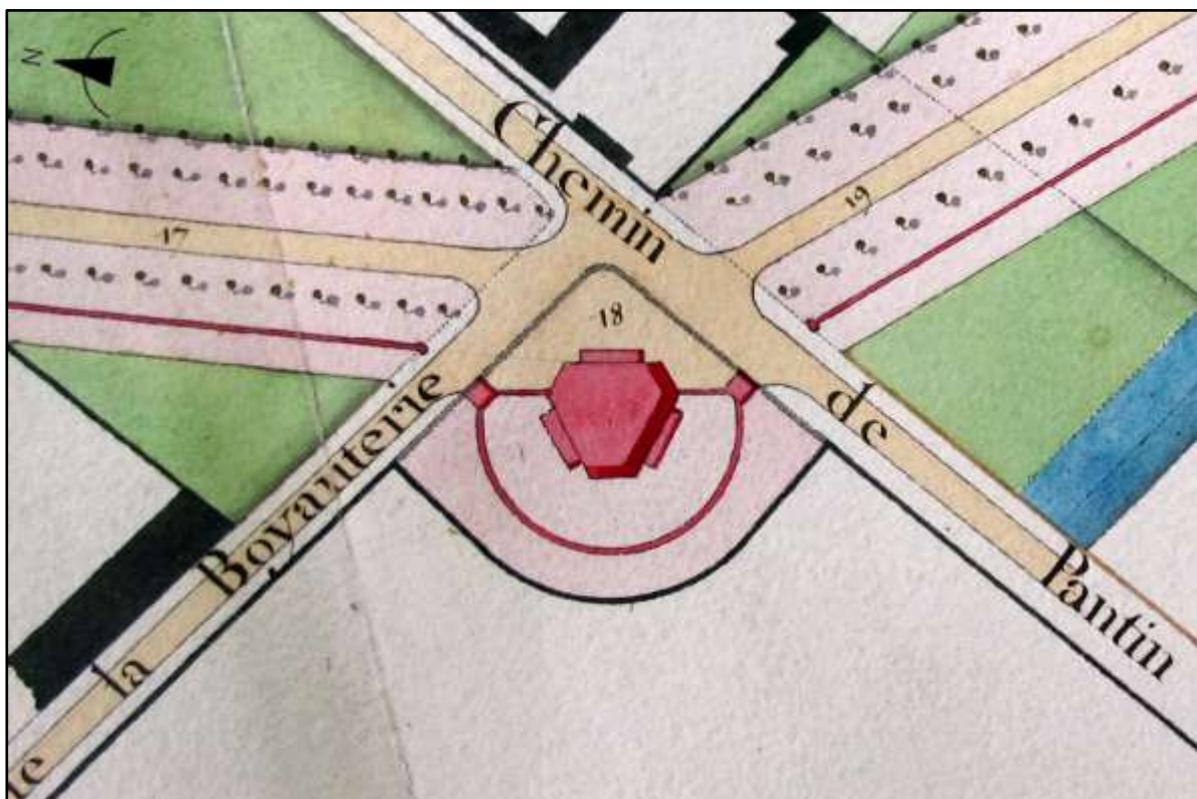


Fig. 19 : La barrière du Combat.

Plan général de la nouvelle enceinte de Paris, divisé en 18 cartes. après 1790.
A.N. : N IV Seine 66 – planche 07.



Fig. 20 : TAUNAY, Nicolas Antoine. *Entrée de la Grande Armée à Paris par la barrière de la Villette, le 25 novembre 1807.*

Musée national du Château de Versailles : MV1732.



Fig. 21 : LEJEUNE, Louis-François. *Entrée de Charles X à Paris, par la barrière de la Villette, après son sacre. 6 juin 1825.*

Musée national du Château de Versailles : MV 1794.

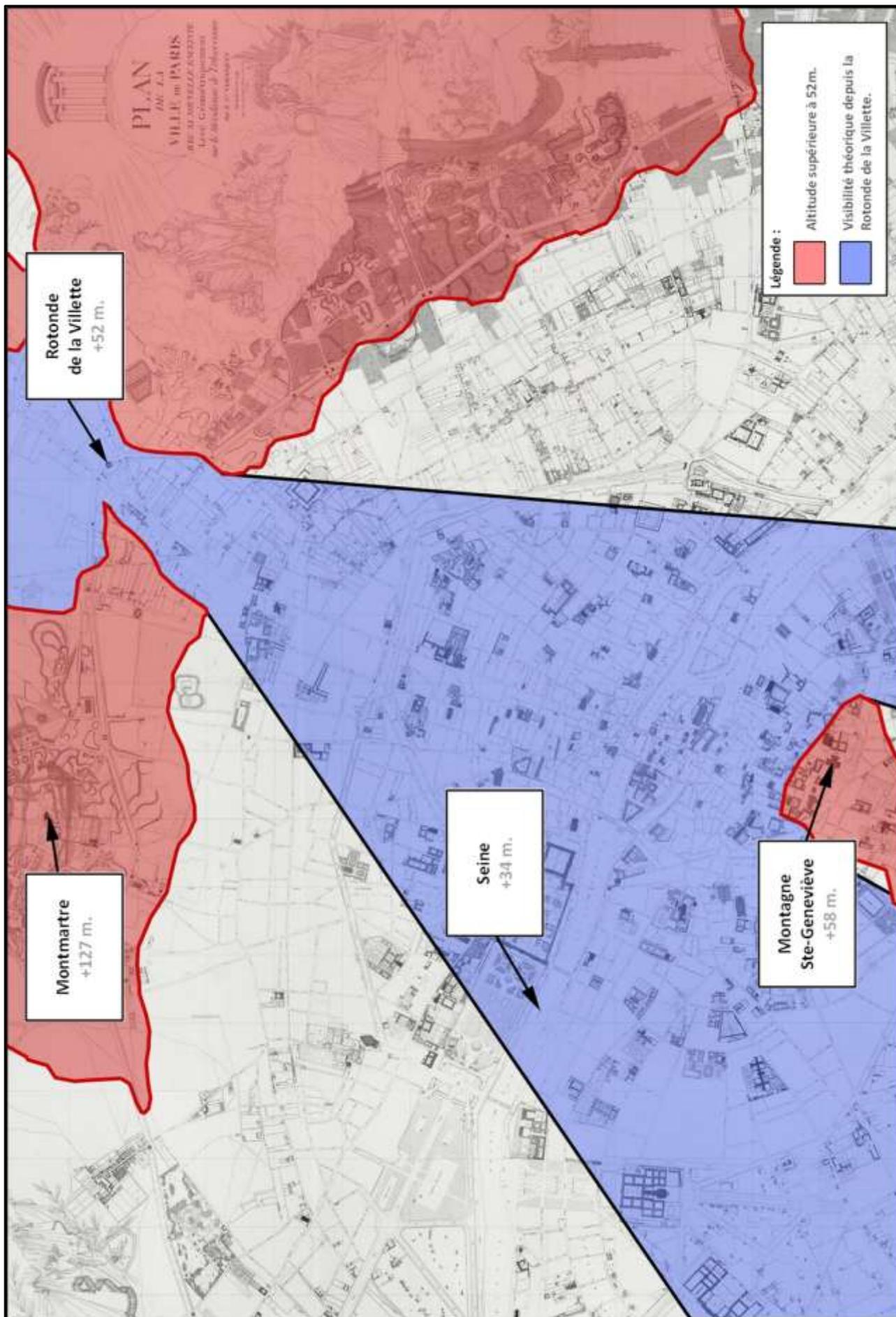


Fig. 22 : Visibilité théorique d'un observateur situé au niveau du sol à l'emplacement de la rotonde de la Villette. Carte réalisée par l'auteur d'après les niveaux relevés dans **GERARDS, Emile**. *Atlas géologique des vingt arrondissements de Paris*. Paris, 1924.

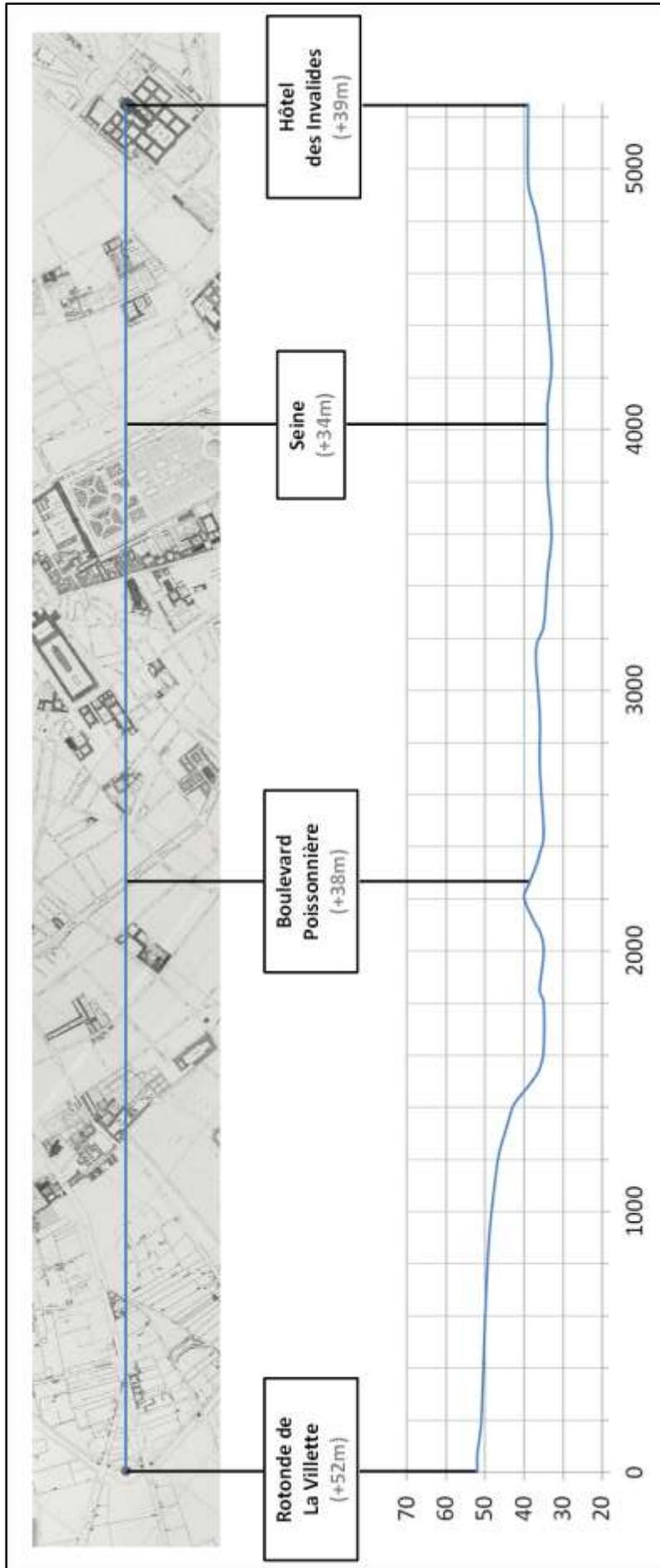


Fig. 23 : Plan et coupe du terrain situé entre la rotonde de la Villette et l'Hôtel des Invalides. Diagramme réalisé par l'auteur d'après les niveaux relevés dans **GERARDS, Emile. Atlas géologique des vingt arrondissements de Paris.** Paris, 1924.

ANNEXE V : EXPROPRIATIONS.

Les pages suivantes ont été réalisées à partir de documents de deux types :

Il s'agit en premier lieu d'un recueil de plans conservé aux Archives Nationales sous la côte N IV Seine 66. Ce document, peu souvent évoqué par les auteurs ayant traité de l'enceinte des fermiers généraux, est présenté ainsi :

Plan général de la nouvelle enceinte de Paris, divisé en dix-huit cartes.

Sur chacune se trouve un tableau qui présente le nom des propriétaires des terrains, et des notaires qui ont passé les contrats, la date de ces actes, la nature et la quantité de terrains acquis, ou à acquérir, les portions employées pour l'Enceinte, celles restantes, tant en dehors qu'en dedans à disposer, et celles revendues ou échangées.

L'emplacement des bâtiments démolis est désigné par une teinte grise, et les bâtiments acquis, ou qui étant à acquérir et dans le cas, d'être pareillement supprimés, sont en noir.

Les terrains à disposer sont indiqués par une couleur verte, et les bâtiments qui y existent sont encore en noir.

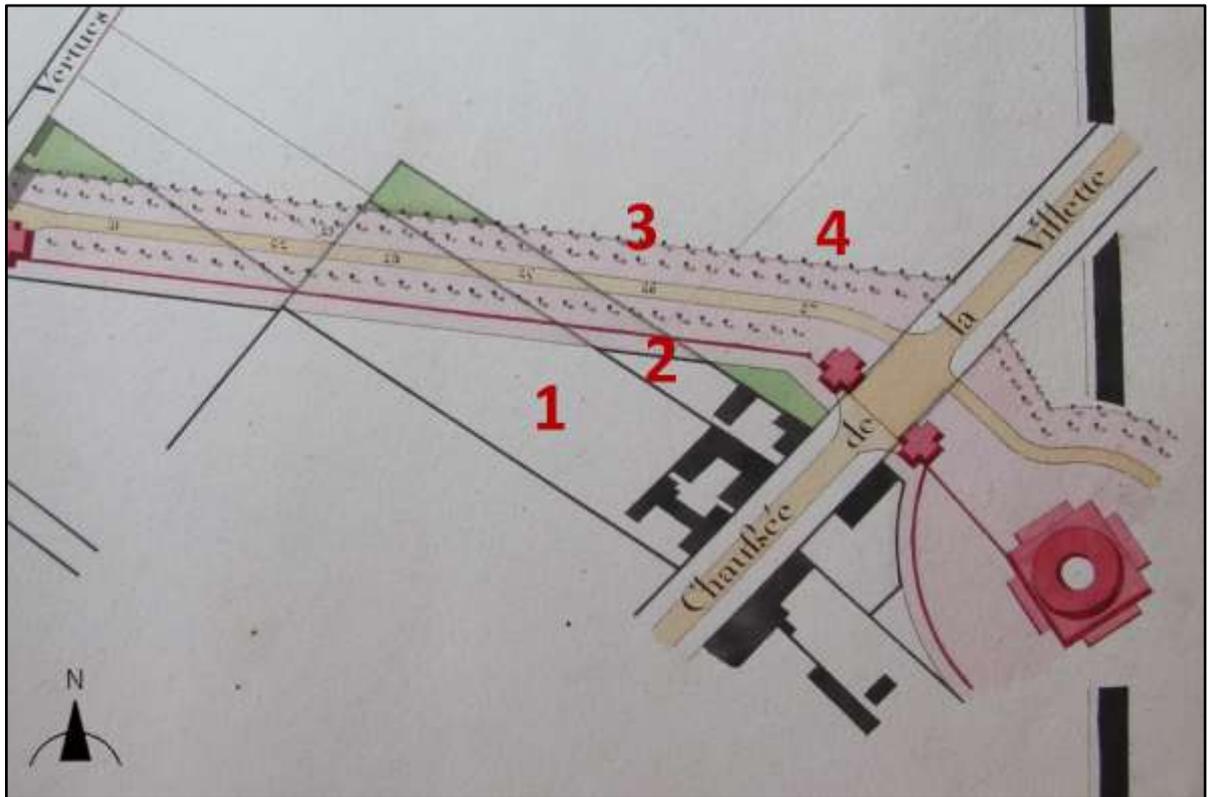
A l'égard des terrains revendus ou échangés, ils sont désignés par une teinte bleue.

Enfin, chaque tableau présente le résultat des objets qu'il renferme.

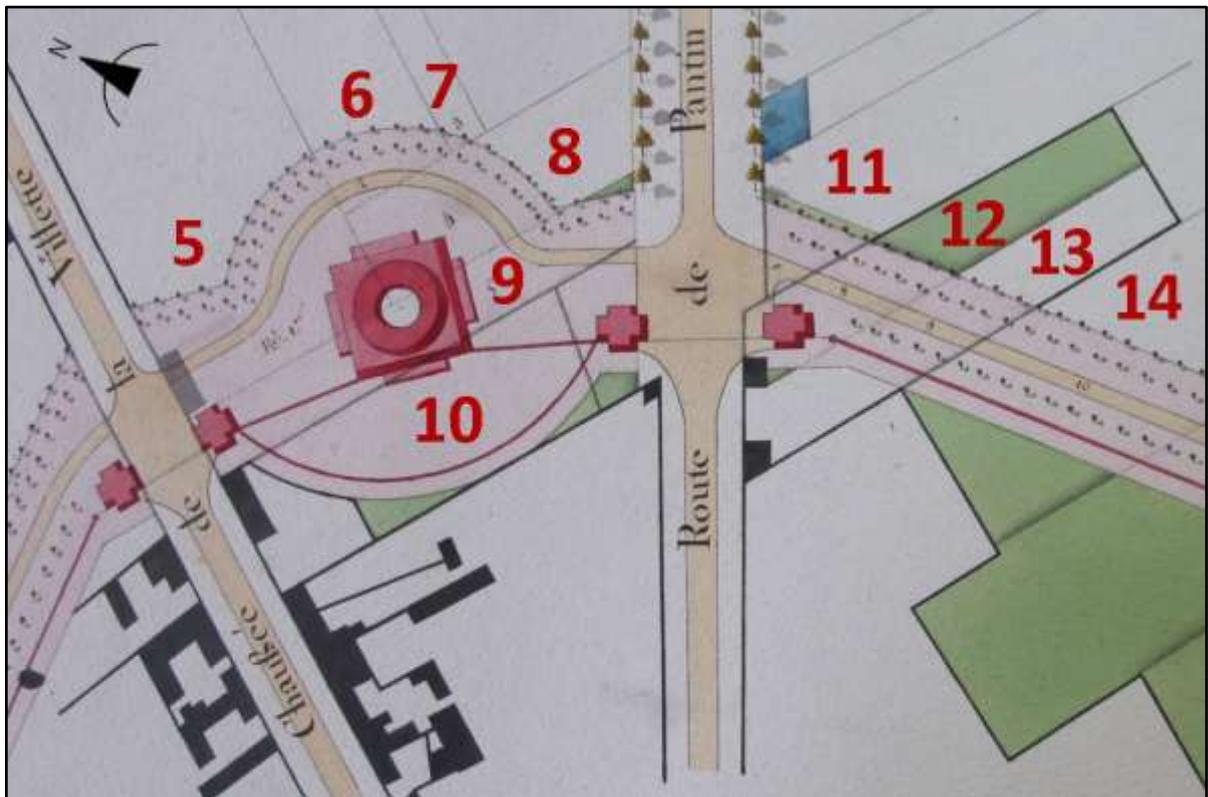
La circonférence de la nouvelle Enceinte de Paris, compris la largeur des routes et chemins qui communiquent à Paris et de la Seine dans ces points correspondant à la clôture est d'environ 12630 toises.

Par les informations qu'il donne, ce document est beaucoup plus intéressant que le plan conservé à la B.H.V.P. sous la cote B 805 qui ne révèle que les noms des propriétaires et qui, pourtant, est évoqué beaucoup plus régulièrement par les auteurs ayant travaillé sur la rotonde.

En second lieu, il s'agit des minutes notariales concernant la vente des terrains nécessaires à la réalisation de la rotonde. Ces documents ont pu être retrouvés dans le Minutier Central des Archives Nationales grâce aux informations précises données par le recueil de plans que nous venons d'évoquer. Les actes de vente, qui doivent pouvoir être retrouvés pour l'ensemble des terrains occupés par l'enceinte, présente une description précise de l'ancienne occupation de ces parcelles. Ils constituent en ce sens une source considérable d'informations, utiles à la connaissance du bâti des faubourgs, encore mal étudié aujourd'hui. Ils sont parfois illustrés d'un plan que nous avons reproduit ici.



Plan général de la nouvelle enceinte de Paris, divisé en 18 cartes. après 1790.
A.N. : N IV Seine 66 – planche 06.



Plan général de la nouvelle enceinte de Paris, divisé en 18 cartes. après 1790.
A.N. : N IV Seine 66 – planche 07.

(la portion de parcelle désignée sous le numéro n°7 reste à acquérir)

Parcelle n°1.

A.N. : ET LXXIII 1100 : *Vente de M. A. Loiseau, J. Delorme, P. Marteau au Roi*. Minute du 24 septembre 1788, notaire : A.-M. Boulard.

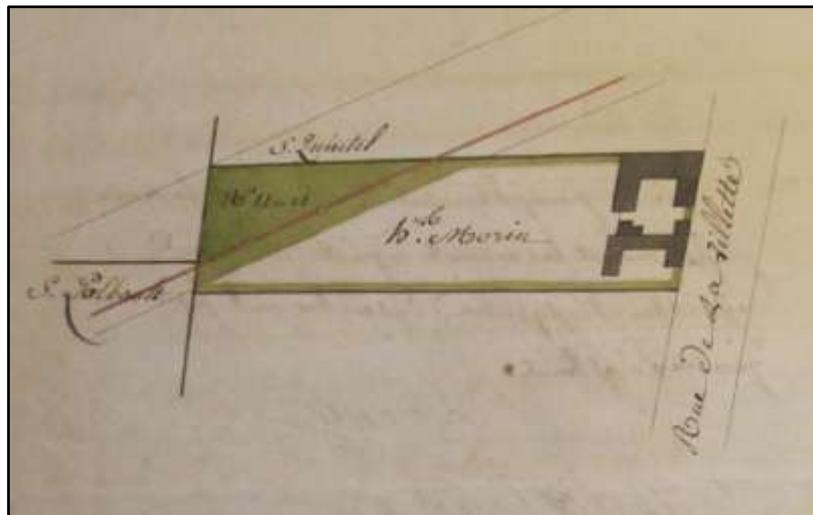
« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés sont comparus **Marie Anne Loiseau veuve en premières noces de Julien Morin nourrisseur de bestiaux** et en seconde de Denis Justin Goblin maitre charcutier **demeurante, à Paris rue de la Mortellerie paroisse St Gervais**. La Veuve Goblin ayant droit de jouir en usufruit sa vie durant du terrain formant l'objet de la présente vente.

Et Sieur Jean Delorme huissier à cheval au Chatelet de Paris demeurant rue St Denis, paroisse St Jacques et des Sts innocents, Sieur Pierre Marteaux, nourrisseur de bestiaux et Marie Madeleine Morin sa femme qu'il autorise à l'effet des présentes, **demeurant à Paris chaussée de la Villette paroisse Saint Laurent**.

Sieur Louis Saint Marcel, nourrisseur de bestiaux et Marie Anne Morin sa femme qu'il autorise à l'effet des présentes, **demeurant à Paris, chaussée de la Villette paroisse Saint Laurent, tous les susnommés ayant la nue-propiété dudit terrain qui sera compris en la présente vente dans les proportions cy-après fixées.**

Lesquels ont par ces présentes vendu [...] à Sa Majesté Louis Seize, ce accepté pour le roi par Messire Gabriel Isaac Douet De la Boullaye, chevalier conseiller du Roy en tous ses conseils, ancien intendant d'Auch et de Pau, intendant des finances [...] à ce présent au nom et comme subrogé à M. De Colonia par arrêt du conseil du seize juillet mil sept cent quatre-vingt-sept à l'effet d'acquérir au nom de sa majesté les maisons et terrains nécessaires à la nouvelle enceinte de Paris :

Cinquante-cinq perches sept pieds de terre en marais sise terroir de St Laurent, lieu-dit Vallée Galle ou chaussée de la Villette, tenant d'une part vers midi et couchant le surplus dudit terrain, d'autre du levant le Sieur Quintel et d'autre vers nord Sieur Palbault et autre, et désignée en un plan qui en a été dressé par le Sieur Fromantin, arpenteur géomètre le vingt-neuf aout dernier, [...].



Appartenant le terrain présentement vendu, qui était un conquêt de la communauté de biens qui a subsisté entre la veuve Goblin et ledit feu Sieur Julien Morin son premier mari, savoir à la veuve Goblin pour l'usufruit sa vie durant et pour la nue-propiété aux cinq enfants d'elle et de son premier mari **suivant un acte passé entre eux devant Maître Rouveau qui en a minute, notaire à Belleville et en présence de témoins le quatre novembre mil sept cent quatre-vingt-quatre** par lequel ladite veuve Goblin a abandonné aux cinq enfant d'elle et de son premier marie la nue-propiété de tous les héritages qui lui appartenait [...]

Et enfin, cette vente est faite **moyennant huit mille quatre cent livre onze soles trois deniers de prix principal [...]** Fait et passé à Paris, savoir à l'égard dudit seigneur de la Boullaye en son hôtel et des vendeurs en l'étude l'an **mil sept cent quatre-vingt-huit, le vingt-quatre septembre après midi [...].** »

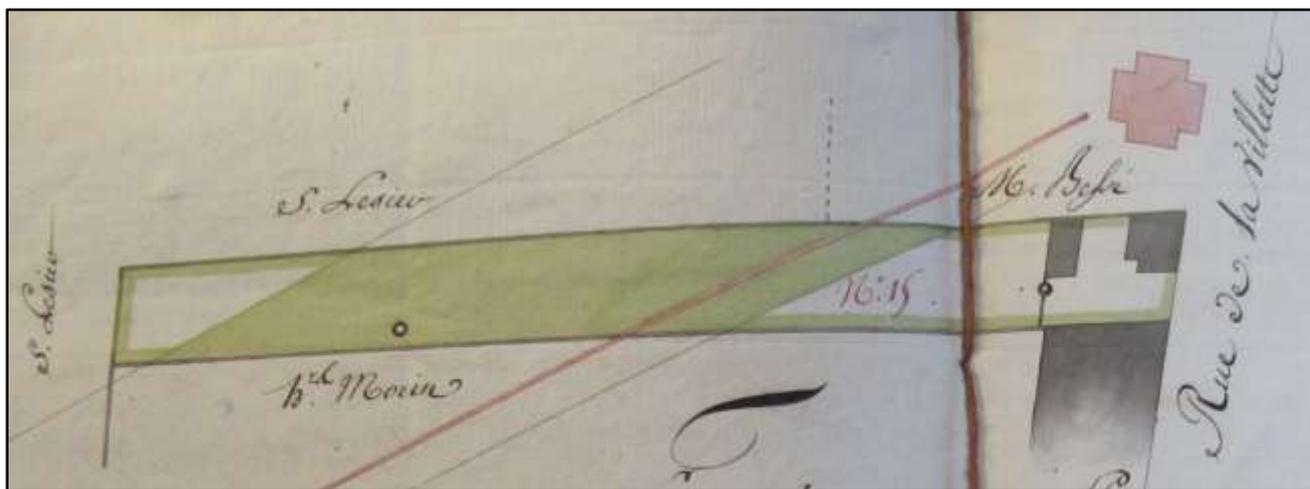
Parcelle n°2.

A.N. : ET LXXIII 1099 : Vente de J. P. Quintaine au Roi. Minute du 21 aout 1788, notaire : A.-M. Boulard.

« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés sont comparus **S. Jean Pierre Quintaine, maître jardinier et Marie Claude Cholard, sa femme** qu'il autorise à l'effet des présents, **demeurant à la chaussée de la Villette, paroisse St Laurent.**

Lesquels ont par ces présentes vendu, cédé et délaissé dès maintenant et à toujours [...] à Sa Majesté Louis Seize, ce accepté pour le Roy par Messire Gabriel Isaac Douet De la Boullaye, chevalier conseiller du Roy en ses conseils, ancien intendant d'Auch et de Pau, intendant des finances [...] à ce présent au nom et comme subrogé par arrêt du conseil du seize juillet mil sept cent quatre-vingt-sept à M. de Colonia pour acquérir au nom de sa majesté les maisons et terrains nécessaires à la nouvelle enceinte de Paris :

Cinquante et une perches de terre de marais sis terroir de St Laurent lieu-dit Valle Galle à prendre en soixante-seize perches trois quarts, tenant d'un côté vers le nord les Sieurs Lesier et Bessé d'autre du midi, les héritiers Morin, d'un bout du couchant le Sieur Lezier et d'autre la grande rue de la Villette, le tout plus au long énoncé dans le plan dudit terrain dressé par le Sieur Fromantin architecte et dans lequel sont désignées les portions destinées à l'enceinte et compris dans la présente vente, lequel plan est demeuré cy-annexé pour y avoir recours après que les parties l'ont eu signés et paraphés en présence des notaires soussignés.[...].



Ledit terrain appartenant aux dits vendeurs comme leur ayant été délaissé avec différents autres terrains par **Sieur Pierre Marlet, écuyer valet de Chambre ordinaire du Roi et Margueritte Royer son épouse** de lui autorisée et par **Sieur Charles Alloneau, avocat et procureur au Parlement et Margueritte Romanin son épouse** de lui autorisée suivant un contrat passé devant **Sieur Le Bœuf de le Bret** qui en a gardé minute et son confrère notaire à Paris le vingt-sept aout mil sept cent soixante-sept [...]

Et enfin, moyennant le prix et somme de neuf mille cent quatre-vingt livres [...] les dits vendeurs reconnaissent avoir présentement reçu en espèce sonnantes [...] Fait et passé à Paris pour Sieur de la Boullaye en son hôtel et pour les vendeurs en l'étude l'an mil sept cent quatre-vingt-huit, le vingt et un aout avant midi [...]. »

Parcelle n°3.

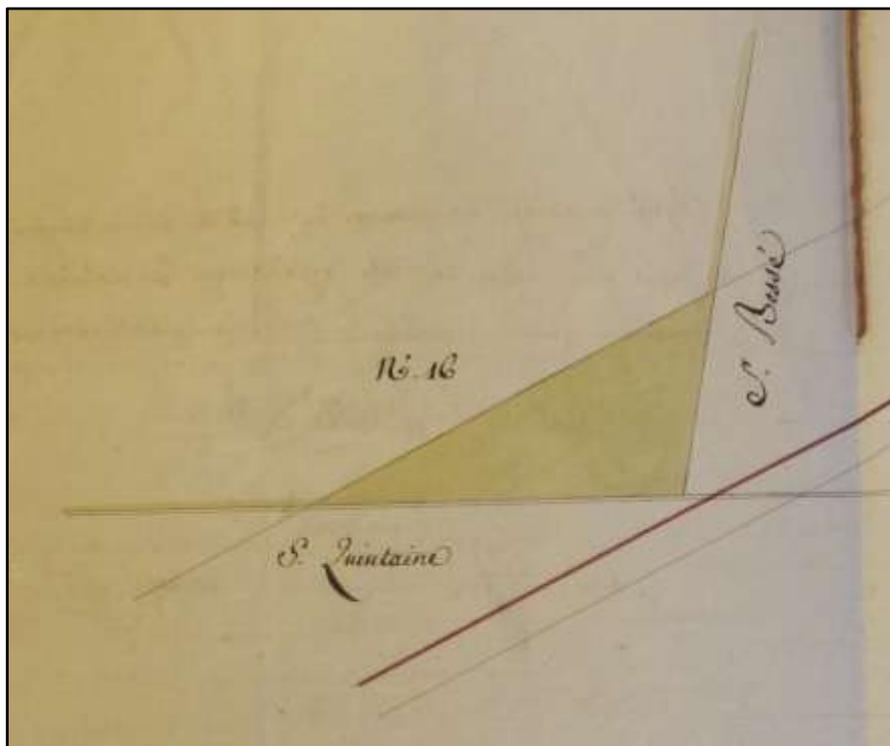
A.N. : ET L 744 : Vente de M. Bezier au Roi. Minute du 4 octobre 1789, notaire : J.-M. Mony.

« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés furent présents **Sieur Michel Lezier, laboureur et Thérèse Lacroix son épouse** qu'il autorise à l'effet des présentes **demeurant à Paris chaussée De la Villette faubourg et paroisse St Laurent.**

Lesquels ont par ces présentes vendu [...] au Roi, ce accepté pour Sa Majesté par Messire Augustin Charles Pascal Lambert, conseiller du Roi en ses conseils, maitre des requêtes ordinaires de son hôtel, demeurant à Paris rue d'Enfer, paroisse St-Jacques du haut pas, à ce présent au nom et comme autorisé à l'effet de présenter par arrêt du conseil d'état du Roi de Aujourd'hui quatre octobre.

Trente et une perches trois quart de perche de terrain à prendre en une pièce de terre de plus grande étendue, sise terroir St Laurent, lieu-dit la Vallée Galle, tenant la portion de terrain de forme triangulaire d'une part vers midi et couchant au Sieur Quintaine, d'autre coté du couchant au Sieur Bessé et d'autre coté vers nord du surplus de la pièce de terre.

Le plan géométrique de laquelle portion de terrain fait par le Sieur Fromantin arpenteur géomètre [...].



Appartenant la portion de terrain présentement vendu, aux vendeurs comme faisant partie des objets par eux acquis de Claude Romain Dausseur [...] suivant un contrat passé devant Maître Armet qui en a gardé la minute et son confrère notaire à Paris le dix-huit décembre mil sept cent soixante et onze [...].

Et en outre moyennant le prix et somme de dix-neuf cent cinq livres francs deniers [...] Fait et passé à Paris en hôtel à demeure du partie l'an mil sept cent quatre-vingt-neuf le quatre octobre avant midi [...]. »

Parcelles n°4 & 5.

A.N. : ET LVI 333 : Vente de J. J. de Bessé au Roi. Minute du 6 février 1787, notaire : G.-H. Picquais.

« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés furent présents Sieur Jacques Joseph de Bessé, avocat au Parlement et ancien procureur en la cour et Marie Charlotte Rollot, son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes demeurant à Paris rue de la Harpe, paroisse St Cosme.

Lesquels ont par ces présentes vendu [...] au Roi, ce accepté par Messire Pierre Joseph de Colonia, chevalier conseiller du Roi en ses conseils, maitre des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant au département des fermes stipulant en qualité de Commissaire de Roi nommé par Sa Majesté [...] pour acquérir au nom de Sa Majesté tous les terrains nécessaires pour la construction des nouveaux bureaux de des murs de clôture de Paris dont

L'établissement intéresse bien essentiellement la sureté publique et les finance de Sa Majesté et à cet effet autorisé à traiter de gré à gré avec les propriétaires ou à dire d'expert du prix desdits terrains [...].

Messire de Colonia demeurant à Paris en son hôtel rue neuve des Capucines, paroisse St Roch à ce présent acquéreur pour Sa Majesté.

Un arpent quarante-cinq perches six pieds de terre en marais situés sur la route de la Villette à Paris, en trois pièces.

La première contenant soixante-dix-neuf perches trois quart à prendre dans une pièce de trois arpents trois quartiers ou environ situé au terroir de la Villette, tenant d'un bout le chemin de Paris à la Villette, d'autre le S. Gautier, d'un côté le surplus de la pièce et d'autre le Sieur Plick, la dite pièce cotée de la lettre A au plan dont va être parlé.

La seconde contenant soixante-deux perches un tiers à prendre en une pièce de huit arpents ou environ située au même terroir, tenant d'un bout les chemins de Paris à la Villette, d'autre le S. Lezier d'un côté le surplus de la pièce et d'autre les héritiers Monnoy, la dite pièce cotée de la lettre B au plan.

Et la troisième et dernière contenant trois perches et deux arpents et dans la pièce ci-dessus et près la maison du S. Quintaine, la dite pièce cotée de la lettre C au plan.



Sur lesquelles portions de terrain ledit Sieur et Dame de Bessé ont fait construire une maison, des puits et murs de clôture qui demeurent compris dans la présente vente [...].

*Appartenant aux Sieur et Dame de Bessé [...] comme faisant partie des biens par eux **acquis de Messire Daniel Jean Antoine François Morel, chevalier Seigneur de Richemont, doyen des Conseillers au Parlement de Metz, par contrat passé devant Maître Delarieu qui en a gardé minute et son confrère Notaires à Paris le huit avril mil sept cent soixante-sept [...]***

*En outre la vente est faite **moyennant la somme de trente-trois mille neuf cent livres** prix convenu de gré à gré pour les terrains puits et démolition desdits maison et murs de clôture [...].*

*Fait et passé à Paris à l'égard de monsieur de Colonia en son hôtel, et des vendeurs en l'étude **l'an mil sept cent quatre-vingt-sept le sixième jour de février avant midi [...].** »*

Parcelles n°6, 8 & 14.

A.N. : ET LVI 336 : *Vente des héritiers Gauthier au Roi*. Minute du 10 mai 1787, notaire : G.-H. Picquais.

« Par devant les conseillers du Roy, notaires à Paris soussignés furent présents **Elizabeth Boucher, veuve de Sieur Jean Baptiste Gauthier, bourgeois de la Villette y demeurante étant ce jour à Paris**. Tant en son nom personnel que **comme procuratrice de Sieur Michel Gautier son fils, bourgeois de Paris fondé de la procuration spéciale à l'effet des présentes** passée devant Maitre Maigret qui en a la minute et son confrère notaires à Paris le vingt-huit mars dernier.

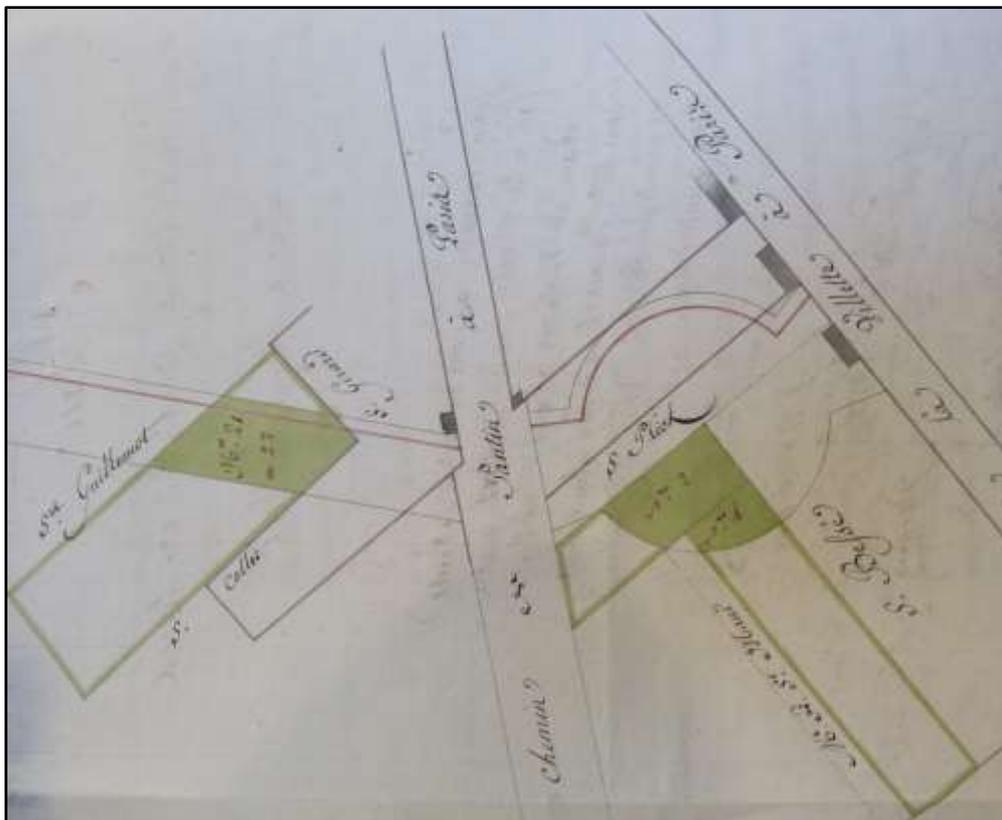
Monsieur Pierre Jean Baptiste Gautier de Ste Foy, écuyer conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France, demeurant à la Villette, étant ce jour à Paris. Aussi tant en son nom personnel que **comme tuteur de Sieur Pierre Marie Cottin et de damoiselles Elizabeth et Emilie Cottin, enfants mineurs de Sieur Nicolas Cottin, maitre chapelier à Paris et de Dame Elizabeth Gautier décédée son épouse, le sieur de Ste Foy nommé à la dite qualité par sentence homologative de l'avis des parents et aussi des dites mineurs rendu par Maitre le lieutenant civil au châtelet de Paris, le vingt-deux juin mil sept cent quatre-vingt laquelle charge il a accepté par acte du trente du même mois ensuite de la dite sentence expédiée par Maitre Morisse, greffier de la chambre civile dudit Chatelet**.

Messire Charles Gautier de St Charles, écuyer gentilhomme servant du Roi demeurant aussi à La Villette étant ce jour à Paris.

Et Messires Pierre et Hubert Gautier tous deux entrepreneurs des convois militaires demeurant à St Denis étant ce jour à Paris.

[...] **au Roi, ce accepté par Messire Pierre Joseph de Colonia, chevalier conseiller du Roi en ses conseils, maitre des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant au département des fermes générales stipulant en qualité de Commissaire de Roi nommé par Sa Majesté [...]**

Monsieur de Colonia demeurant à Paris en son hôtel rue neuve des Capucines, paroisse St Roch à ce présent acquéreur pour Sa Majesté.



Les trois pièces de terre suivantes :

La première contenant dix-huit perches à prendre et faisant partie d'une pièce d'un arpent soixante-deux perches et demie sise au terroir de St Laurent [...]. Ladite pièce comprise sous le numéro 4 du plan qui va être énoncé.

La seconde contenant quatre-vingt-onze perches à prendre dans une pièce de deux arpents et demi de terre sise au terroir de St Laurent [...]. Ladite pièce comprise sous les numéros 21 et 22 du plan.

Et la troisième et dernière contenant quarante-cinq perches à prendre et faisant partie d'une pièce de quatre arpents trente perches coupée en deux par le grand chemin de Paris à Pantin, sise au terroir de St Laurent [...]. Ladite pièce comprise sous le numéro 2 dudit plan. [...]

Lequel feu Sieur Gautier père avait acquis les deux pièces de terre avec ladite Dame actuellement sa veuve, savoir, la totalité de la première pièce qui en compose ci devant deux, par les deux contrats qui vont être datés, le premier passé devant Maître L'homme qui en a la minute et son confrère notaires à Paris le vingt-sept mai mil sept cent soixante-neuf [...] et le second passé devant Maître Lachaise qui en a gardé minute et son confrère notaire à Paris le dix-huit septembre mil sept cent soixante-treize [...] et la totalité de la seconde pièce provenant de l'acquisition que lesdits Sieur et Dame Gautier en ont faite avec autres dudit Sieur Chesseville par contrat passé devant ledit Maître Lachaise et son confrère le neuf novembre mil sept cent soixante treize [...]

Enfin la troisième pièce de terre présentement vendue appartient auxdits Sieur De Ste Foy et de St Charles conjointement comme faisant partie d'une plus grande pièce par eux acquise avec autres biens de Jacques Prouvain Maineau [...] par contrat passé devant ledit Maître Lachaise qui en a gardé minute et son confrère notaires à Paris le vingt-deux janvier mil sept cent quatre vingt [...]

En outre la vente est faite moyennant la somme de dix mille sept cent quatre-vingt livres [...]

Fait et passé à Paris savoir à l'égard de monsieur de Colonia en son hôtel, et des vendeurs en l'étude l'an mil sept cent quatre-vingt-sept le dix mai avant midi [...]. »

Parcelle n°9.

A.N. : ET L 734 : Vente de A. E. Plicque au Roi. Minute du 4 décembre 1788, notaire : J.-M. Mony.

« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés furent présents Sieur Antoine Etienne Plicque, maître boulanger et Marie Nicole Vassons, son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurants à Paris, rue du faubourg St Martin, paroisse St Laurent.

Lesquels en conséquence des arrangements ci-devant pris entre eux et Monsieur de Colonia, intendant au département des fermes générales, ont par la présente vendu [...] à Sa Majesté Louis Seize, ce accepté pour le Roy par Messire Gabriel Isaac Douet De la Boullaye, chevalier conseiller du Roy en tous ses conseils, ancien intendant d'Auch et de Pau, intendant des finances en son hôtel rue du Houssay, paroisse St Eustache, au nom et comme subrogé à Monsieur de Colonia par arrêt du conseil d'état du roi du seize juillet mil sept cent quatre-vingt-sept à l'effet d'acquérir au nom de Sa Majesté les terrains et maisons nécessaires pour la nouvelle enceinte de Paris :

Une pièce de terre contenant quatre vint perches, située entre les chemins de la Villette et de Pantin, tenant d'un bout au nouveau chemin de Pantin et d'autre à l'ancien chemin de Meaux, d'un coté à Monsieur Besse et d'autre au Sieur Meunier.

Et huit perches de terre à prendre en une autre pièce de plus grande étendue en face de celle-ci-dessus désignée, de l'autre côté du chemin de Pantin tenant la totalité de ladite pièce d'un coté à Jacques Morler d'autre au Sieur Bizot, d'un bout au nouveau chemin de Pantin et d'autre bout à l'ancien chemin de Meaux.

Appartenant lesdites deux pièces de terres aux Sieur et Dame Plicque au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Marguerite Angélique Cossier, veuve de Guillaume Caron, laboureur à la Villette par contrat passé devant

Maitre Le Sacher qui en a la minute et son confrère notaires à Paris, le onze avril mil sept cent quatre-vingt-deux [...]

En outre, moyennant le prix et somme de quatorze mille cinq cent soixante livres [...] Fait et passé à Paris savoir à l'égard de Monsieur de la Boulaye en son hôtel et desdits vendeurs en l'étude l'an mil sept cent quatre-vingt-huit, le quatre décembre avant midi [...]. »

Parcelle n°10 (2 ventes).

A.N. : ET LVI 335 : *Vente de F. Meunier au Roi*. Minute du 16 avril 1787, notaire : G.-H. Picquais.

*« Par devant les conseillers du Roy, notaires à Paris soussignés furent présents **Sieur François Meunier, fabricant de couleurs et Dame Marie Geneviève Batillon, son épouse** qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurants à Paris, rue de Versailles, paroisse St Etienne Dumont.*

Lesquels ont par ces présentes vendus, promis et se sont obligés solidairement l'un pour l'autre un d'eux seul pour le tout sous les renonciations requises aux bénéfices de droit garanti de tout troubles et empêchements généralement quelconques au Roi, ce accepté par Messire Pierre Joseph de Colonia, chevalier conseiller du Roi en ses conseils, maitre des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant au département des fermes générales, stipulant en qualité de Commissaire de Roi nommé par Sa Majesté [...].

Cent treize perches neuf pieds de terre à prendre et faisant partie d'un jardin en marais de plus grande contenance, situé entre les routes de la Villette et de Pantin tenant d'un côté au Sieur Plicque et de l'autre au S. Coller, plâtrier.

Ainsi que ladite portion de terrain se poursuit et comporte et telle qu'elle est désignée au plan qui en a été dressé par le Sieur Fromantin arpenteur géomètre le trois juillet de l'année dernière.



Appartenant ladite portion de terrain aux Sieur et Dame de Meunier comme faisant partie d'une maison et jardin à l'extrémité du faubourg St Laurent par eux acquis moyennant la somme de vingt mille livres par contrat passé devant Maitre Maigret qui en a la minute et son confrère notaires à Paris le vingt-trois aout mil sept cent quatre-vingt-quatre [...] de Claude Cordienne, maitre jardinier fleuriste à Paris [...], de Maitre Jacques François Regley, avocat en parlement, de Sieur Pierre Lecomte, bourgeois de Paris et de Marie Jeanne Vivenet son épouse de lui autorisée, et de Dame Marie Victoire Vivenet, veuve du Sieur Marc Langlois, bourgeois de Paris [...].

En outre, la vente est faite moyennant la somme de seize mille six cent livres francs deniers [...] Fait et passé à Paris à l'égard de Monsieur de Colonia en son hôtel et des vendeurs en l'étude l'an mil sept cent quatre-vingt-sept, le seizième jour d'avril avant midi [...]. »

A.N. : ET L 751 : *Vente de M. G. Batillon au Roi*. Minute du 7 juin 1790, notaire : J.-M. Mony.

« Par devant les conseillers du Roy, notaires à Paris soussignés furent présents Marie Geneviève Batillon, veuve de Sieur François Meunier, fabricant de couleur, demeurante à Paris rue de Versailles paroisse St Nicolas du Chardonnet, Sieur Pierre Fouaillet, maître vitrier à Paris et Marie Françoise Meunier, son épouse [...] et Sieur Pierre François Mauderison, marchand épiciier à Paris et Marie Geneviève Meunier son épouse [...].

Lesquels en exécution testamentaire précédemment faite entre ledit feu Sieur Meunier et Messire Gabriel Isaac Douet de La Boullaye, commissaire d'octroi pour l'acquisitions des maisons et terrains nécessaires pour la nouvelle enceinte de Paris, ont par ces présentes vendu [...] au Roi, ce accepté pour Sa Majesté par Maître Augustin Charles Pascal Lambert, chevalier conseiller du roi en ses conseil, maître des requêtes ordinaires de son hôtel demeurant à Paris, rue neuve des petits champs, paroisse St Roch, à ce présent au nom et comme autorisé à l'effet des présentes par arrêt du conseil d'Etat du Roi du quatre octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf. [...].

Deux perches douze pieds de terrain situé faubourg St Laurent formant jardin et tenant d'un côté a une maison appartenant au Sieur Meunier sise sur le grand chemin de la Villette, d'autre à la cour du bureau de St Marin, d'un bout au Sieur Plicque et d'autre au Sieur Collet, plâtrier.

Appartenant ladite pièce de terre au Sieur Meunier comme l'ayant acquise de Sieur Claude Cordienne, jardinier fleuriste à Paris et autres par contrat passé devant Maître Maigret qui en a gardé la minute et son confrère notaires à Paris le vingt-trois aout mil sept cent quatre-vingt-quatre [...].

Et en outre, la présente vente est faite moyennant le prix et somme de quatre cent trente-neuf livres quatre sols francs deniers aux vendeurs. [...] Fait et passé à Paris à l'égard de Monsieur Lambert en sa demeure susdite et pour le vendeur en l'étude l'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le sept juin après-midi [...]. »

Parcelle n°11.

A.N. : ET L 734 : *Echange entre J. Morler et le Roi*. Minute du 5 décembre 1788, notaire : J.-M. Mony.

« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés furent présents Sieur Jacques Morler, jardinier et Geneviève Bordier, sa femme qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurants à Paris, rue Château Landon, faubourg St Marin, paroisse St Laurent d'une part et Messire Gabriel Isaac Douet de la Boullaye, [...] d'autre part.

Lesquelles parties ont fait l'échange suivant :

Le Sieur Morler et sa femme ont cédé et laissé à titre d'échange [...] à Sa Majesté Louis Seize, ce accepté pour le Roi par Messire Gabriel Isaac Douet De la Boullaye [...], treize perches quinze pieds de terrain à prendre en une pièce de terre aboutissant à la grande route de Pantin à Paris, tenant aux maisons du faubourg St Laurent et joignant la Butte Chaumont, appartenant ladite pièce de terre auxdits Sieur et Dame Morler comme l'ayant acquise du Sieur Claude Cordienne maître jardinier fleuriste à Paris [...] suivant un contrat passé devant Maître Maigret qui en a la minute et son confrère notaires à Paris le vingt-trois aout mil sept cent quatre-vingt-quatre [...].

Et ce contre l'échange [...] huit perches de terrain à prendre en une pièce de terre de plus grande étendue située terroir de St Laurent tenant d'un côté auxdit Sieur Morler et femme, d'autre au Sieur Bizot, d'un bout au nouveau chemin de Pantin et d'autre bout à l'ancien chemin de Meaux, appartenant lesdites huit perches de terre au Roi au moyen de l'acquisition que Sa Majesté en à faite [...] du Sieur Antoine Etienne Plicque, maître boulanger et Marie

Nicole Vassons, sa femme, par contrat passé devant Maître Mony [...] qui en a la minute et son confrère le quatre décembre présent mois [...].

Et en outre moyennant la somme de douze cent livres [...] Fait et passé à Paris en l'étude ledit jour et ledit Sieur Morler a signé et ladite femme Morler a réitéré sa déclaration de ne savoir écrire ni signer [...]. »

Parcelle n°12.

A.N. : ET LXXIII 1088 : *Vente de P. N. Buzelin au Roi.* Minute du 19 septembre 1787, notaire : A.-M. Boulard.

« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés furent présents Sieur Pierre Noel Buzelin, maître jardinier à Paris et Geneviève Monnet, son épouse de lui autorisée, demeurant rue de la Chaussée de Pantin, paroisse St Laurent.

Lesquels ont par ces présentes vendu, cédé et délaissé dès maintenant et à toujours [...] à Sa Majesté Louis XVI, ce accepté pour le Roy par Messire Gabriel Isaac Douet De la Boullaye, chevalier conseiller du Roy en ses conseils, ancien intendant d'Auch et de Pau, intendant des finances [...] et à ce présent au nom et comme subrogé au lieutenant De Colonia [...].

Une maison sur le chemin de Pantin à droite en y allant de Paris, composée d'un seul corps de logis ayant sa face sur ledit chemin, consistant en un rez-de-chaussée, deux étages de chambres et grenier au-dessus couvert de thuilles, jardin derrière ladite maison enclos de murs à gauche et dans le fond, dans lequel jardin il y a deux puits communs, avec les Sieur et Dame Collet, tenant par devant sur ledit chemin, par derrière à une pièce de terre appartenant aux Sieur et Dame Collet à cause d'elle d'un côté à droite dans toute la longueur des bâtiments auxdits Sieur et Dame Collet et de l'autre côté au Sieur Morler [...].

Appartenant lesdites maison et jardin présentement vendus aux Sieur et Dame Buzelin comme ledit Sieur Buzelin les ayant acquis pendant sa communauté de Sieur Charles Joseph Bourbault, maître maçon à Paris et de Dame Margueritte Bréaut, sa femme de lui autorisée par contrat passé devant Maître Gueret qui en a gardé la minute et son confrère notaires à Paris le onze mai mil sept cent soixante-dix-neuf [...]

Et en outre moyennant le prix et somme de dix-sept mille sept cent cinquante livres [...] Fait et passé à Paris savoir à l'égard de Monsieur de la Boullaye en son hôtel et pour lesdits vendeurs en l'étude, l'an mil sept cent quatre-vingt-sept, le dix-neuf du mois de septembre [...]. »

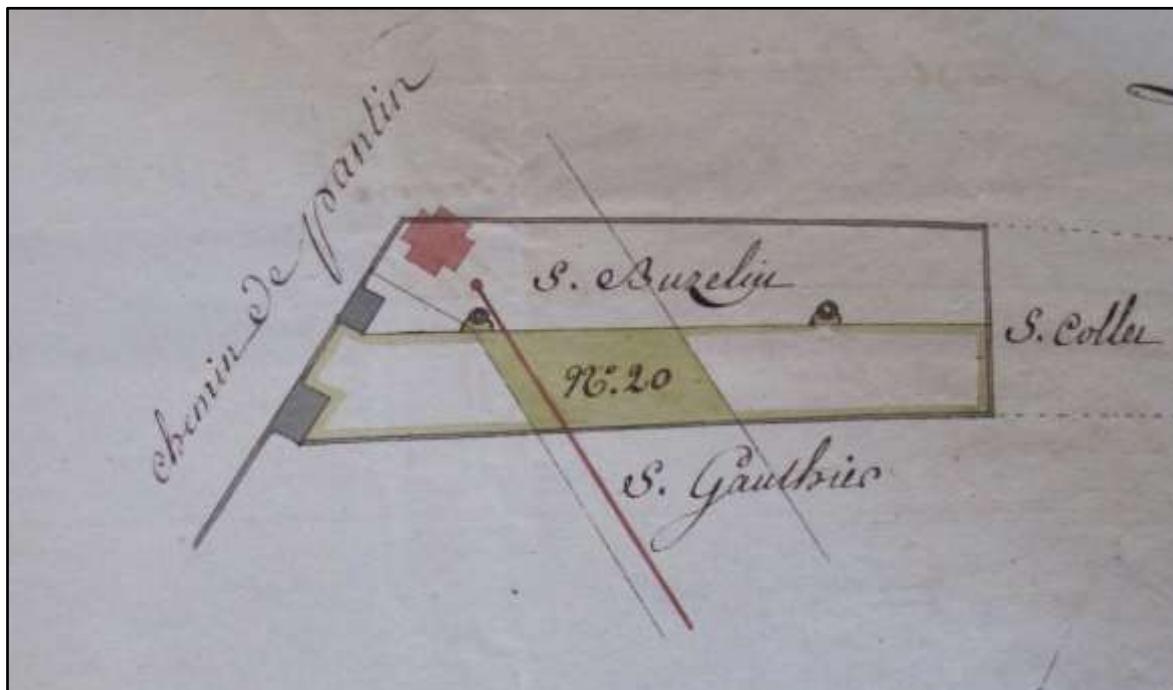
Parcelle n°13.

A.N. : ET LXXIII 1103 : *Vente de S. Collet au Roi.* Minute du 23 avril 1789, notaire : A.-M. Boulard.

« Par devant les conseillers du Roy, notaires au Chatelet de Paris soussignés sont comparus Sieur Simon Collet, maître plâtrier, demeurant à Paris rue du faubourg St Martin paroisse St Laurent au nom et comme tuteur spécial de Nicolas Simon Collet, Françoise Marie Anne Collet actuellement épouse du Sieur Nicolas Mocharet, Etienne Simon Collet, Marie Anne Collet, Marie Claude Victoire Collet, Marie Janne Collet, Geneviève Louise Collet, Geneviève Collet, Marie Anne Collet et Françoise Nicole Collet, les dix enfants mineurs et défunte Marie Anne Bréaut décédée son épouse, nommé à ladite qualité par sentence homologative de l'avis des parents et aussi desdits mineurs [...]. Le Sieur Nicolas Mochard, aubergiste et ladite Françoise Marie Anne Collet son épouse mineure émancipée par leur mariage, qu'il autorise à l'effet des présentes demeurants au Bourget, étant ce jour à Paris et Jeanne Françoise Vaugier, épouse dudit Sieur Collet, premier nommé, Sieur Simon Romain Collet, bourgeois de Paris, majeur, demeurant à Paris rue du faubourg St Martin, paroisse St Laurent, Et Sieur Simon Pierre Collet, marchand de vin à la sauvette, majeur, demeurant à la Courtille, paroisse de Belleville.

Lesquels ont par ces présentes vendu [...] à Sa Majesté Louis Seize, ce accepté pour le Roy par Messire Gabriel Isaac Douet de la Boullaye, chevalier conseiller du Roi en ses conseils, ancien intendant d'Auch et de Pau, intendant des finances au nom et comme subrogé à Messire De Colonia [...]

Vingt-cinq perches deux pieds de terrain en marais à prendre de la manière désignée au plan cy-après énoncé, dans soixante-quinze perches de pareil terrain situé terroir de St Laurent lieudit Montfaucon, tenant d'un côté vers nord au Sieur Buzelin, d'autre vers midi le Sieur Gauthier, d'un bout du levant le surplus dudit terrain restant en dehors et d'autre celui restant en dedans [...].



Appartenant ladite pièce de terre présentement vendue auxdits mineurs Collet et auxdits deux Sieur Collet majeurs comme seuls héritiers chacun pour un douzième de ladite feuë Marie Anne Bréaut leur mère, décédée, épouse dudit Simon Collet ainsi qu'il est constaté par la sentence faite après son décès par M. Petit, notaire à Paris, le vingt-sept mai mil sept cent quatre-vingt-cinq [...].

Et enfin, la présente vente est faite moyennant le prix et somme de quatre mille six cent douze livres, dix sols [...] Fait et passé à Paris, pour les vendeurs en l'étude et pour Messire De la Boullaye en son hôtel, l'an mil sept cent quatre-vingt-neuf le vingt-trois avril [...]. »

ANNEXE VI : LA ROTONDE EN 1791.

Les sept plans ci-dessous sont tirés de :
Etat de situation des travaux de la clôture de Paris et des bâtiments destinés au service des barrières, divisé en deux parties, année 1791. non signé. B.H.V.P. : C.P. 3134 (coté septentrional).

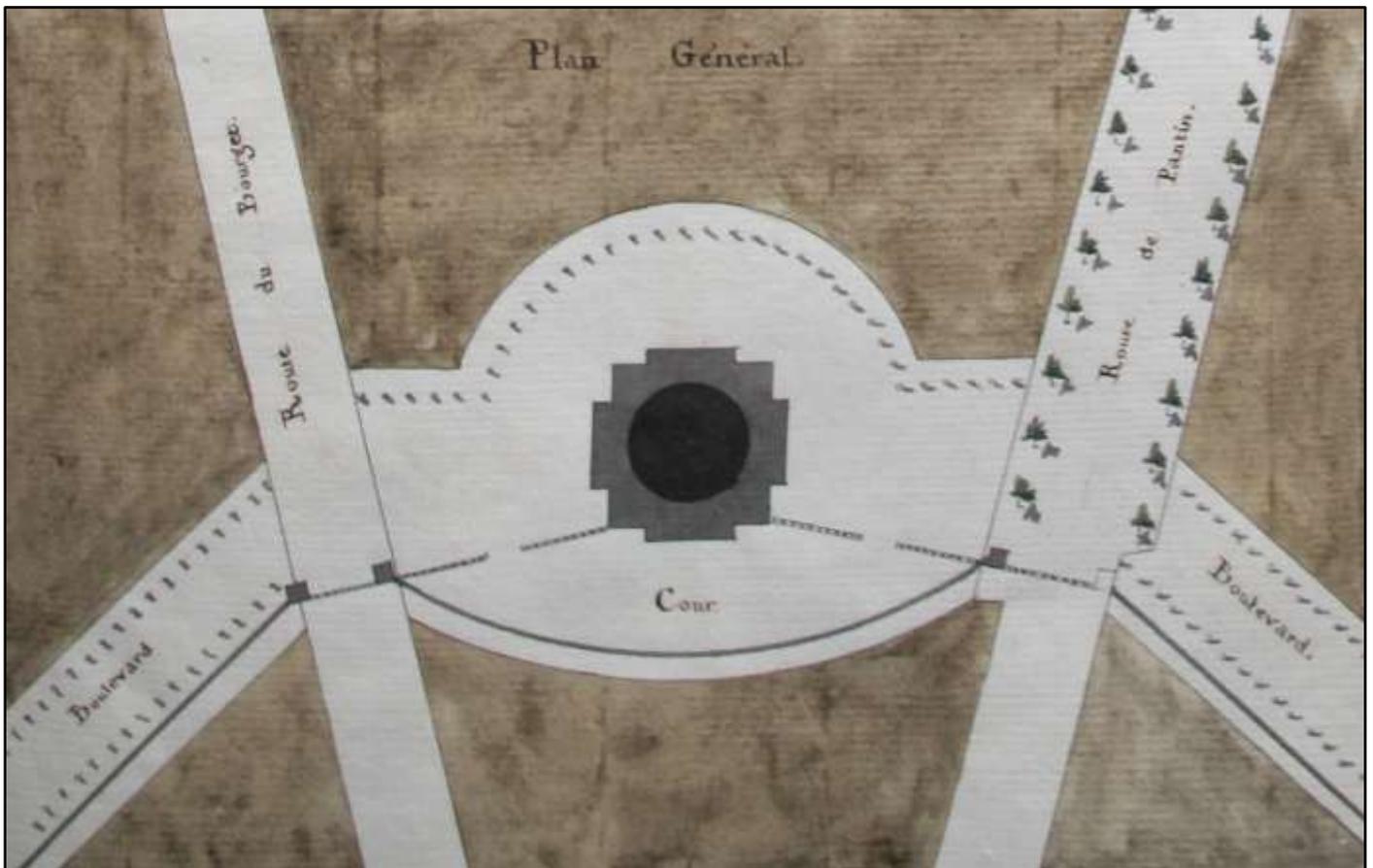


Fig. 01 : Plan général de la barrière de Pantin.

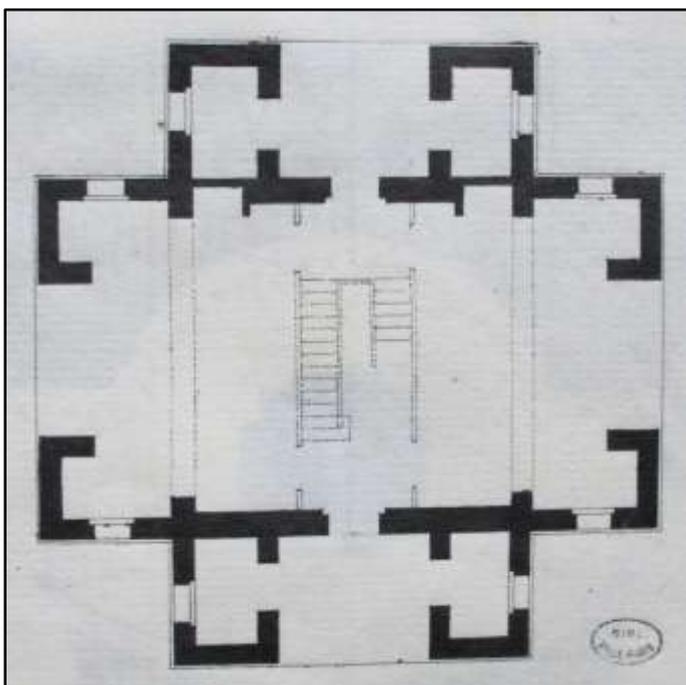


Fig. 02 : Plan du rez-de-chaussée des guérites de part et d'autre de la route de la Villette.

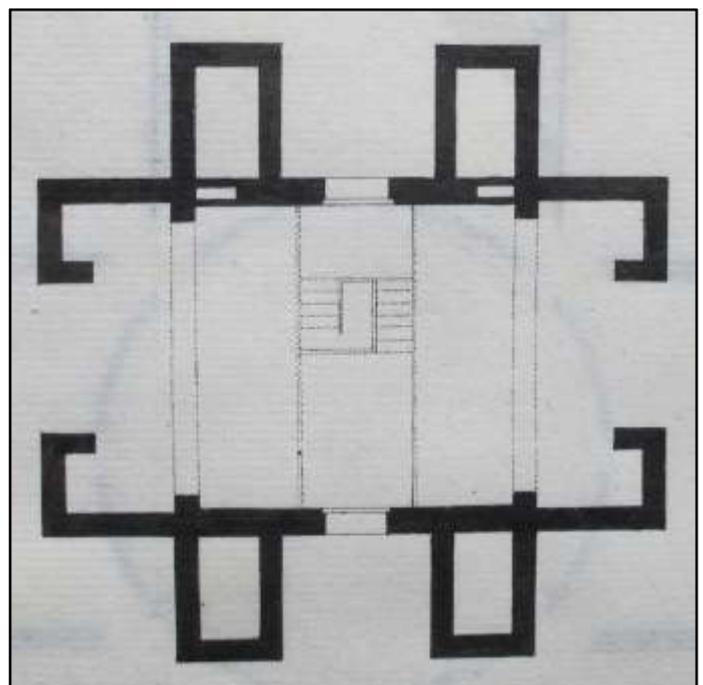


Fig. 03 : Plan du premier étage des guérites de part et d'autre de la route de la Villette.

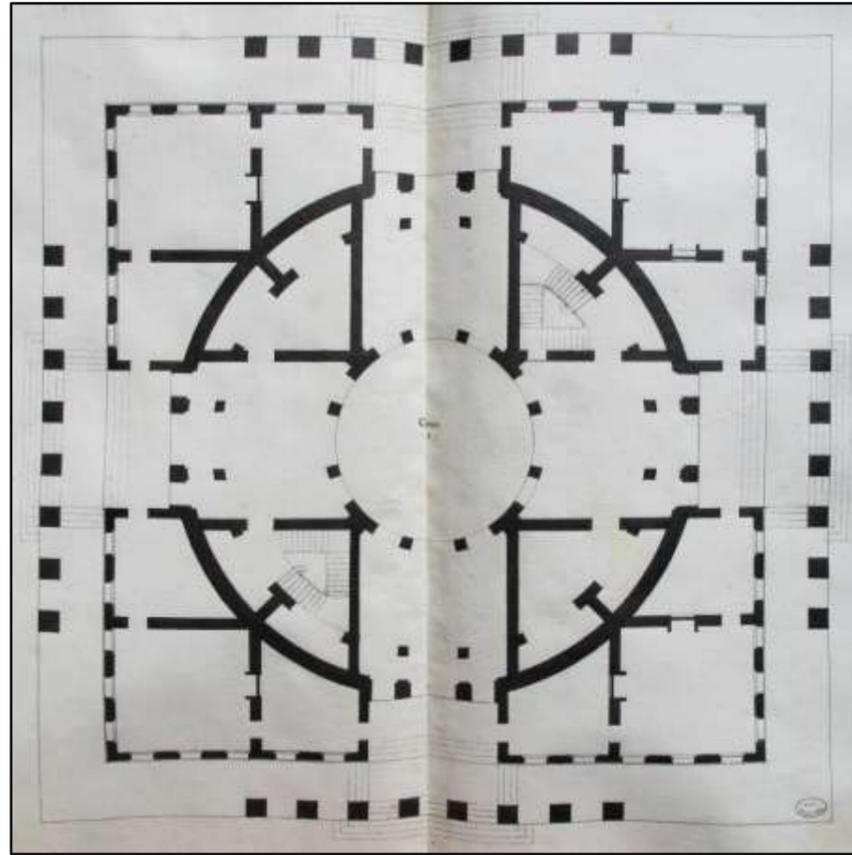


Fig. 04 : Plan du rez-de-chaussée de la rotonde.



Fig. 06 : Plan du premier étage de la rotonde.

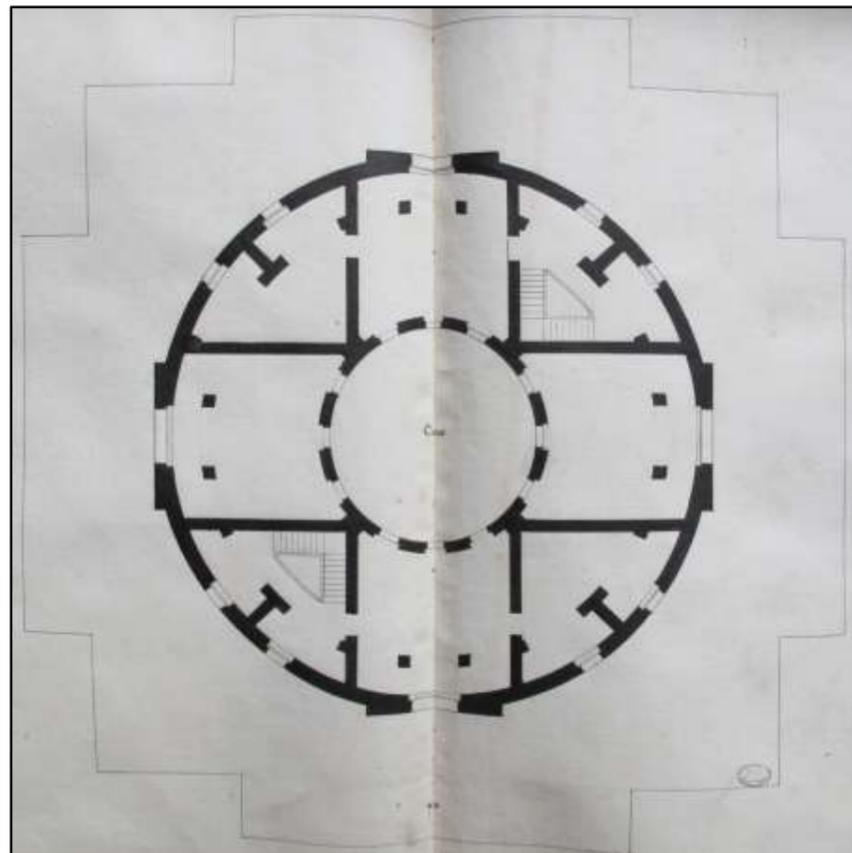


Fig. 05 : Plan de l'entresol de la rotonde.



Fig. 07 : Plan du second étage de la rotonde.

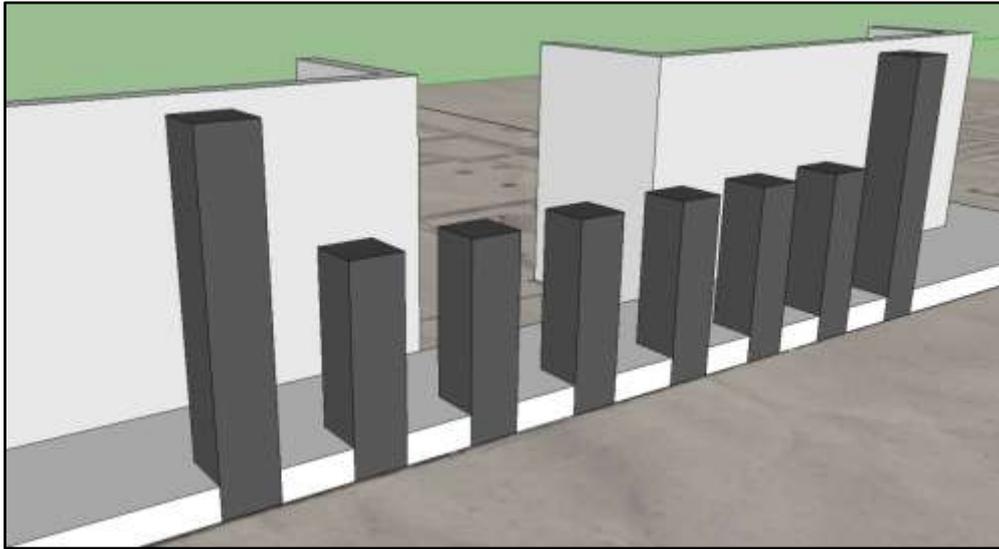


Fig. 08 : Représentation du portique sud-ouest avec le socle et sans emmarchements.

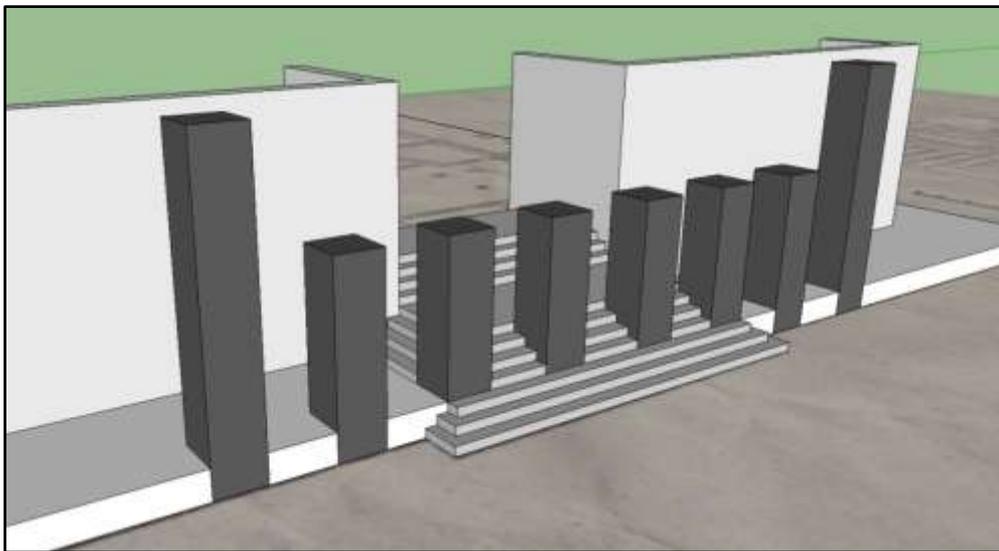


Fig. 09 : Représentation du portique sud-ouest avec le socle et les emmarchements selon le plan de 1791.

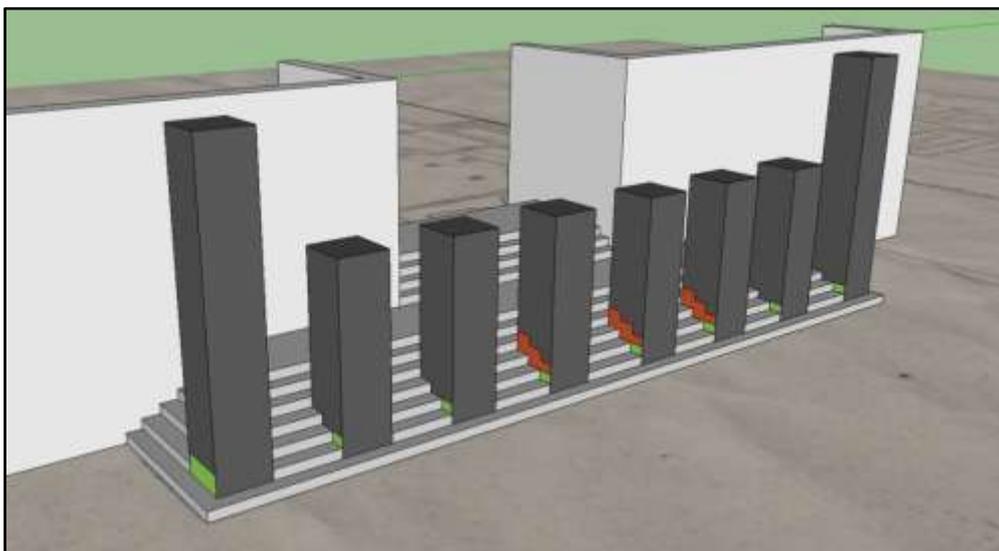


Fig. 10 : Représentation du portique sud-ouest avec les emmarchements attestés en 1960.

Réalisées par l'auteur d'après les dessins de J.-L. Baritou annexés à
FLEURY, Michel. « Le mur d'enceinte des Fermiers généraux et la rotonde de la Villette, histoire du bâtiment » dans *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, séance du 5 janvier 1970. p. 16-17.

ANNEXE VII : LES ROULETTES.

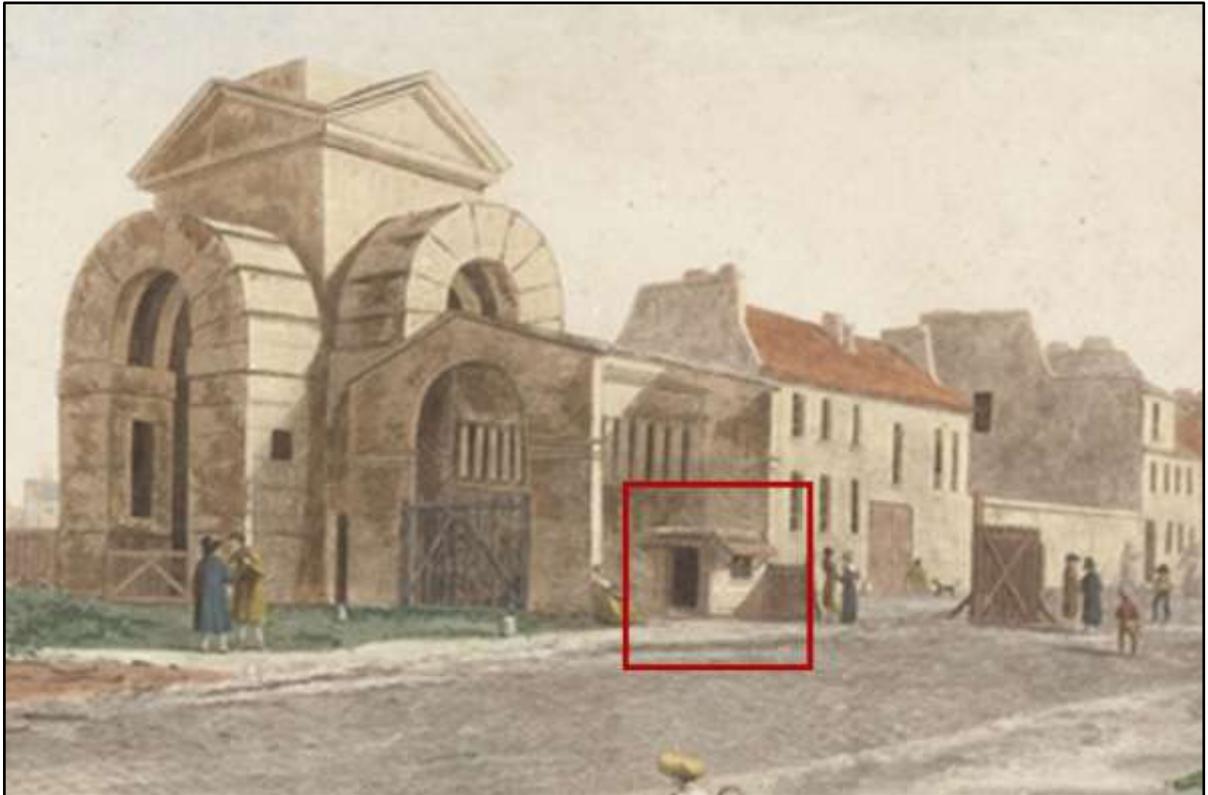


Fig. 01 : DEBUCOURT, Philibert-Louis. *Barrière du Faubourg Saint-Martin.* 1809.
Paris, musée Carnavalet : inv. G22094.

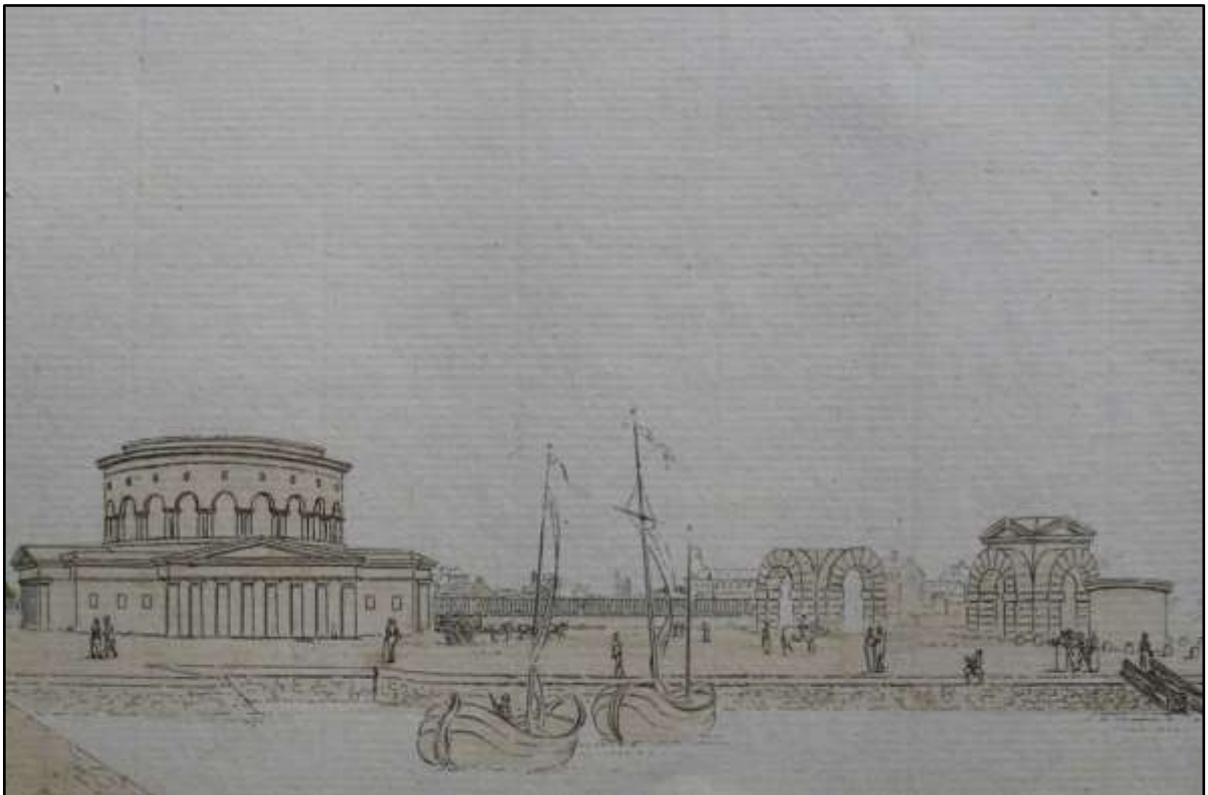


Fig. 02 : Anciennes barrières de Paris, 44 vues la plupart en double avec essai de coloris.
Probablement par J. L. G. B. Palaiseau, non daté.
B.H.V.P. : C.P. 3135, f. 38.



Fig. 03 : SWEBACH, Bernard-Edouard. *La barrière de la Villette ou barrière Saint-Martin.*
non daté.
Paris, musée Carnavalet.

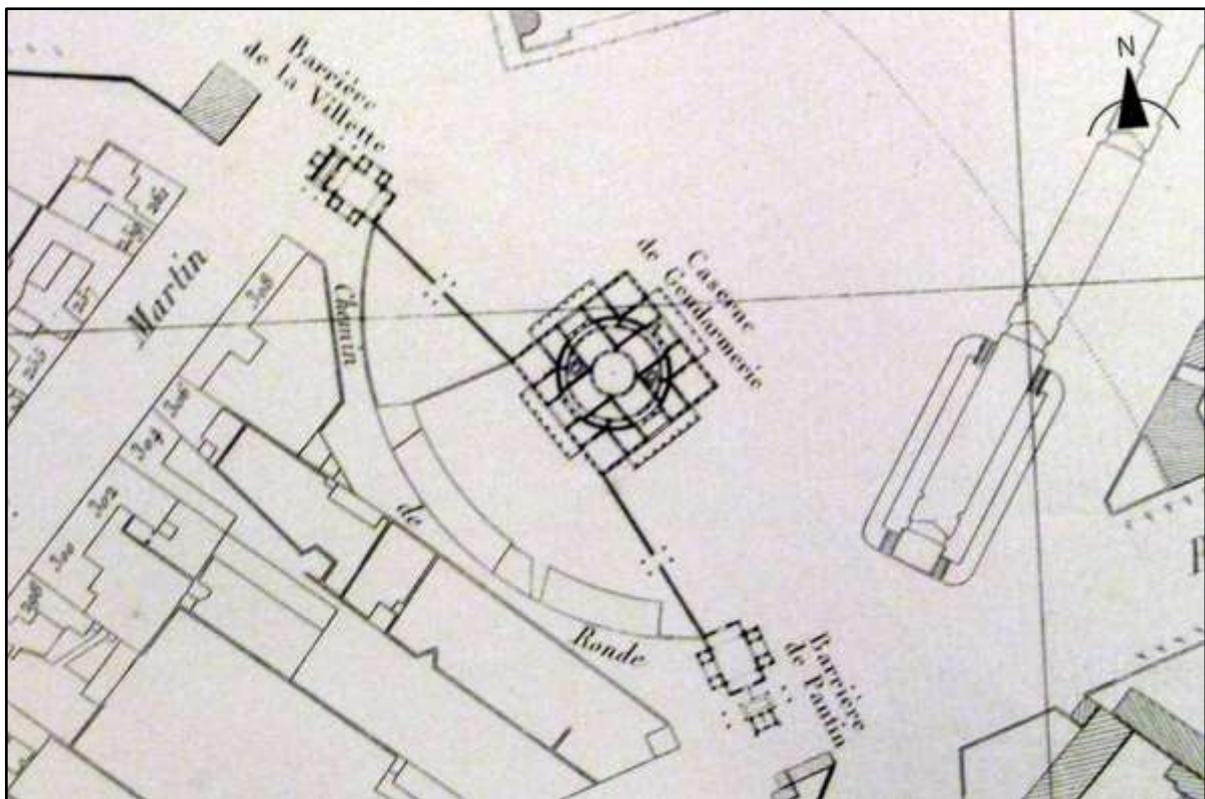


Fig. 04 : JACOBET, Théodore. *Atlas Général de la Ville, des Faubourgs et des Monuments de Paris.*
1827-1839, gravé par D. Bonnet.
A.P. : ATLAS 506 bis – feuille 07.



Fig. 05 : PALAISEAU, J.-L.-G.-B. *Barrière de Pantin, n°17.* 1819.
B.n.F. - Département des Estampes et de la Photographie : RESERVE VE- 53 (C) –FOL.



Fig. 06 : GOUVIOT, Auguste. *L'enceinte de Paris jusqu'en 1859, détruite en 1860.*
12 photographies datées de 1859, montées ultérieurement sur carton, 1 vol.
B.H.V.P. : RESERVE 102518, pl. 2.

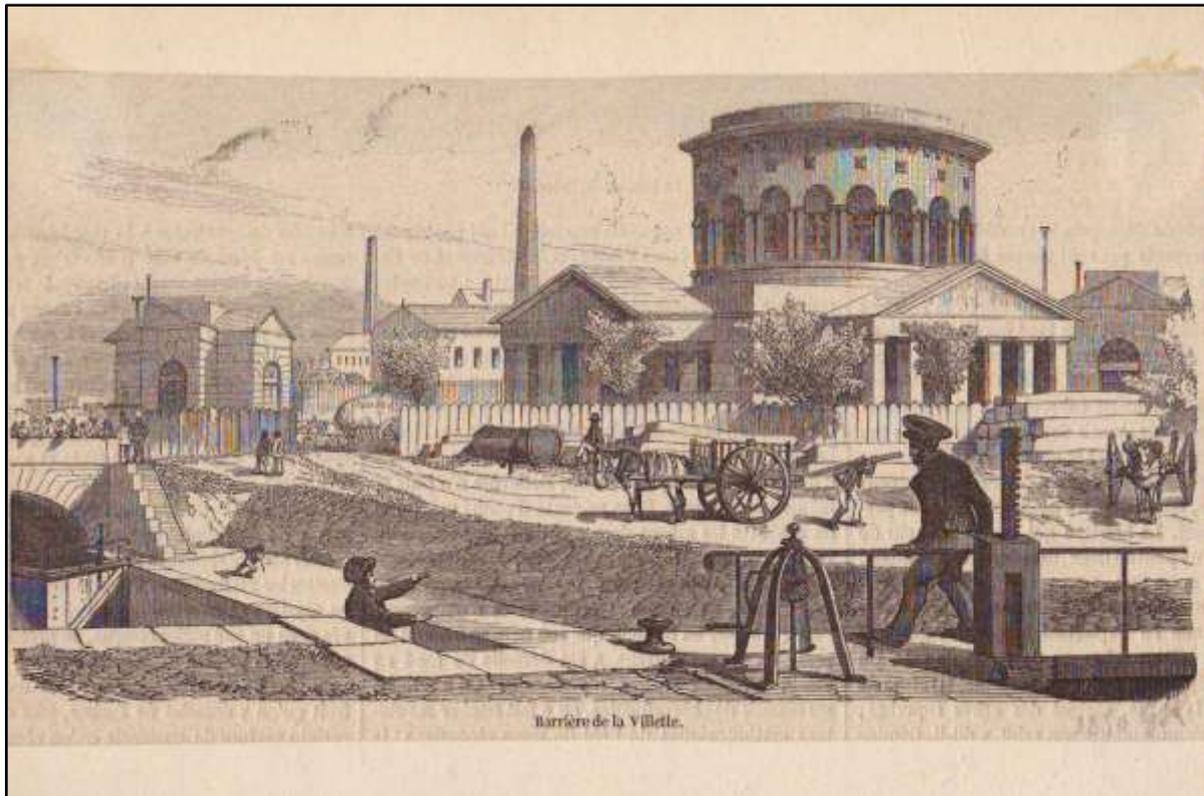


Fig. 07 : Barrière de la Villette.
 dans **TEXIER, Edmond Auguste.** *Tableau de Paris.* Paris, 1852-1853.
 vol. II, p. 330.

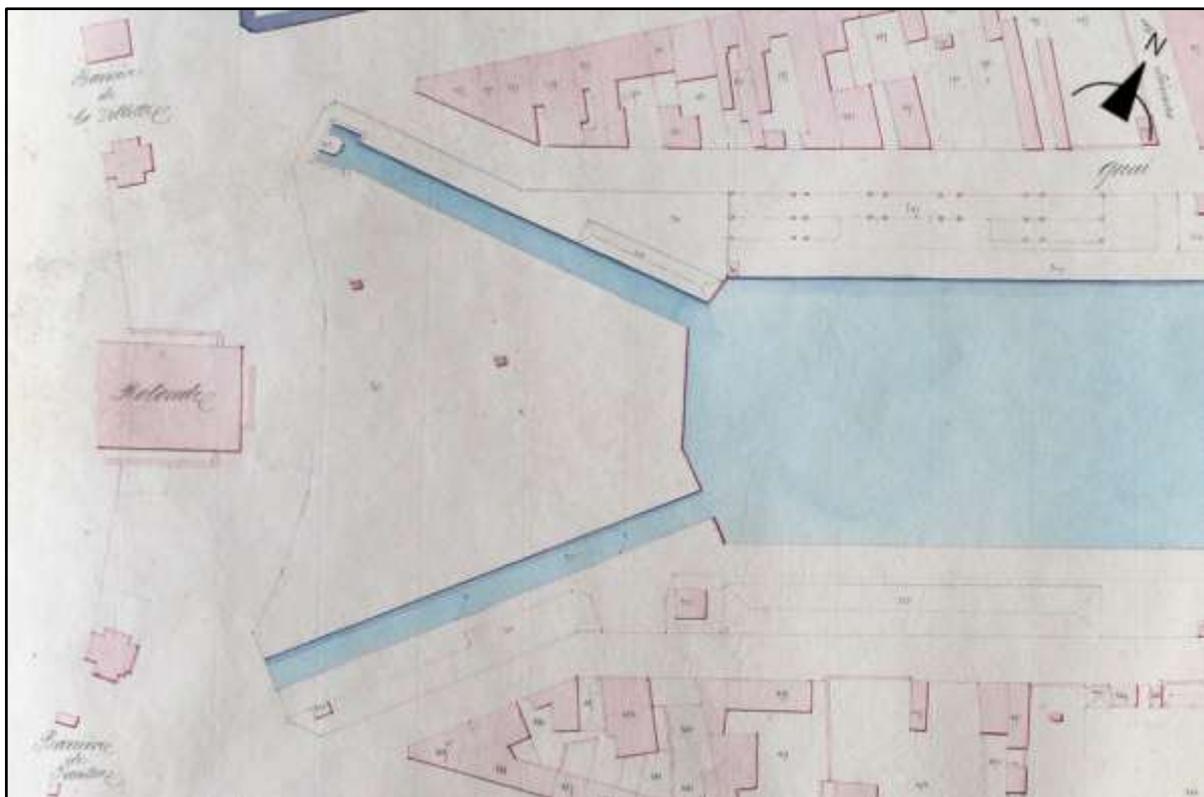


Fig. 08 : Plan parcellaire de la commune de La Villette, par Aubert, géomètre à La Villette.
 avant 1859.
 B.H.V.P. : FOL AT 121

ANNEXE VIII : LE BASSIN DE LA VILLETTE.



Fig. 01 : Plan général du canal de l'Ourcq et du système des canaux parisiens.
(clemi.ac-creteil.fr)

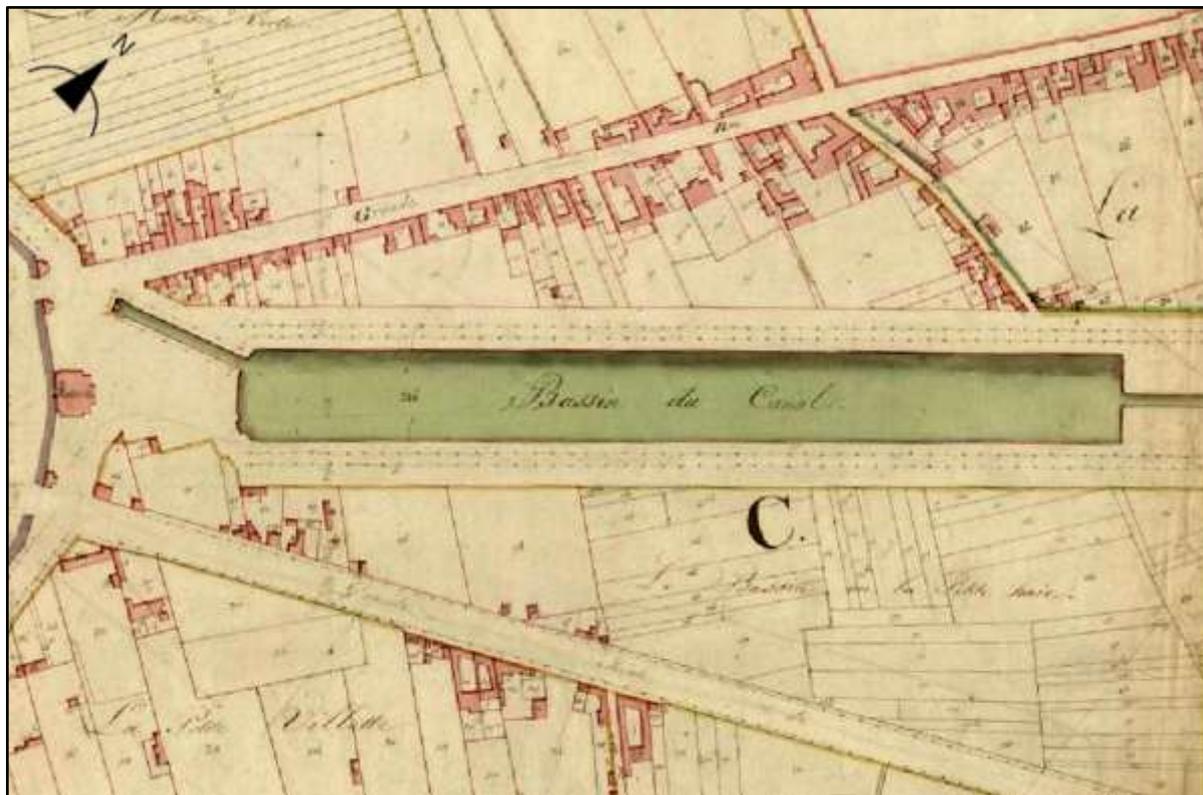


Fig. 02 : Cadastre napoléonien des communes annexées. 1808-1825.
Section C.
A.P. : D6P2/8/2/3



Fig. 03 : Médaille de commémoration des travaux du canal de l'Ourcq. Signée F. Andrieu et D. Denon, datée du 15 avril 1809. (www.mcsearch.info)

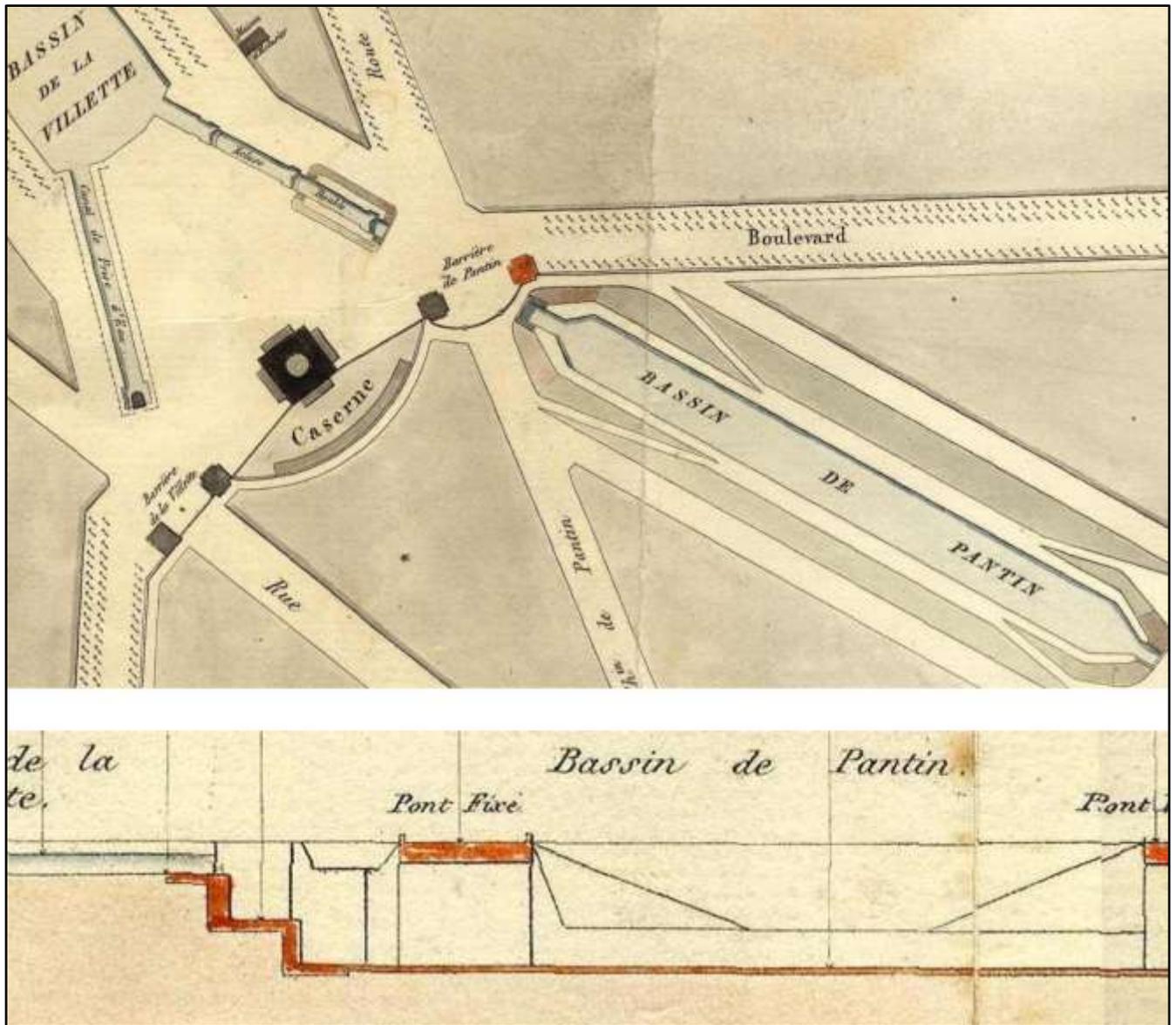


Fig. 04 : Plan et coupe longitudinale de la jonction du bassin de la Villette et du canal Saint-Martin.
Plan du canal Saint-Martin, du bassin de la Villette à la gare de l'Arsenal.
 Dressé et dessiné par Monvoisin, gravé par Dormier. 1827. B.H.V.P. : G 139



Fig. 05 : *Vue du bassin de la Villette en direction de la rotonde.* ca. 1810.
Paris, musée Carnavalet : inv. topo P.C. 175 B



Fig. 06 : *Vue du bassin de la Villette depuis la rotonde.* ca. 1820.
S.C.V.P.

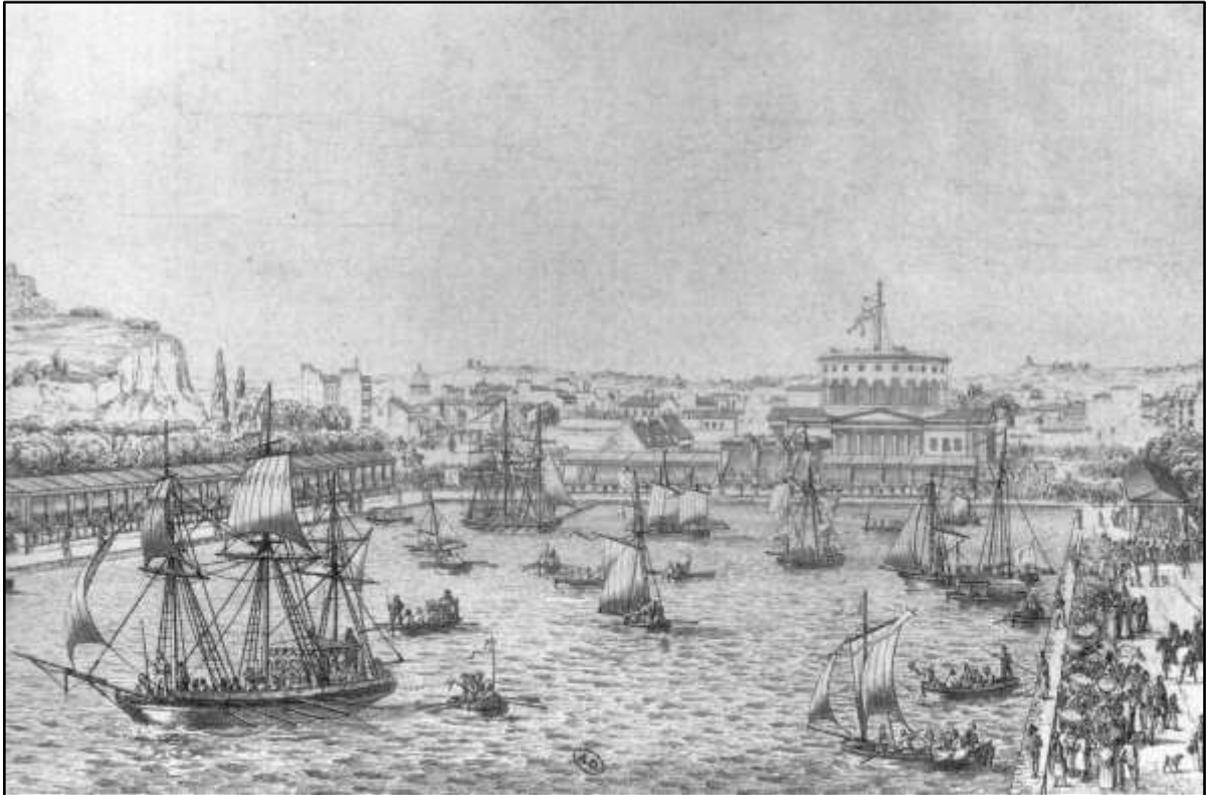


Fig. 07 : *Vue du bassin de la Villette le jour de l'ouverture du canal.* 13 mai 1821.

Signé Hittorff et Le Comte del. et Beugean scul.

Bibliothèque des Arts Décoratifs : Maciet 147/10, planche 52 (bibliothequedesartsdecoratifs.com)



Fig. 08 : PALAISEAU, J.-L.-G.-B. *Barrière Saint-Martin, n°18.* 1819.

B.n.F. - Département des Estampes et de la Photographie : RESERVE VE- 53 (C) -FOL.



Fig. 09 : DAMANE-DEMARTAIS, M.-F. *Vue de la barrière Saint-Martin et de la prise d'eau de l'aqueduc de ceinture.* ca. 1820.
Paris, musée Carnavalet : inv. topo G.C. 045 C.



Fig. 10 : *Les patineurs du canal de l'Ourcq.* ca. 1815.
A Paris chez Basset, marchand d'estampes.
Paris, musée Carnavalet : inv. topo P.C. 174 A.



Fig. 11 : Vue du bassin de la Villette en direction de la rotonde. ca 1810.
D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15.



Fig. 12 : DEBUCOURT, Philibert-Louis. *Barrière du Faubourg Saint-Martin*. 1809.
Paris, musée Carnavalet : inv. G22094.



Fig. 13 : *France Pittoresque. Canal de l'Ourcq – Bassin de la Villette.*
signé Fleury del. et Portier sculp. non daté.
Paris, musée Carnavalet : inv. topo P.C. 174 A.

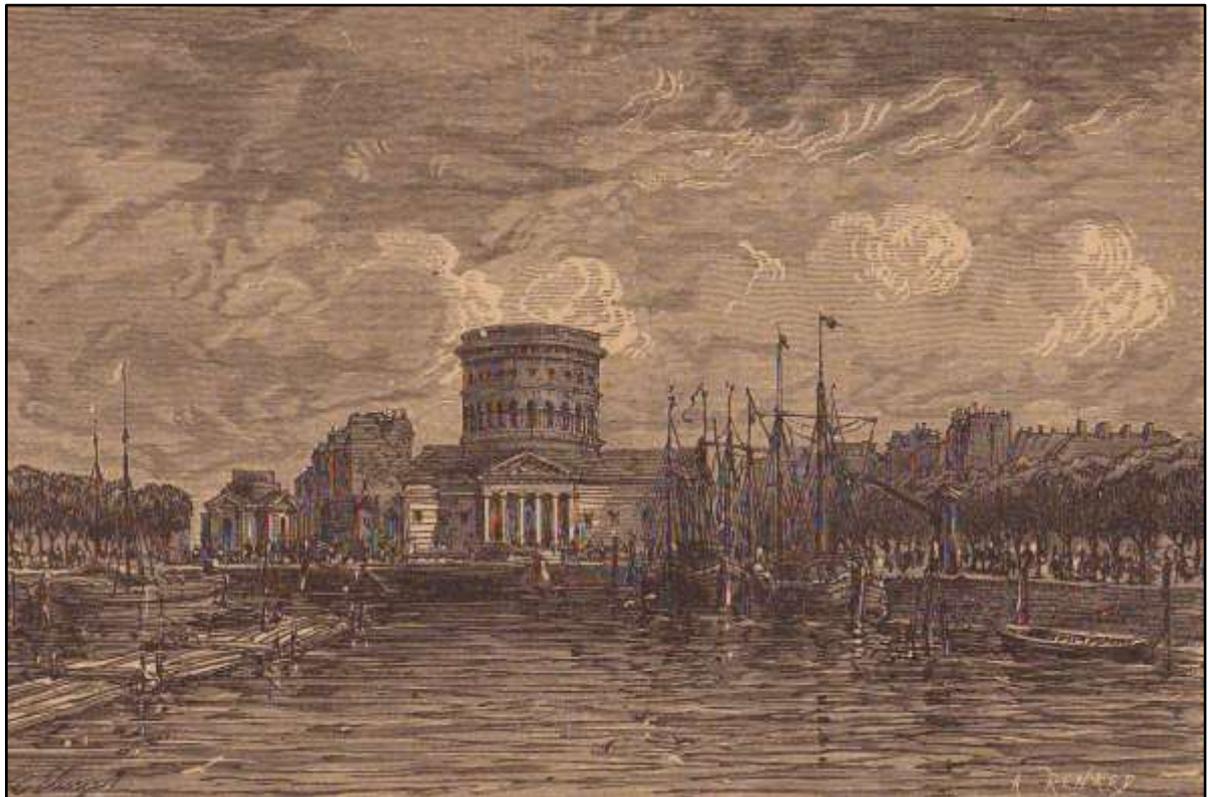


Fig. 14 : *Bassin du canal Saint-Martin à la Villette.* 1881.
Dessinée par Clerget, gravée par A. Renard.
D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15.

ANNEXE IX : LES ABORDS DU BASSIN.

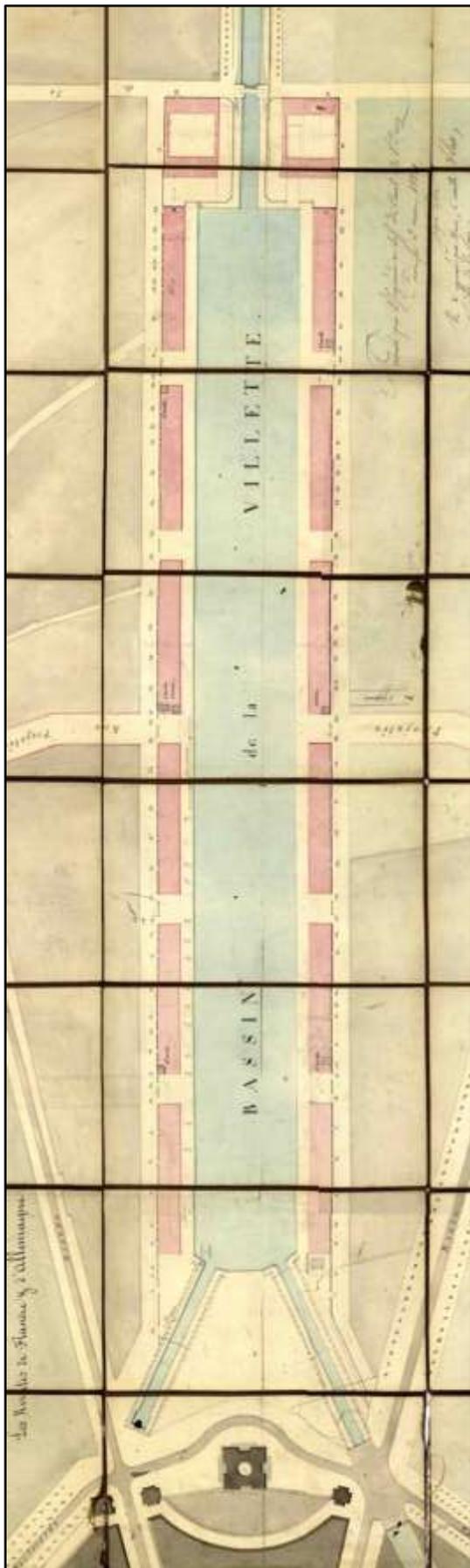


Fig. 01 : Plan des Magasins Projétés sur les Francs-Bords du Bassin de La Villette et de Deux rues de Communication avec les Routes de Flandre et d'Allemagne. signé Coïc, 3 mars 1821, approuvé par Chabrol le 29 mars 1822. S.C.V.P.

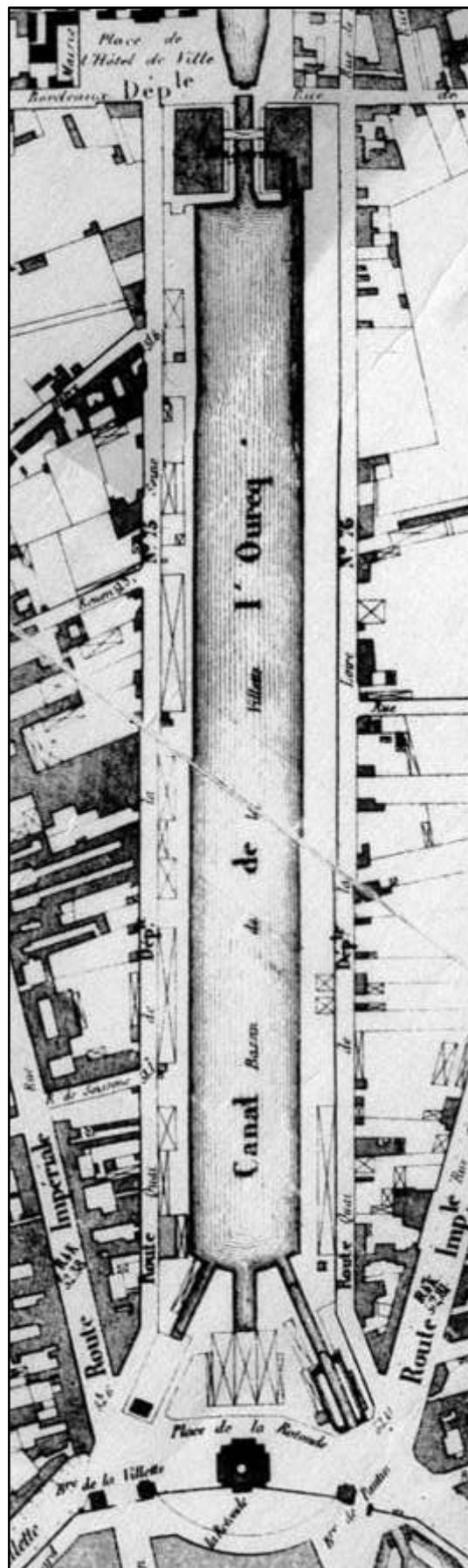


Fig. 02 : LEFEVRE, Onésime Théodore. Plan général de la zone de Paris comprise entre les 2 enceintes. Extrait de l'Atlas communal du département de la Seine. 1854. B.n.F. - Département des Cartes et plans : GE AA- 1170.



Fig. 03 : THIERRY. *Entreprise de Bertin et Cie à La Villette*. 1838.
A.P. : VO³ 485.

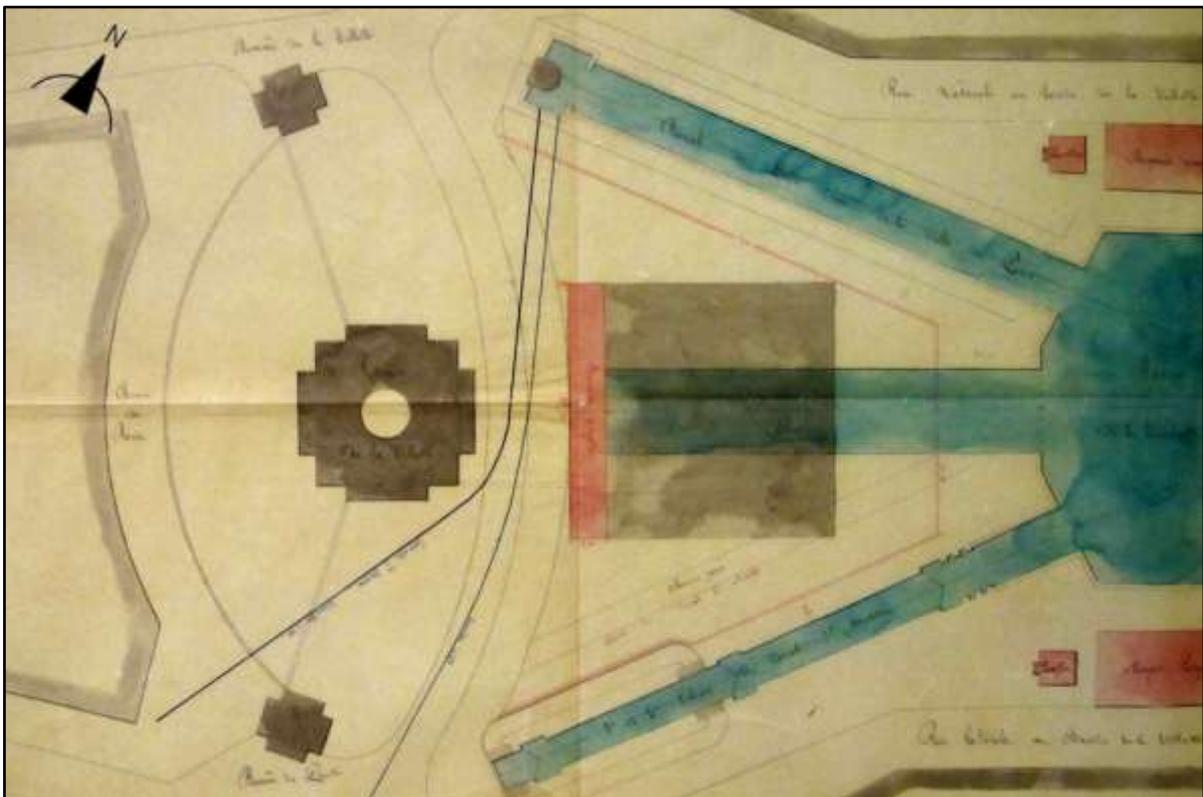


Fig. 04 : *Projet de construction de bureaux accolés au hangar de chargement*. 29 juin 1855.
A.P. : VO³ 1762.



Fig. 05 : Paris - Le nouvel Entrepôt des marchandises, au boulevard de la Villette.
Bertrand et Peulot, mai 1866.
Paris, musée Carnavalet : inv. topo P.C. 174 A.

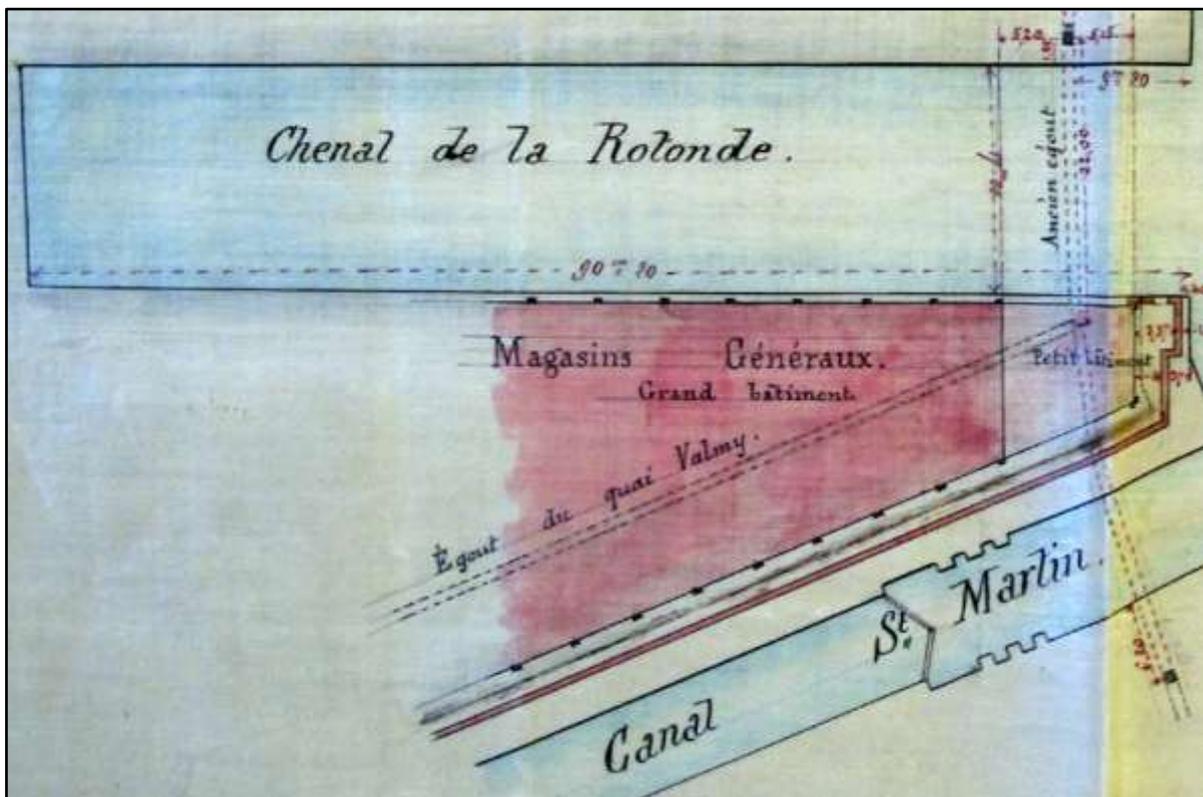


Fig. 06 : Plan indiquant l'emplacement de l'égoût établi sous le chenal Lavaux au bassin de la Villette.
joint au Rapport du Contrôleur des Canaux, M. Duval. 23 février 1871.
A.P. : VO³ 1762.



Fig. 07 : Paris – Passerelle du Bassin de la Villette.
non datée, non signée.

B.n.F. - Département des Estampes et de la Photographie : Va 328 H93542.



Fig. 08 : Paris – Le Pont levant de la Rue de Crimée – G. I.
non signée, 1904.

B.n.F. - Département des Estampes et de la Photographie : Va 328 H93537.

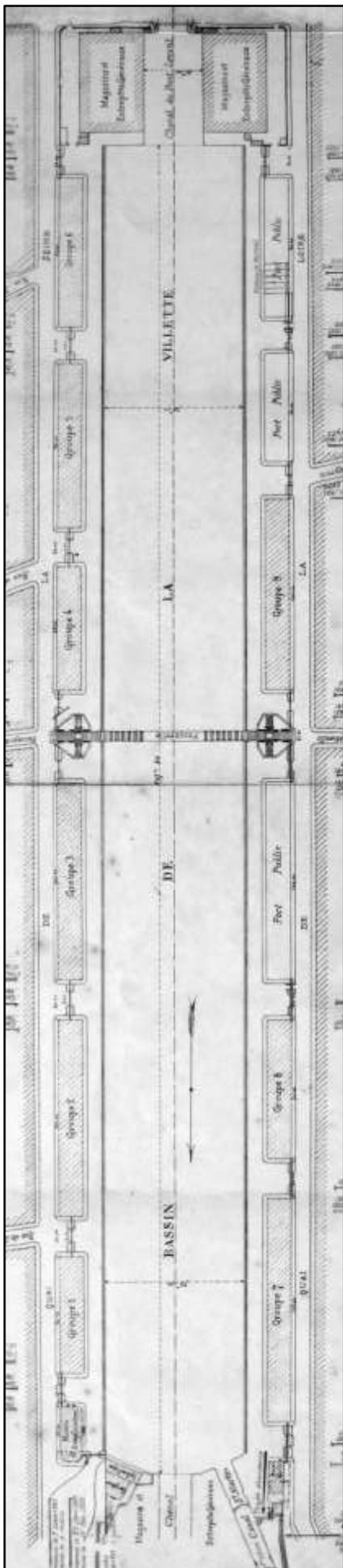


Fig. 09 : Grilles de Clôture, état d'avancement des travaux. 1922.
A.P. : VO³ 1777.

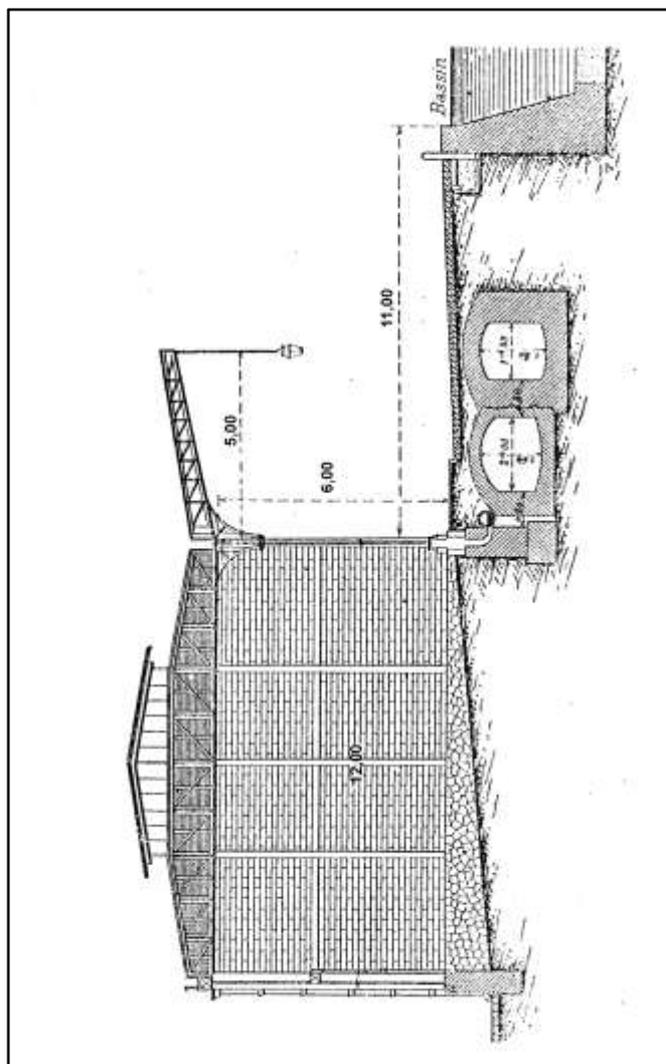


Fig. 10 : Coupe transversale décrivant les nouveaux hangars du bassin de la Villette, construits en 1880-1881.
dans HUMBLOT, Félix-Eugène-Edmond. *Les Canaux de Paris à la fin de 1884*. Paris, 1885. p. 31.

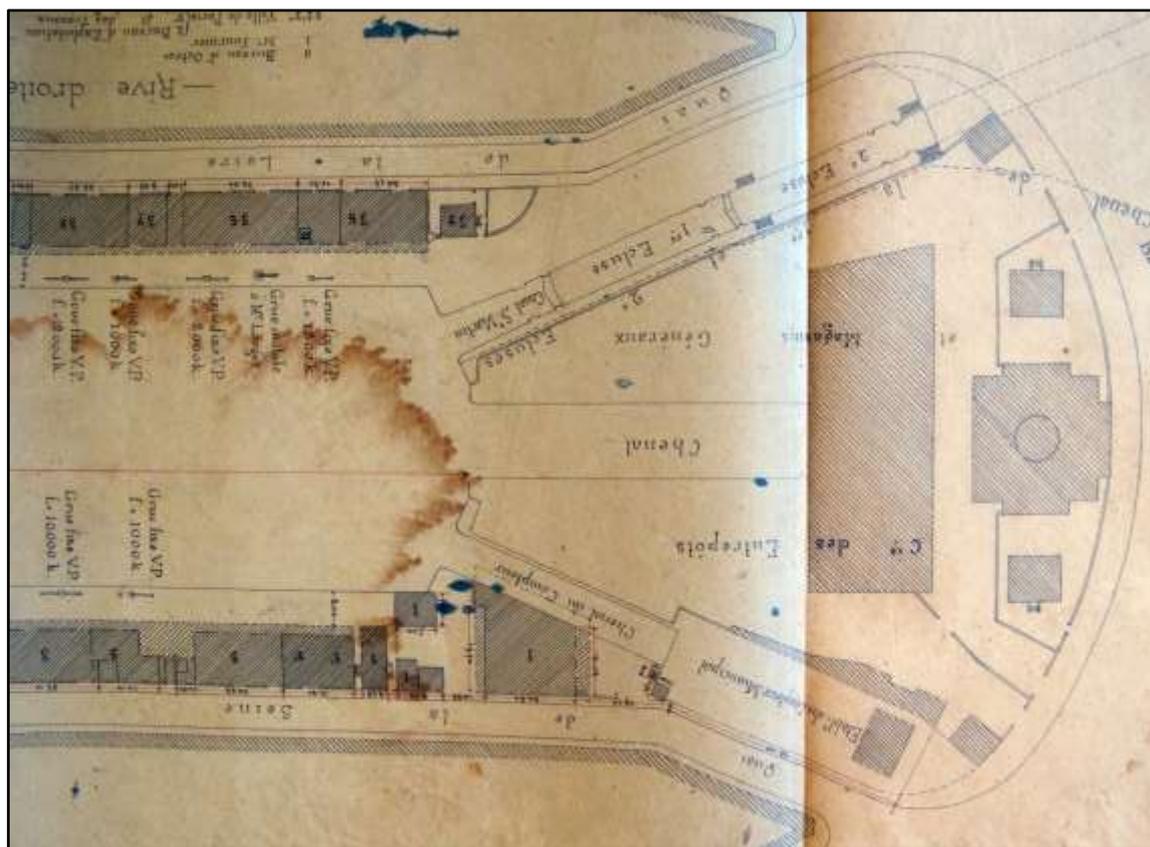


Fig. 12 : Projet de ports libres à établir sur les deux quais bordant le bassin de la Villette, 20 mars 1877.
A.P. : VO³ 1769.

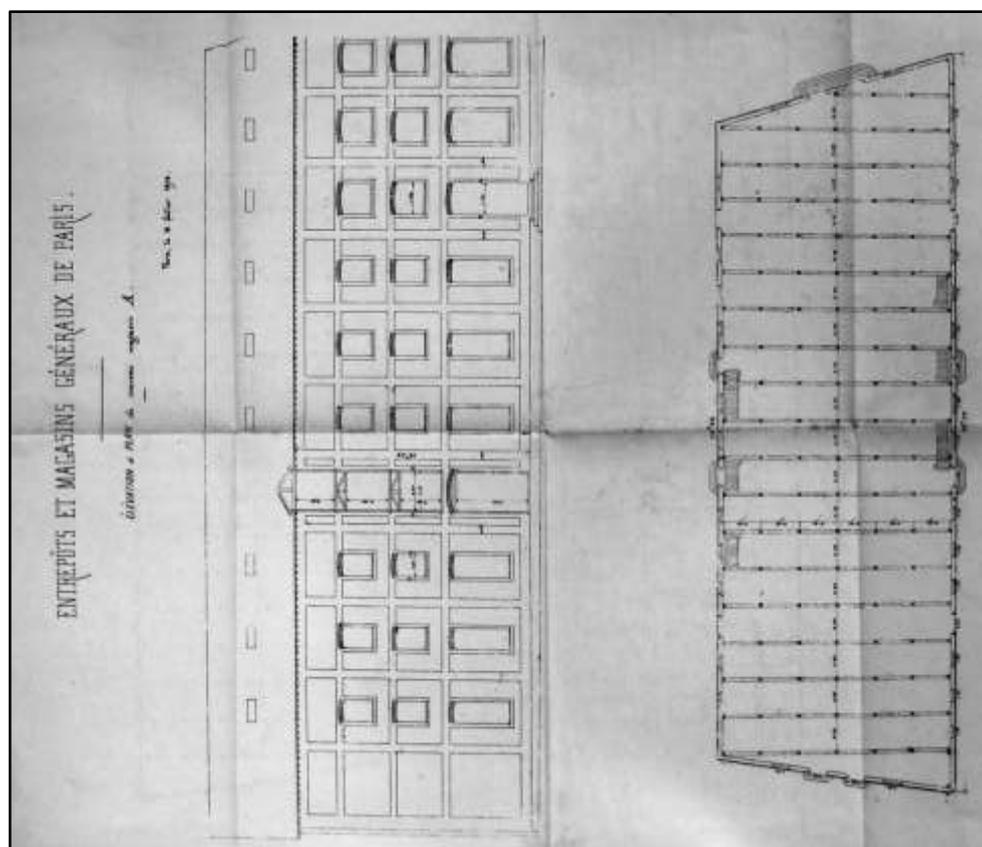


Fig. 11 : Entrepôts et Magasins Généraux de Paris. Élévation et Plan du nouveau magasin A. 18 février 1872.
A.P. : VO³ 1771.



Fig. 13 : *Le canal de l'Ourcq et les Magasins généraux.*
non signée, non datée.
Parisienne de Photographie : LL-1641 Rés.

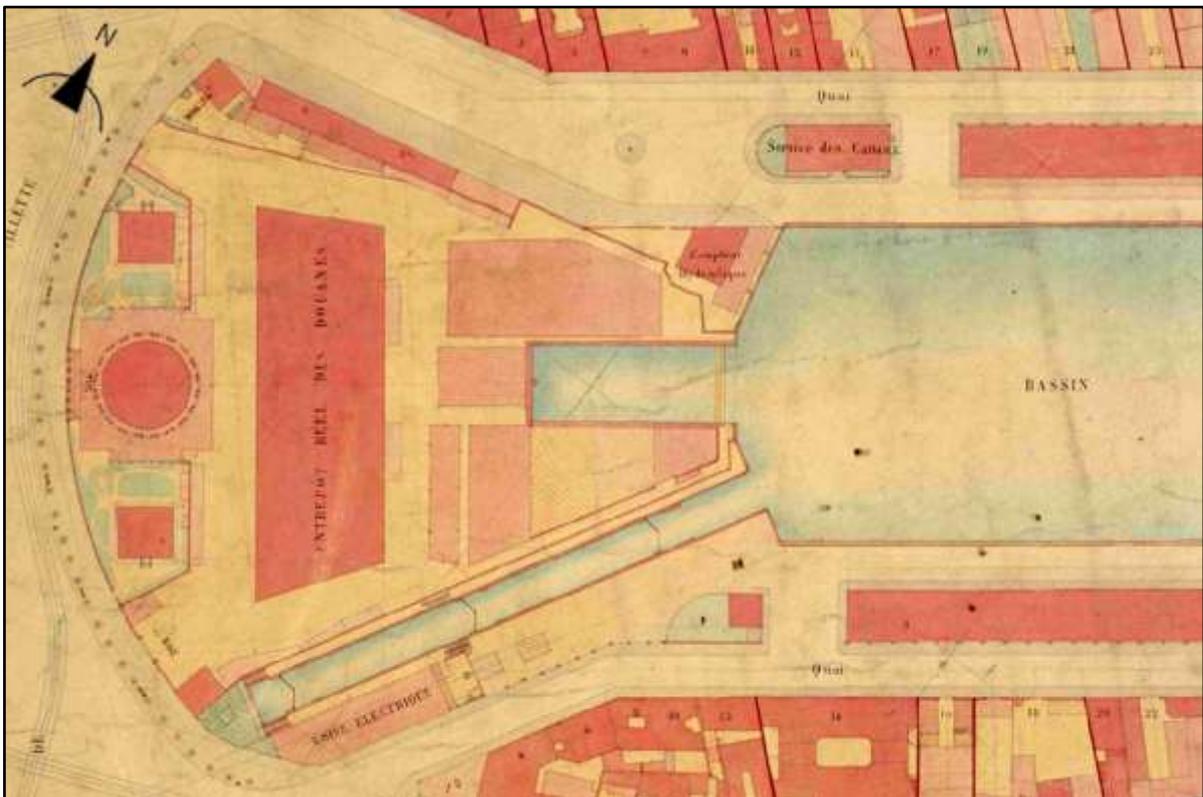


Fig. 14 : *Plan parcellaire municipal de Paris. 73e quartier : Villette, 127e feuille.*
1871-1896.
A.P. : PP/11904/A.

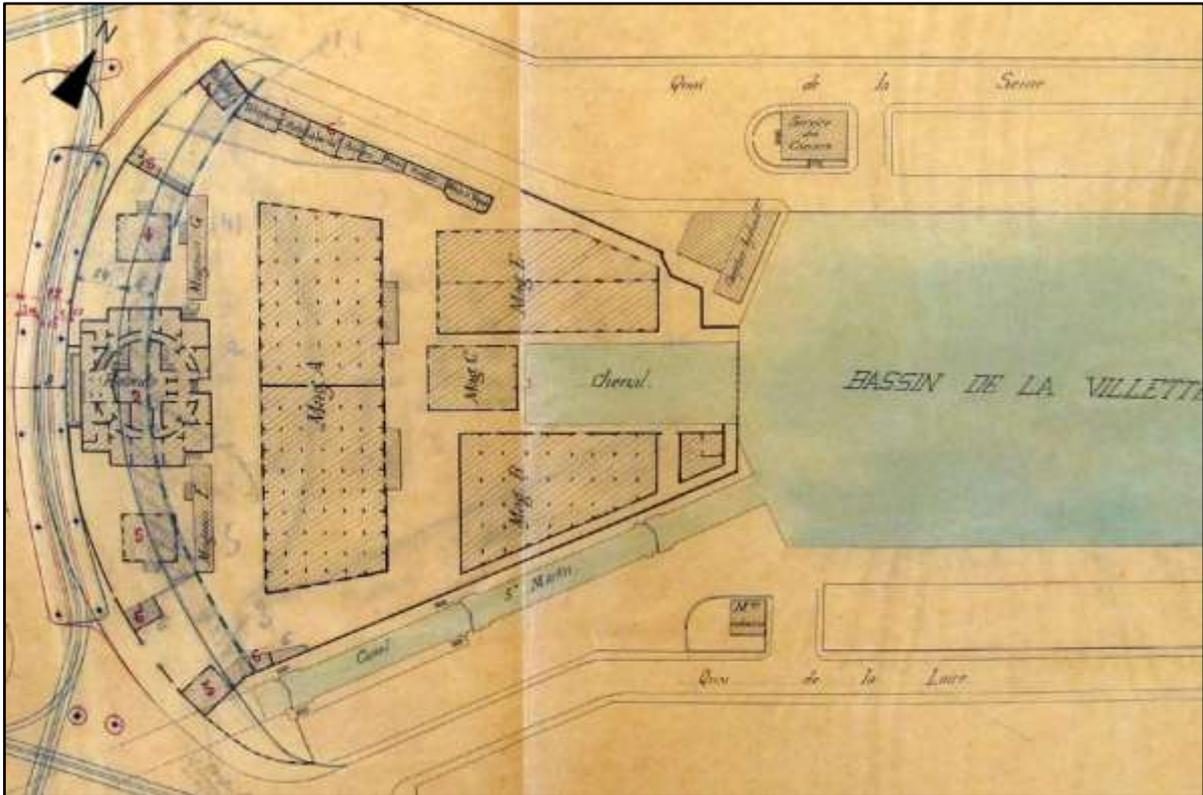


Fig. 15 : Plan de l'emplacement actuel.
 dans Rapport de l'Ingénieur ordinaire sur un possible transfert des magasins généraux. 25 juin 1903.
 A.P. : VO³ 1771.

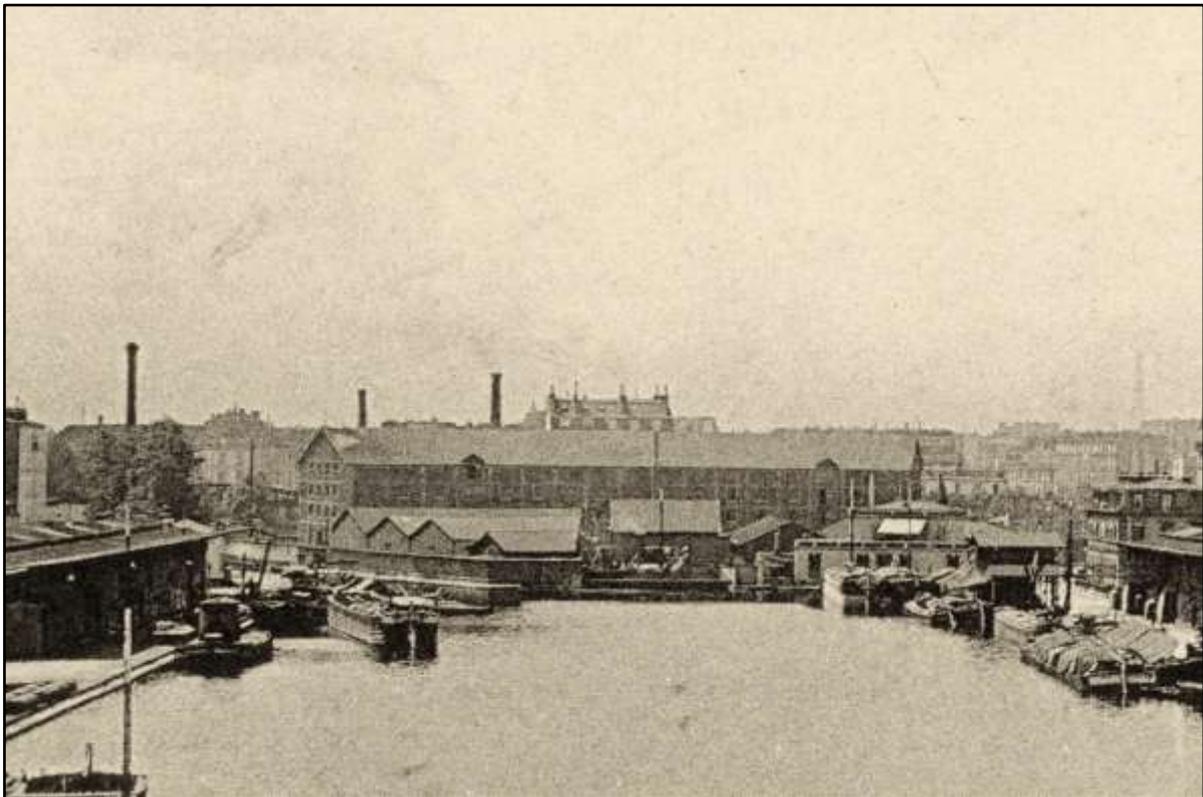


Fig. 16 : Les constructions réalisées entre la rotonde et le bassin.
 non signée, non datée.
 B.n.F. - Département des Estampes et de la Photographie : Va 328 H93686.

Les plans suivants proviennent du casier archéologique de la Commission du Vieux Paris. Il s'agit de tirages en bleu et blanc dont les originaux n'ont pas été retrouvés.
 L'absence du péristyle nord-est permet de les dater après 1865.
 Nous les reproduisons ici en noir et blanc et à l'échelle pour plus de lisibilité.

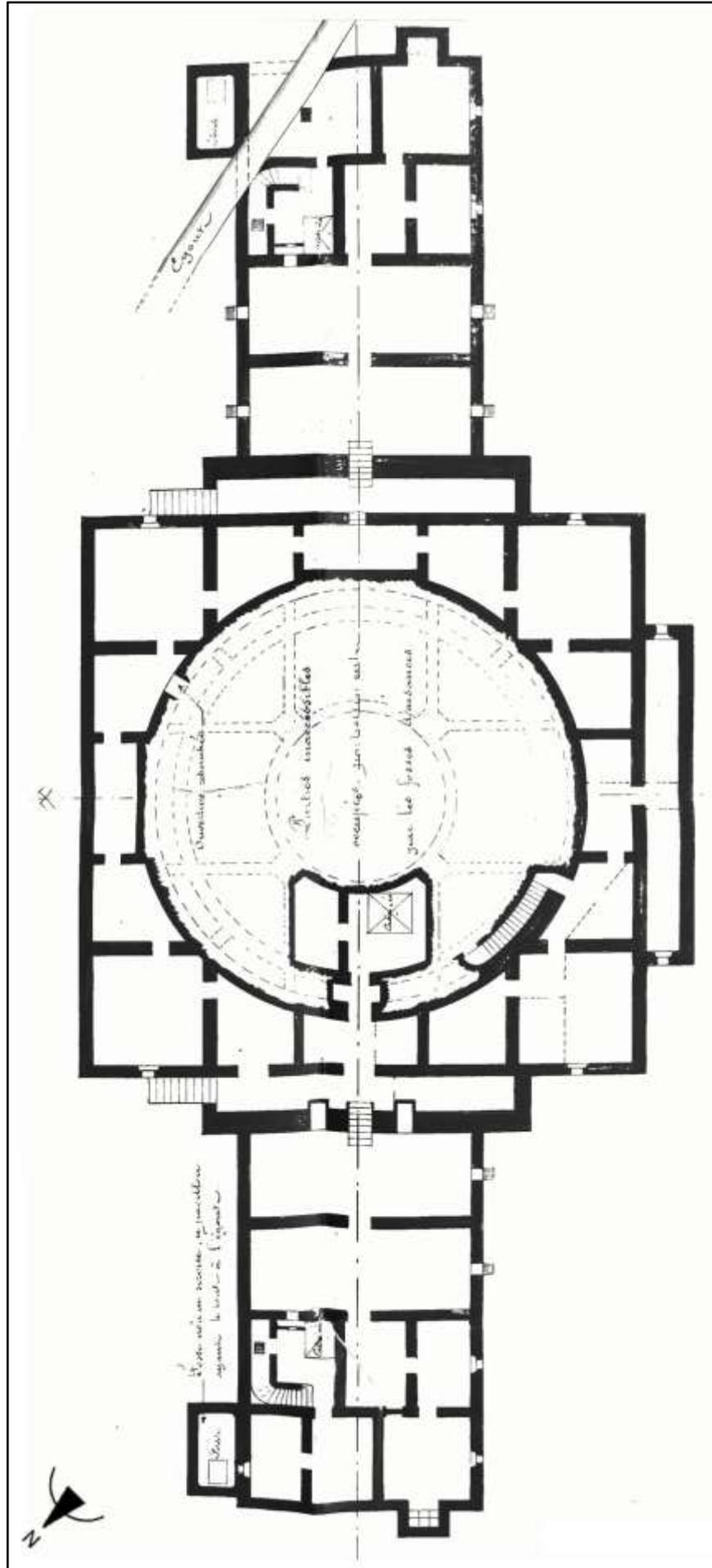


Fig. 17 : Plan du sous-sol.

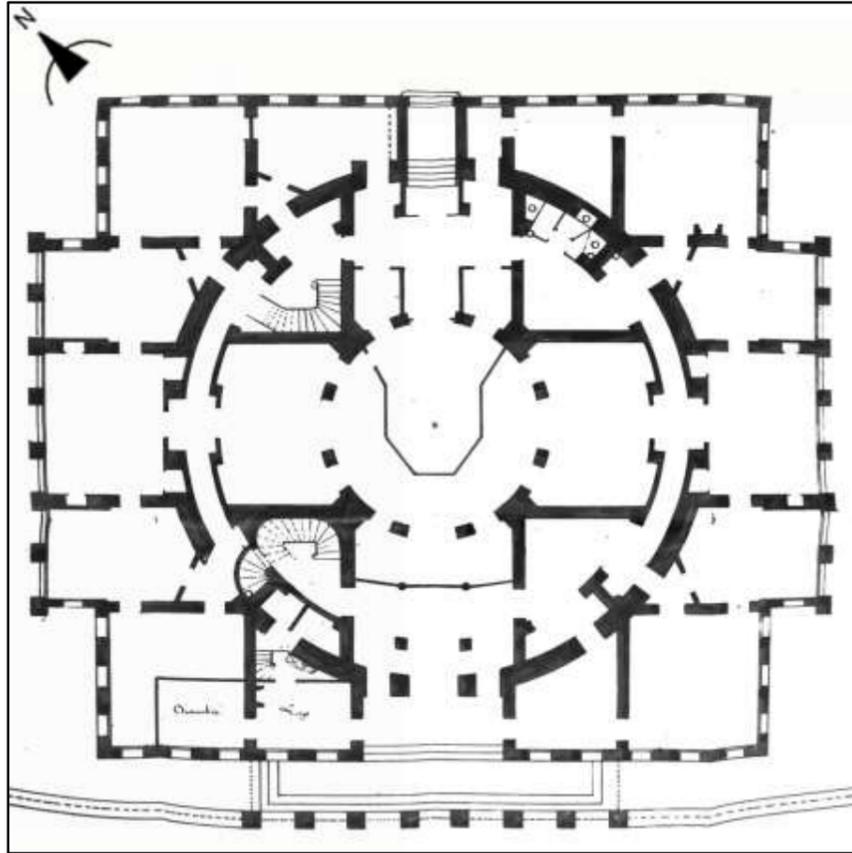


Fig. 18 : Plan du rez-de-chaussée.

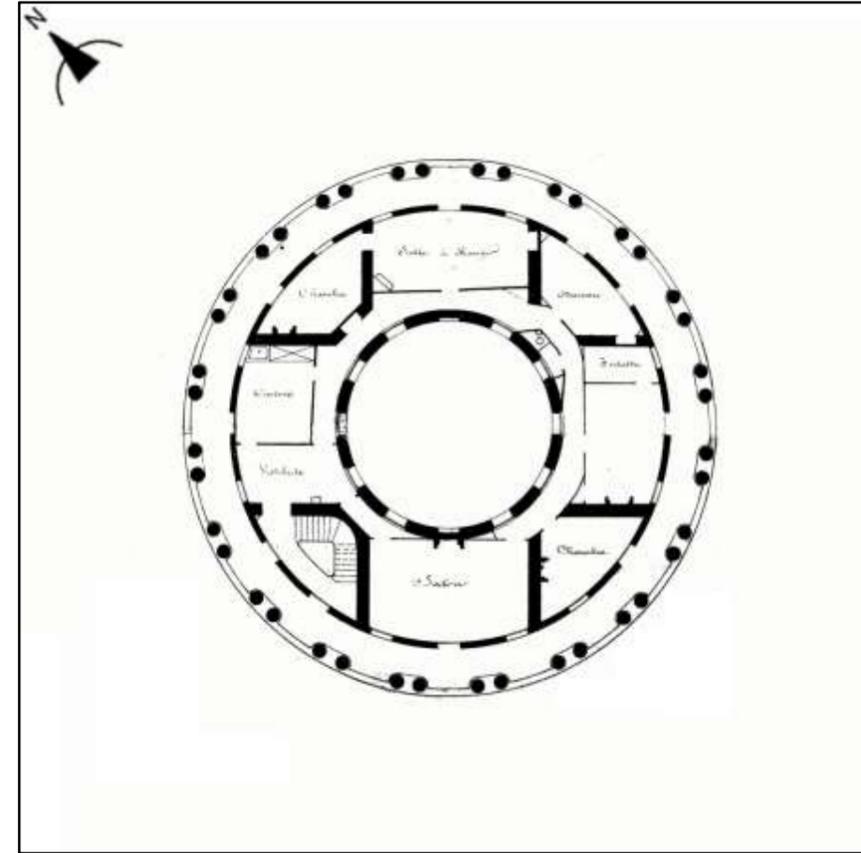


Fig. 20 : Plan du premier étage.

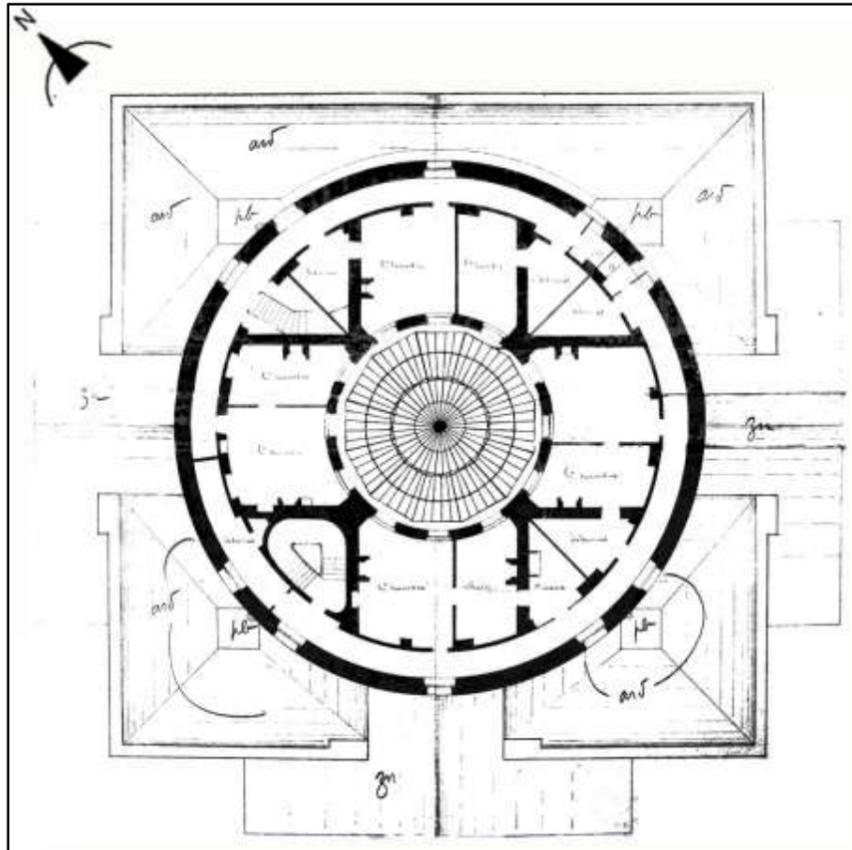


Fig. 19 : Plan de l'entresol.

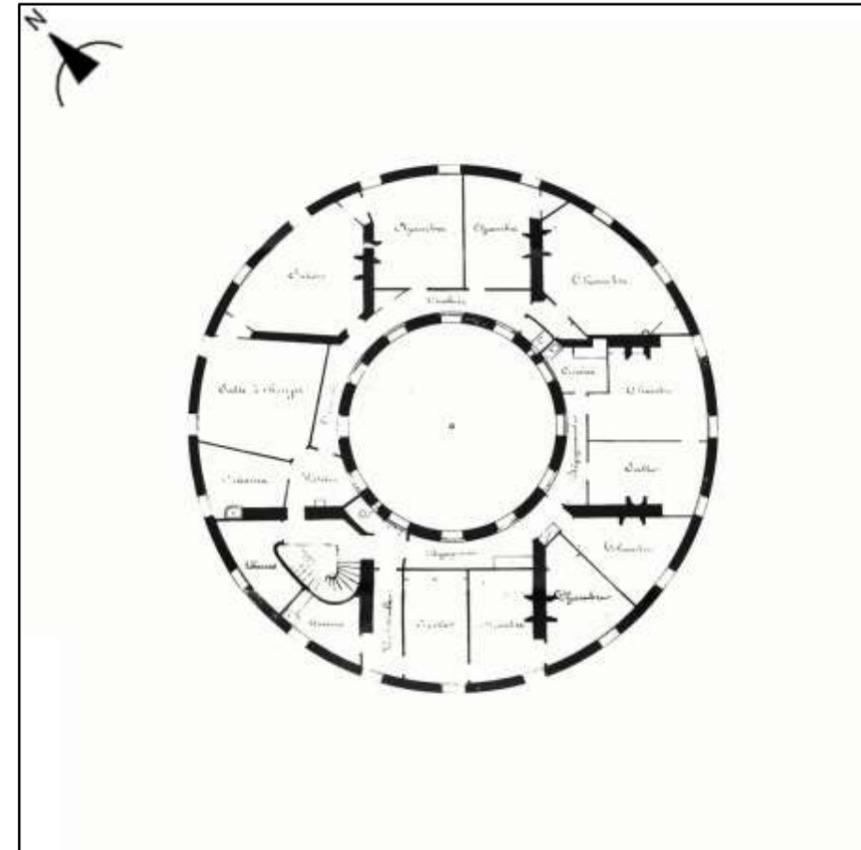


Fig. 21 : Plan du second étage.

ANNEXE X : L'ANNEXION DE 1860.

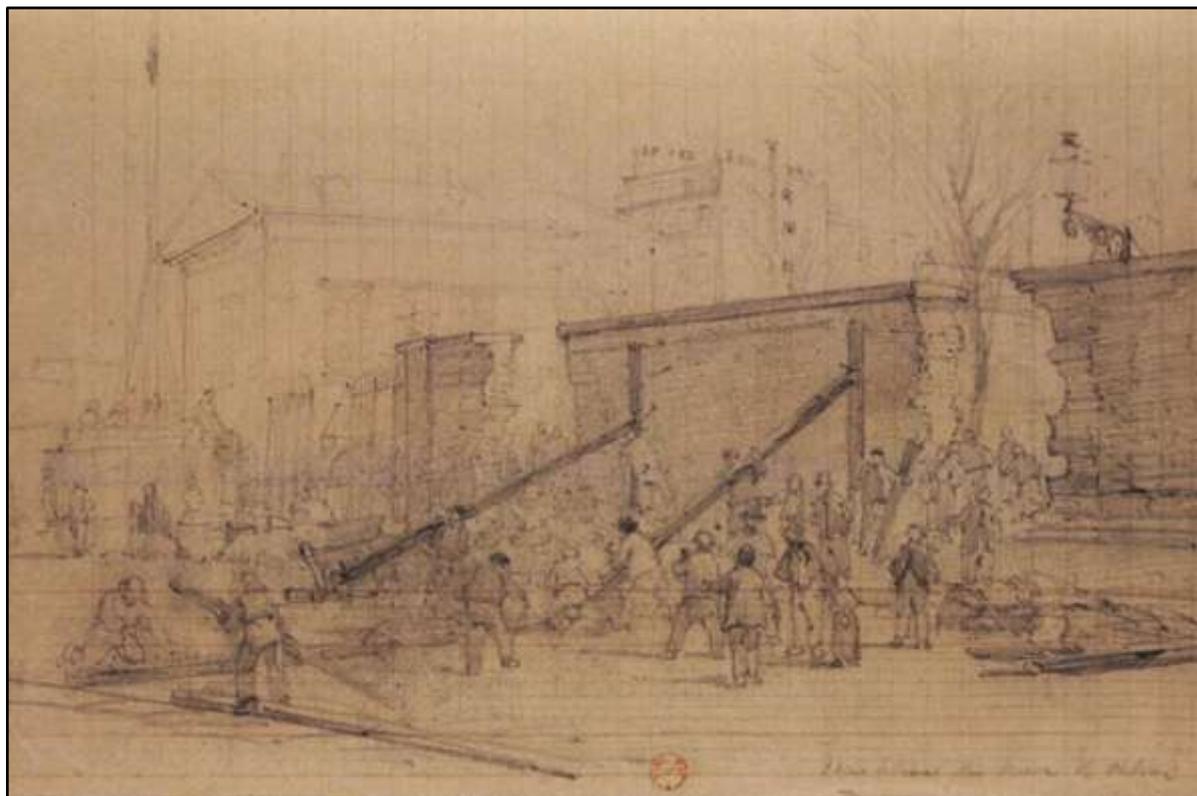


Fig. 01 : *Démolition du mur d'octroi.* dessin, auteur inconnu, 1860.
B.n.F. - Département des Estampes et de la Photographie : RESERVE VE- 53 (C) –FOL.



Fig. 02 : **BERTRAND, Albert.** *Le boulevard extérieur devant la rotonde de la Villette.* 1880.
D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15.

ANNEXE XI : LA COMMUNE DE PARIS.



Fig. 01 : *Barricade de la rue d'Allemagne et de la rue Sébastopol (actuelle rue Lally-Tollendal).*
non signé, 1871.

Paris, musée Carnavalet : Ph 4142/174.



Fig. 02 : **DEROY, Emile.** *Panorama des incendies de Paris par la Commune, nuits des 23, 24 et 25 mai 1871.*
Paris, musée Carnavalet.

En haut à gauche, les docks de la Villette incendiés.



Fig. 03 : MANDAT. MUNIER. *Les docks de la Villette à Paris en 1871.*
 Paris, musée de l'Armée : inv. 993.439.
 La vue est prise depuis le quai de l'Oise en direction du sud-ouest.



Fig. 04 : *Les magasins en ruines devant la rotonde de la Villette.* non daté, non signé.
GENUITE, Magalie. *Le 19e arrondissement : itinéraires d'histoire et d'architecture.* Paris, 2000. p. 35.
 La vue est prise depuis le bassin, vers le sud.



Fig. 05 : LADREY, E. Docks de la Villette. 1871.
D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15.
La vue est prise depuis la prise d'eau du canal Saint-Martin, vers l'ouest.



Fig. 06 : BOULANGER, Gustave. *La Rotonde de la Villette, cernée par les troupes de Versailles.* sans date.
Paris, musée Carnavalet.

ANNEXE XII : GEOMETRIE URBAINE.



Fig. 01 : *La piazza del Popolo à Rome.*
Vue Google Earth.



Fig. 02 : *La place d'Armes à Versailles.*
Vue Google Earth.

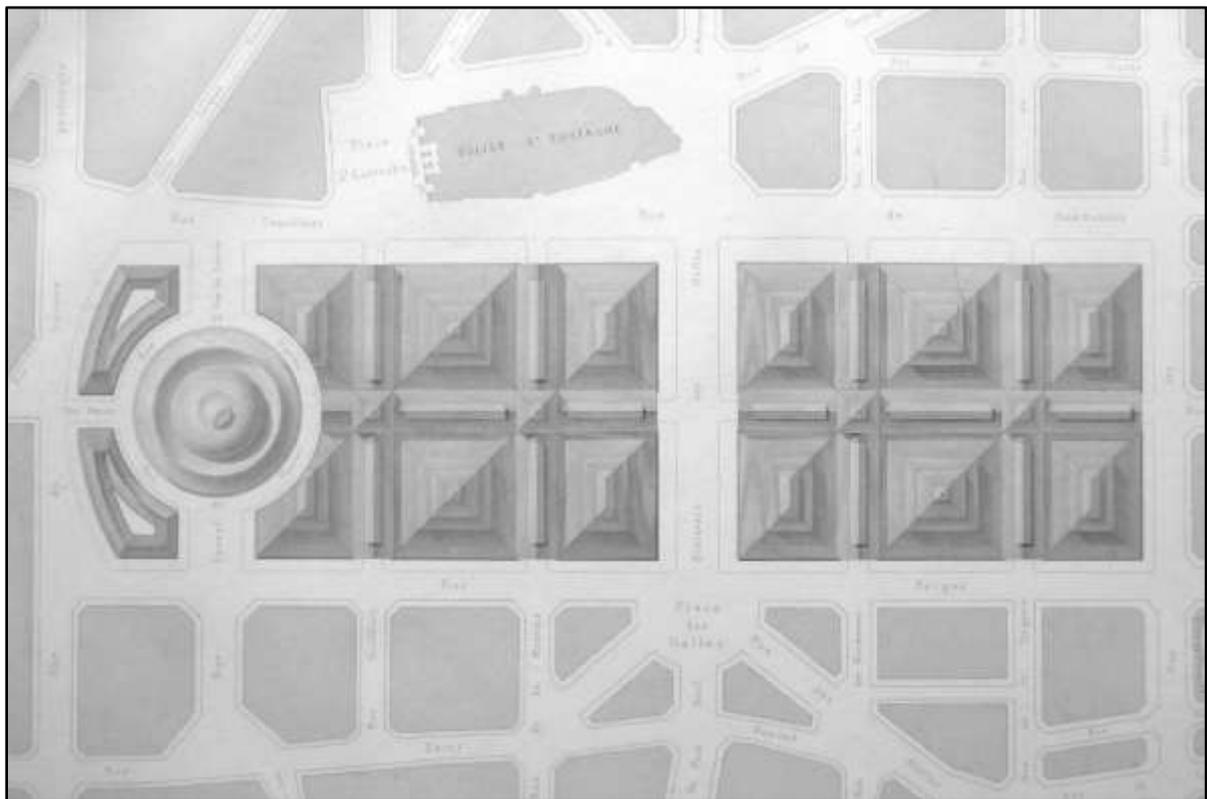


Fig. 03 : Halles Centrales de Paris. Plan d'ensemble des combles.
 dans **BALTARD, Victor. CALLET, Félix.** *Monographie des halles centrales de Paris construites sous le règne de Napoléon III et sous l'administration de M. le baron Haussmann.* Paris, 1863. pl. V.

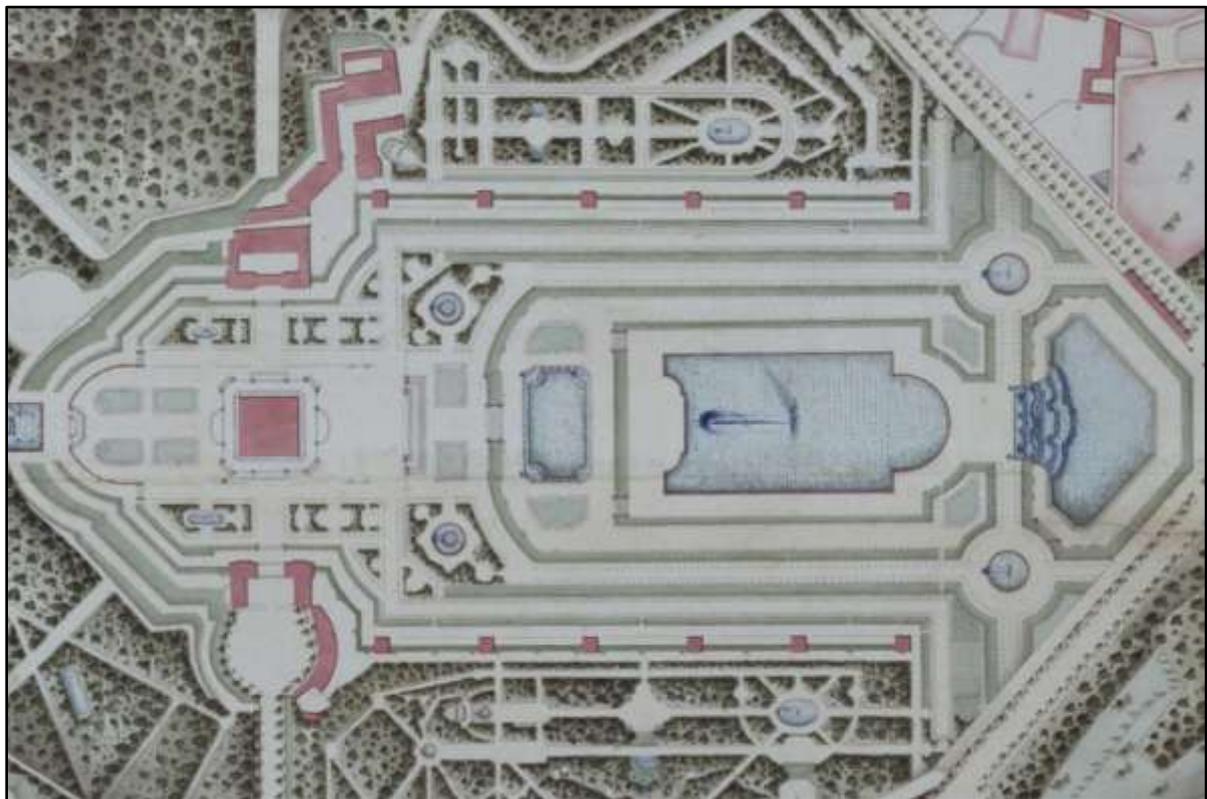


Fig. 04 : Plan général de Marly.
 Archives Départementales des Yvelines : INV A 106.
 (chateaumarly.wifeo.com)

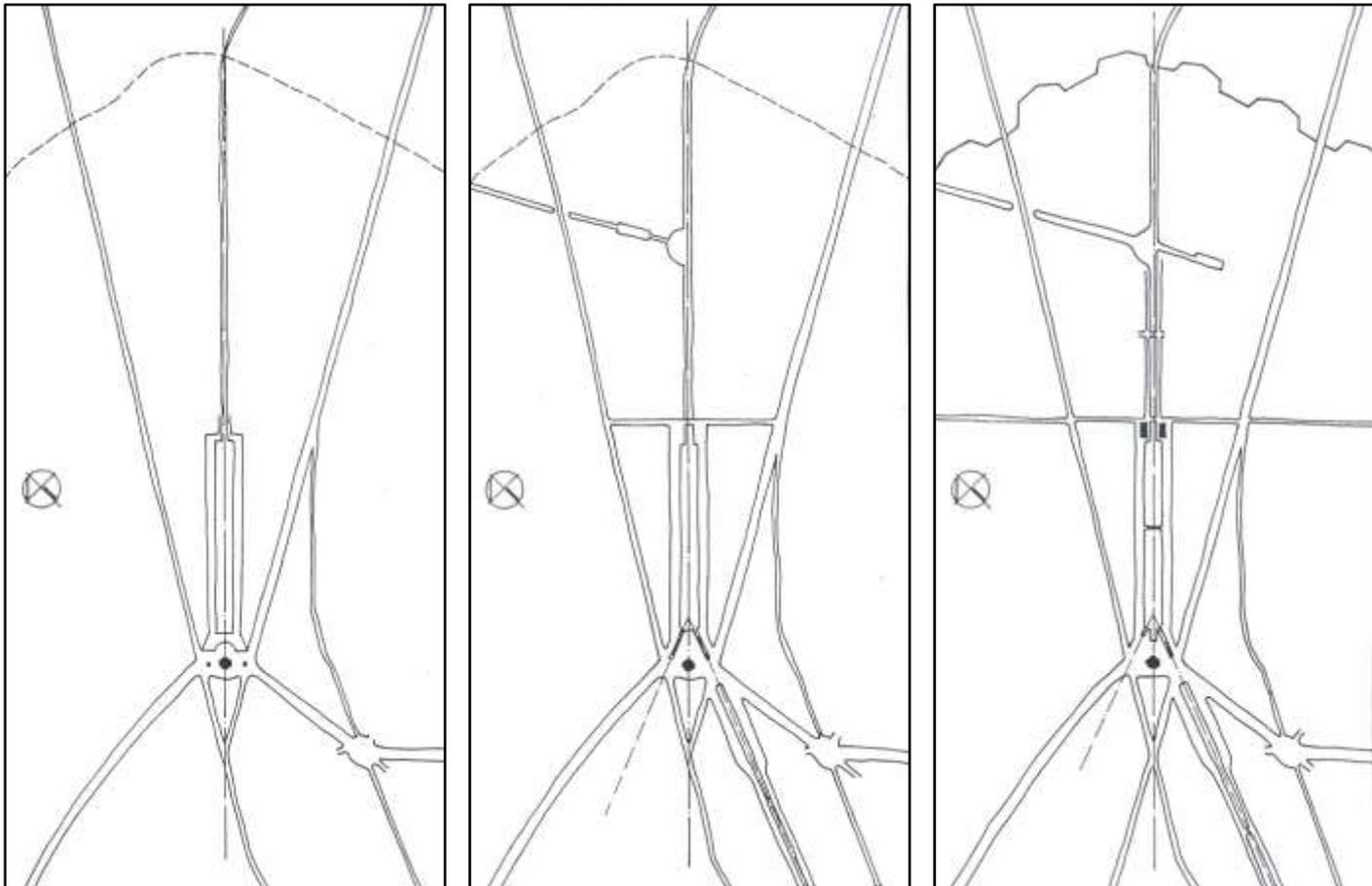
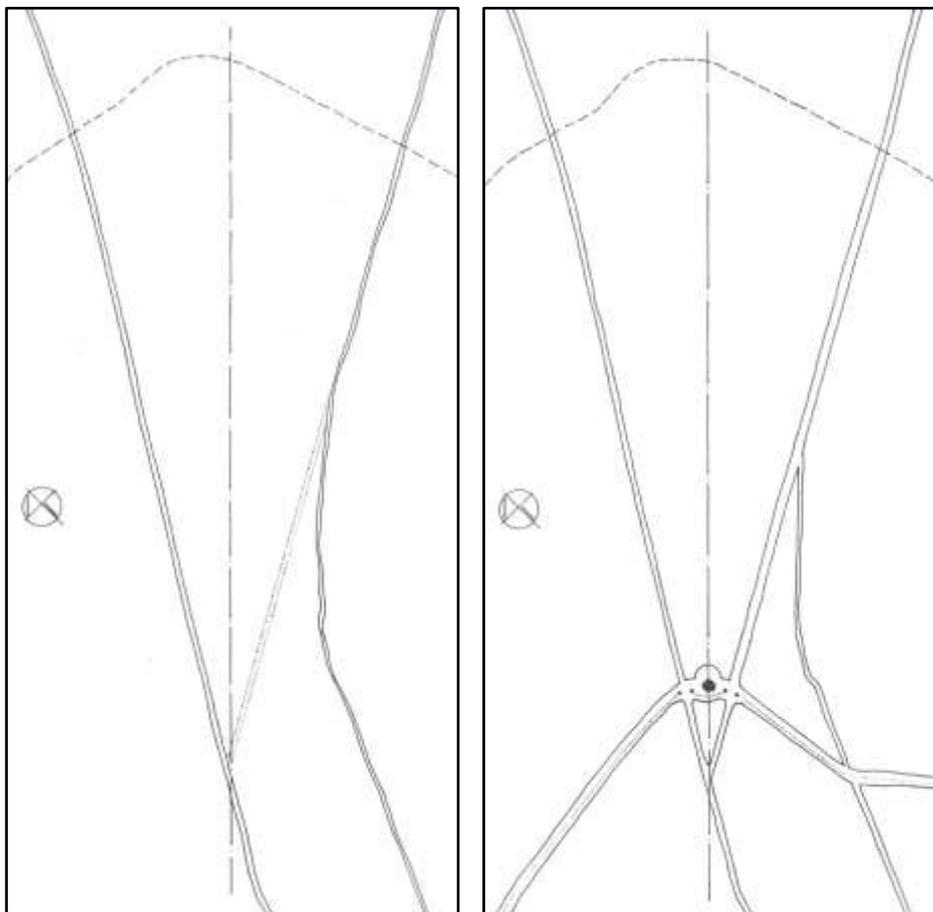


Fig. 05 – 09 : Plans en 1780, 1789, 1808, 1826, 1865.

dans **HUET, Bernard**. *Aménagement de la place de Stalingrad. Enquête public, dossier d'étude d'impact*. Mars 1987. Centre de documentation de l'APUR : PLAN142. p. 18-19



ANNEXE XIII : LA ROTONDE MALMENEÉ.



Fig. 01 : MAINDRON, Charles. *Construction du chemin de fer métropolitain municipal de Paris, ligne 2.* ca 1900.
B.H.d.V. : Métro B/5 (photographie : 1/27).



Fig. 02 : *Construction du métropolitain aérien, boulevard de la Villette.*
non signé, 5 mars 1903.
Chelles, musée des Transports Urbains. (amtuir.org)



Fig. 03 : DESPREZ, E. *Rotonde de la Villette, aspect pris sous la ligne du métro.* non datée.
D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15, cliché n°5193.



Fig. 04 : DESPREZ, E. *Vue de la rotonde de la Villette depuis le bassin, vers le sud-ouest.*
datée de décembre 1932.

D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15, cliché n°6577.

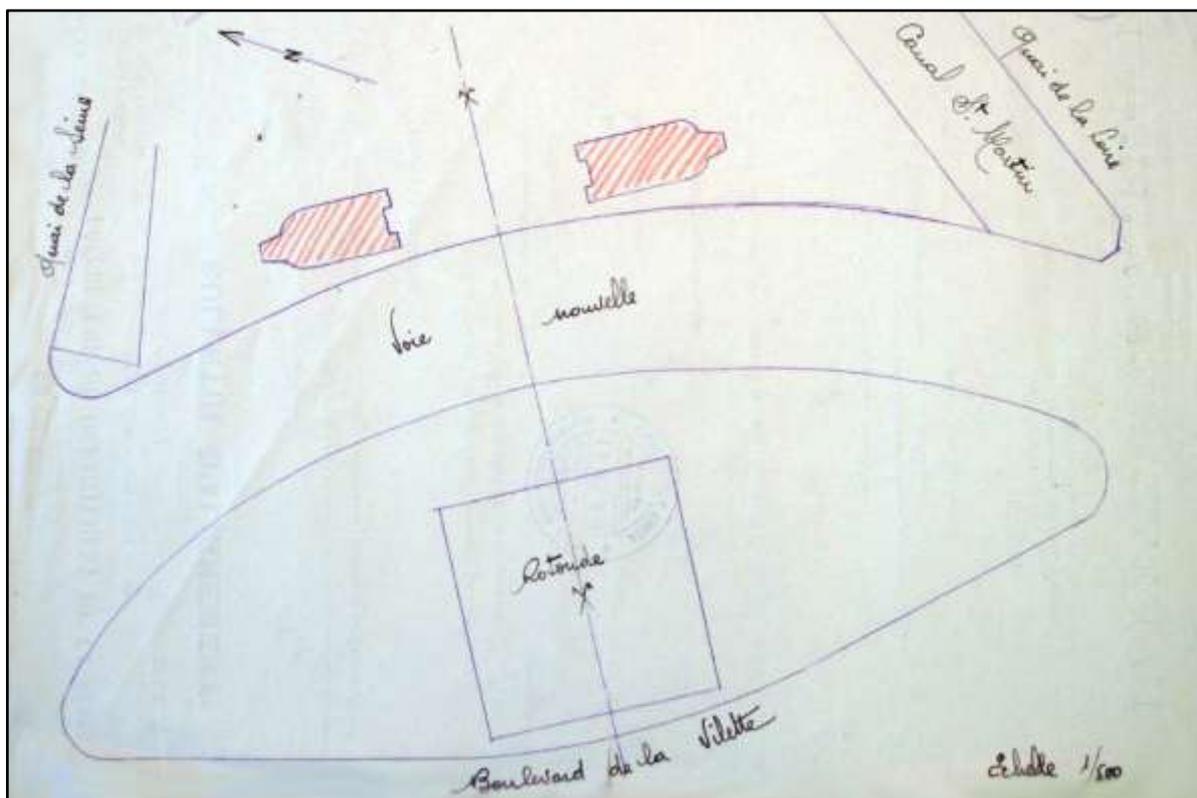


Fig. 05 : Croquis d'implantation des deux bâtiments de la nouvelle gare routière.
 dans A.P. : VO¹¹ 3437 : Permis de construire, quai de la Seine et quai de la Loire. demande du 2 octobre 1933.



Fig. 06 : DESPREZ, E. Les pêcheurs du bassin de la Vilette, devant la rotonde.
 juin 1934.

D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15, cliché n°6738.



Fig. 07 : *Le bâtiment nord de la gare routière internationale André Citroën.*
 dans **HUET, Bernard.** *Aménagement de la place de Stalingrad. Enquête public, dossier d'étude d'impact.* mars 1987.
 Centre de documentation de l'APUR : PLAN142. p. 30.



Fig. 08 : *Les deux bâtiments de la gare routière internationale André Citroën.*
 dans **HUET, Bernard.** *Aménagement de la place de Stalingrad. Enquête public, dossier d'étude d'impact.* mars 1987.
 Centre de documentation de l'APUR : PLAN142. p. 29.



Fig. 09 : GOURBEIX, Jean. *Enfants jouant dans le square Léon Paris, devant la rotonde de la Villette.*
non daté.

Ministère de la Culture, base Mémoire (en ligne), n° phototype : 72P00355.



Fig. 10 : HENRARD Roger. *Vue aérienne de la place de Stalingrad.*
1952.

Paris, musée Carnavalet : inv. Ph 344/007296.



Fig. 11 : *Etat actuel de la Rotonde de la Villette vu du viaduc du métropolitain, partie ouest.*
non signé. 5 mars 1945.

D.H.A.A.P. – Casier archéologique de la C.V.P. : 19e – D15, cliché n°7325.

ANNEXE XIV : JEAN TROUVELOT.

Les figures 01 à 04 sont tirées de

M.A.P.-C. : ET. 4° Doc 88 : **TROUVELOT, Jean.** *Avant-projet d'aménagement du bassin et des abords de la Rotonde de la Villette.* 1943. non paginé.

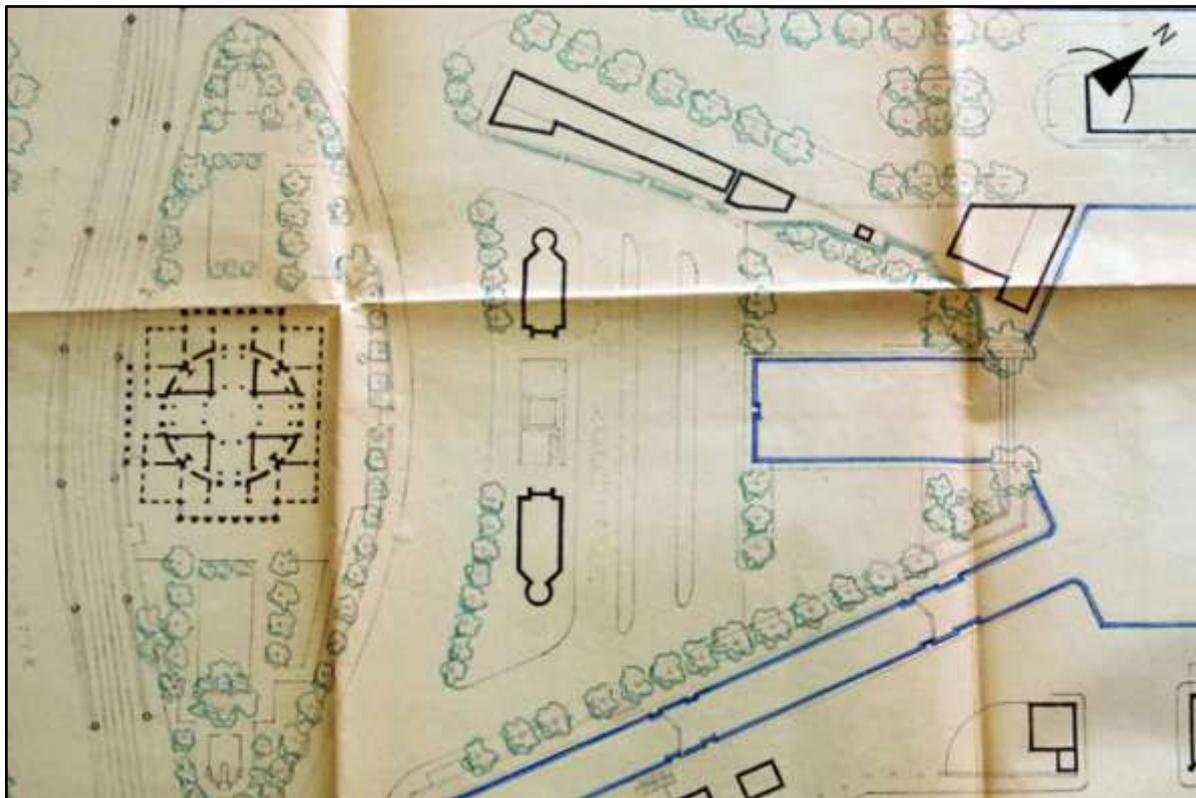


Fig. 01 : plan de l'état existant.

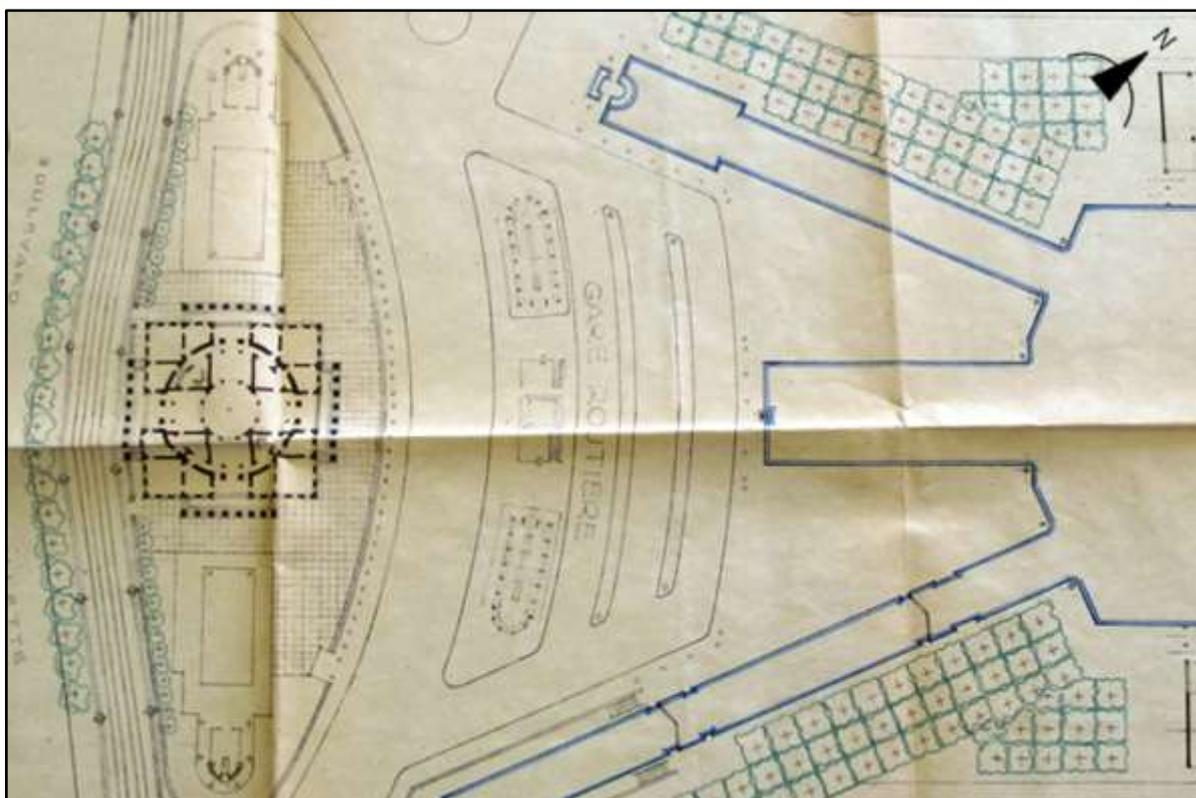


Fig. 02 : plan de l'état projeté.

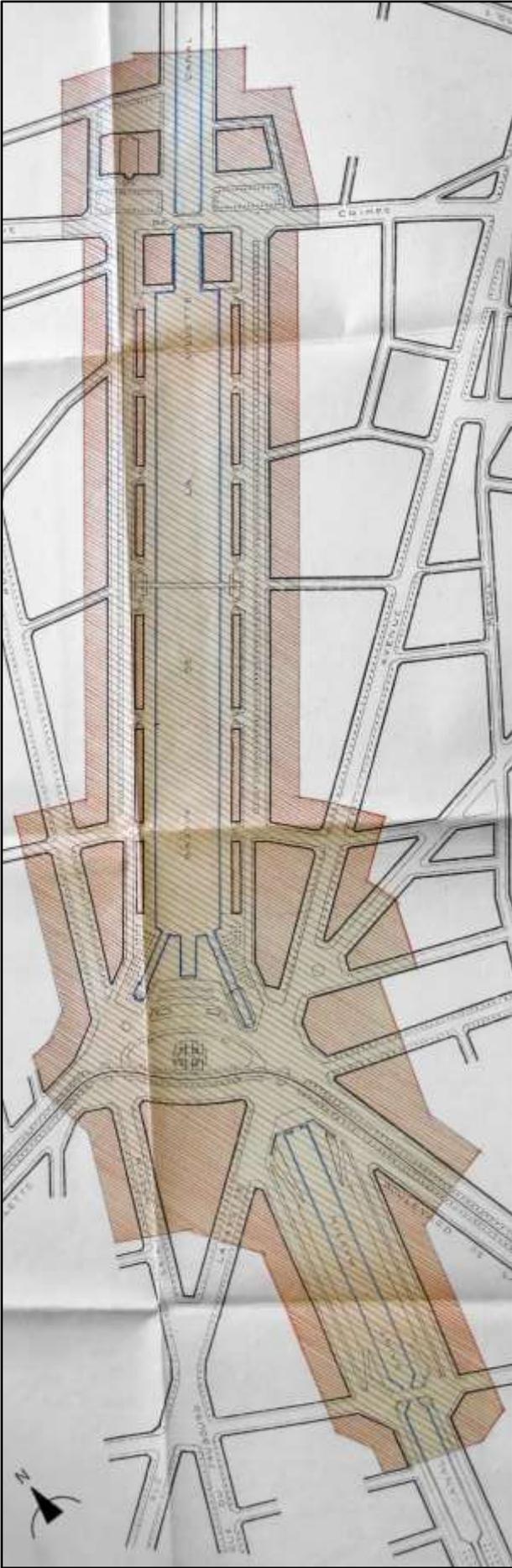


Fig. 03 : projet d'aménagement. En rouge : « zone de servitudes à classer comme site ».

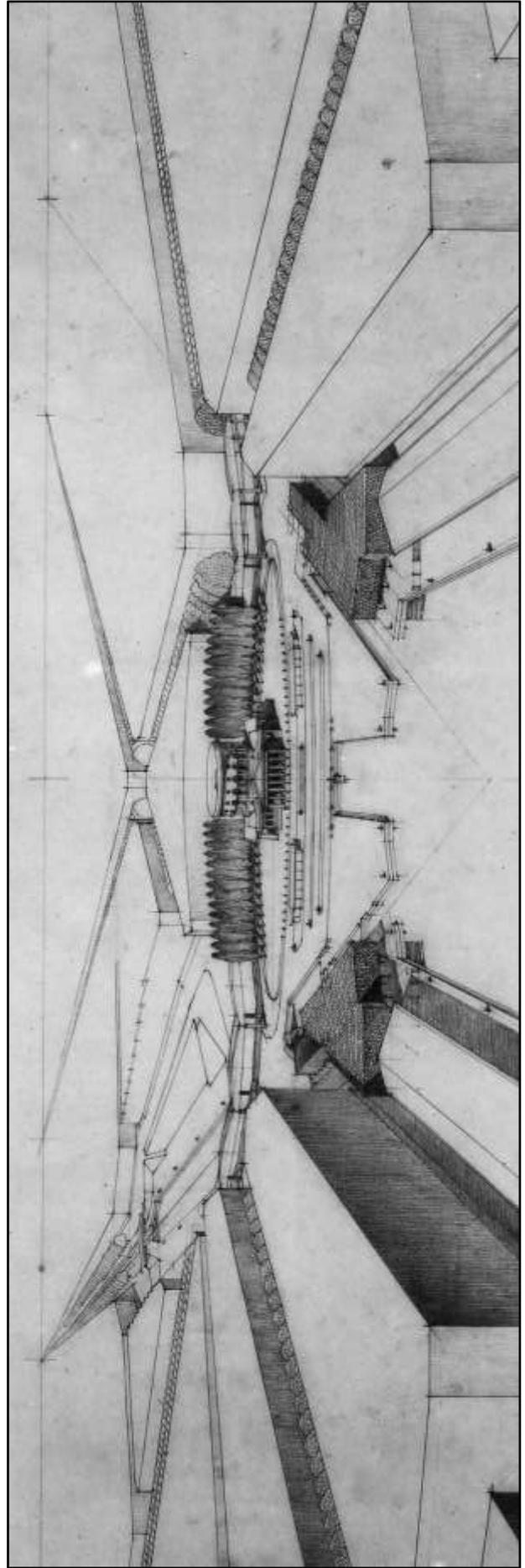


Fig. 04 : vue perspective des aménagements projetés.

ANNEXE XV : COMMISSION DU VIEUX PARIS.

Les plans 01 à 05 proviennent du dossier 99.23.35 de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine à Charenton-le-Pont.
Ils ne sont ni datés, ni signés mais peuvent être assurément datés de l'occupation du lieu par la C.V.P.

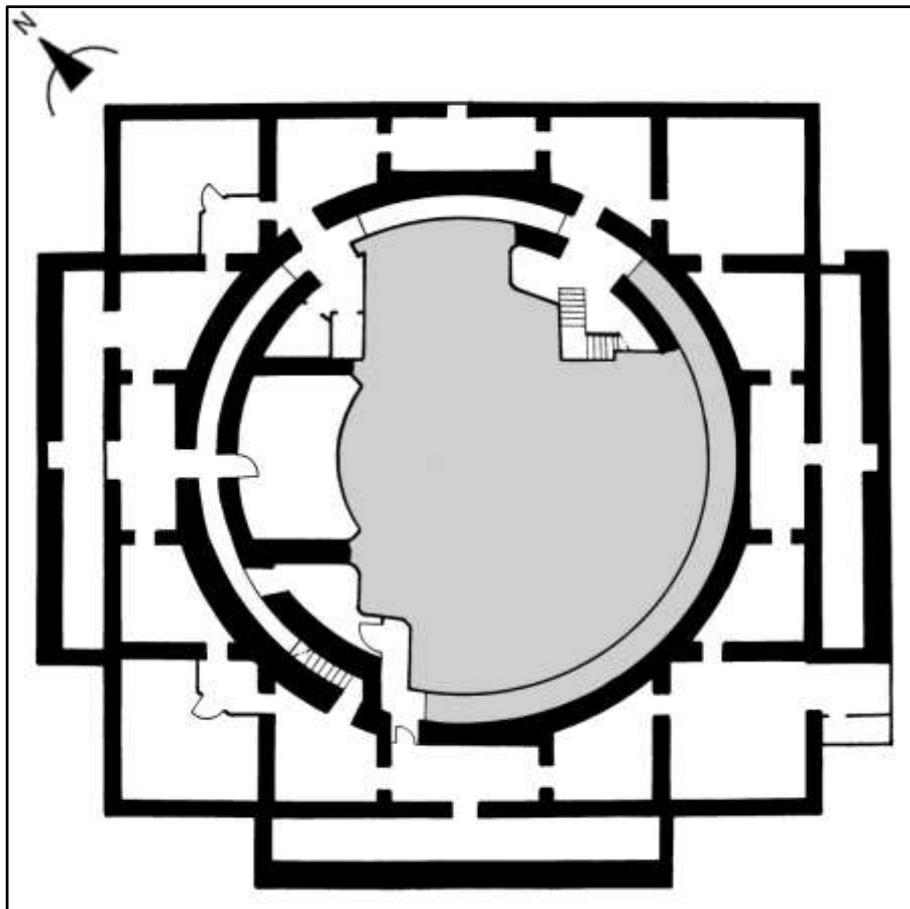


Fig. 01 : plan des caves.

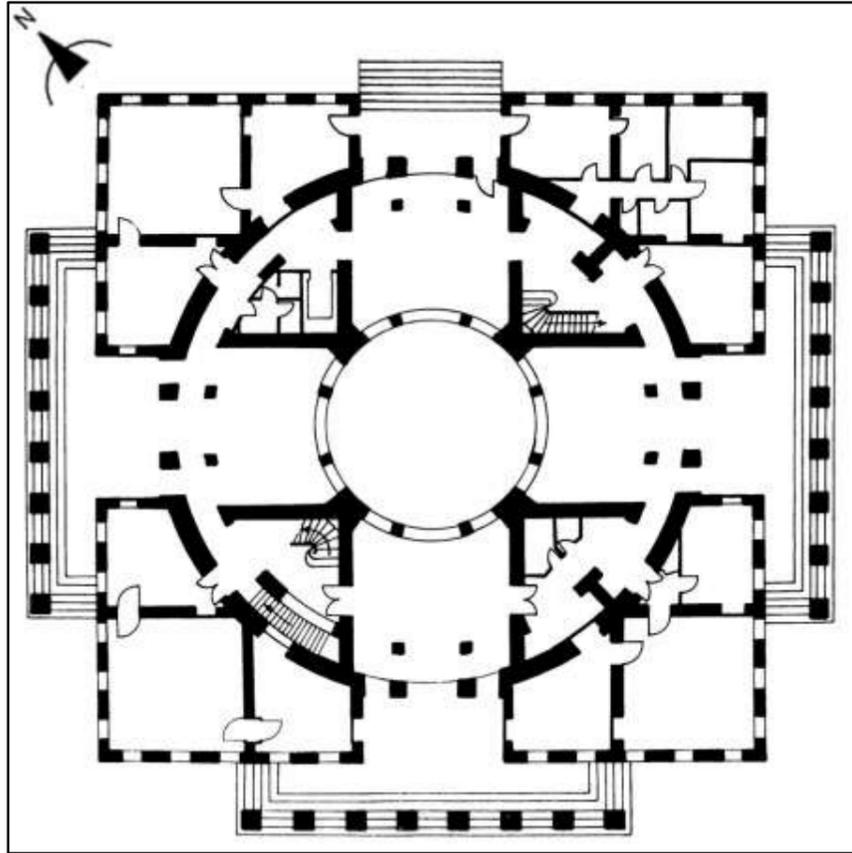


Fig. 02 : plan du rez-de-chaussée.

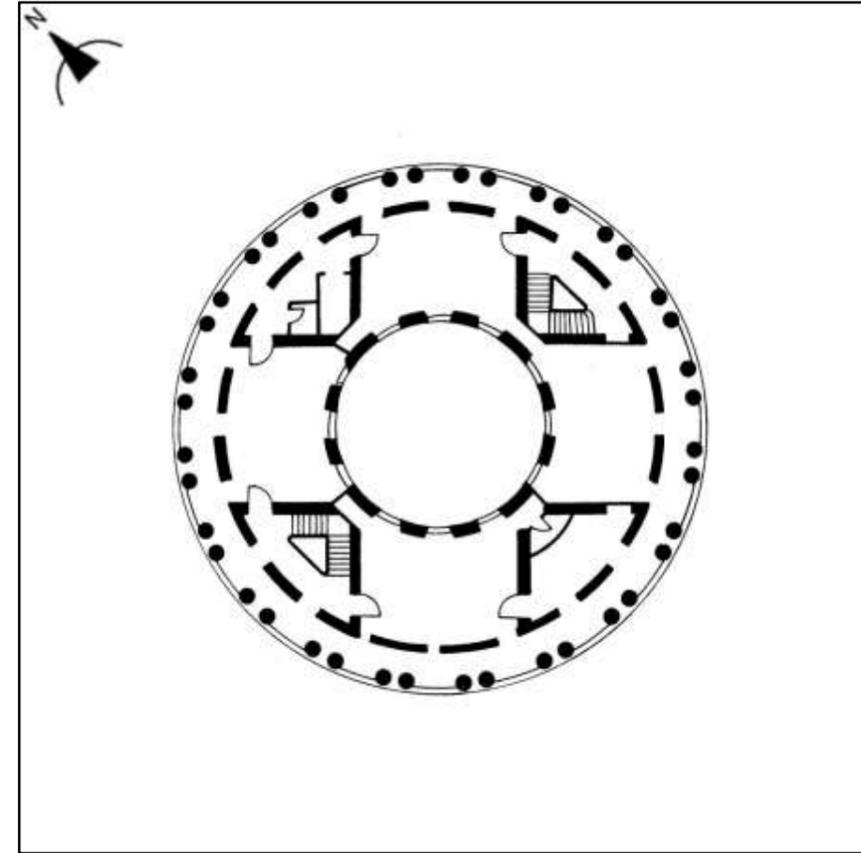


Fig. 04 : plan du premier étage.

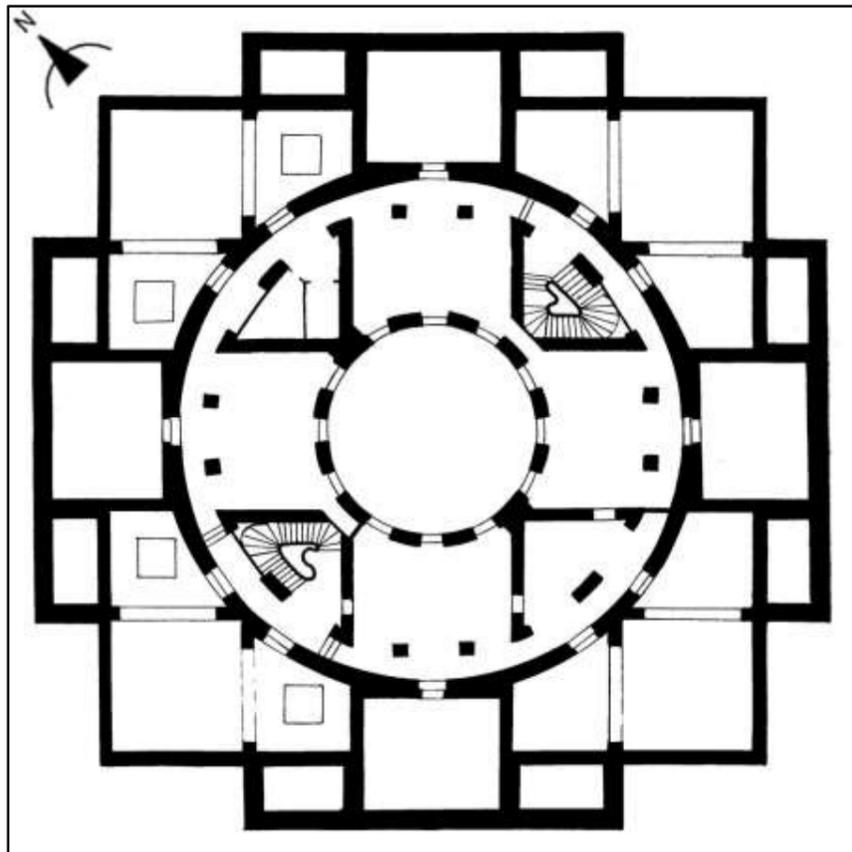


Fig. 03 : plan de l'entresol.

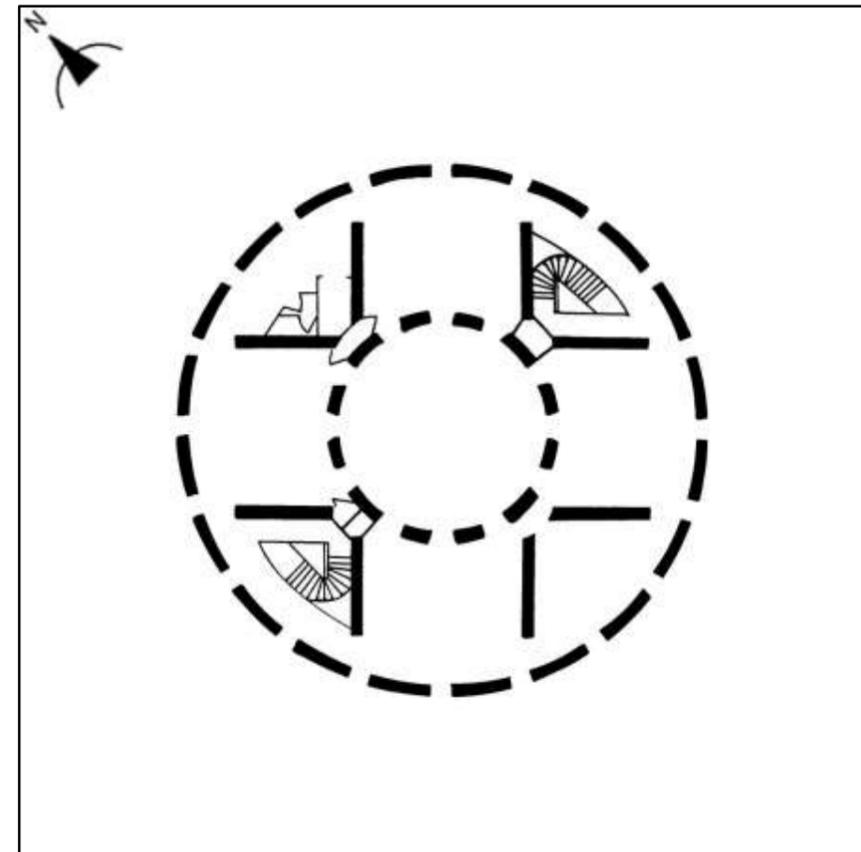


Fig. 05 : plan du second étage.



Fig. 07 : Arrestation de dix-neuf personnes, toxicomanes ou dealers présumés.,
place de Stalingrad.

Illustration parue dans *Le Parisien*, mercredi 8 juillet 1992.

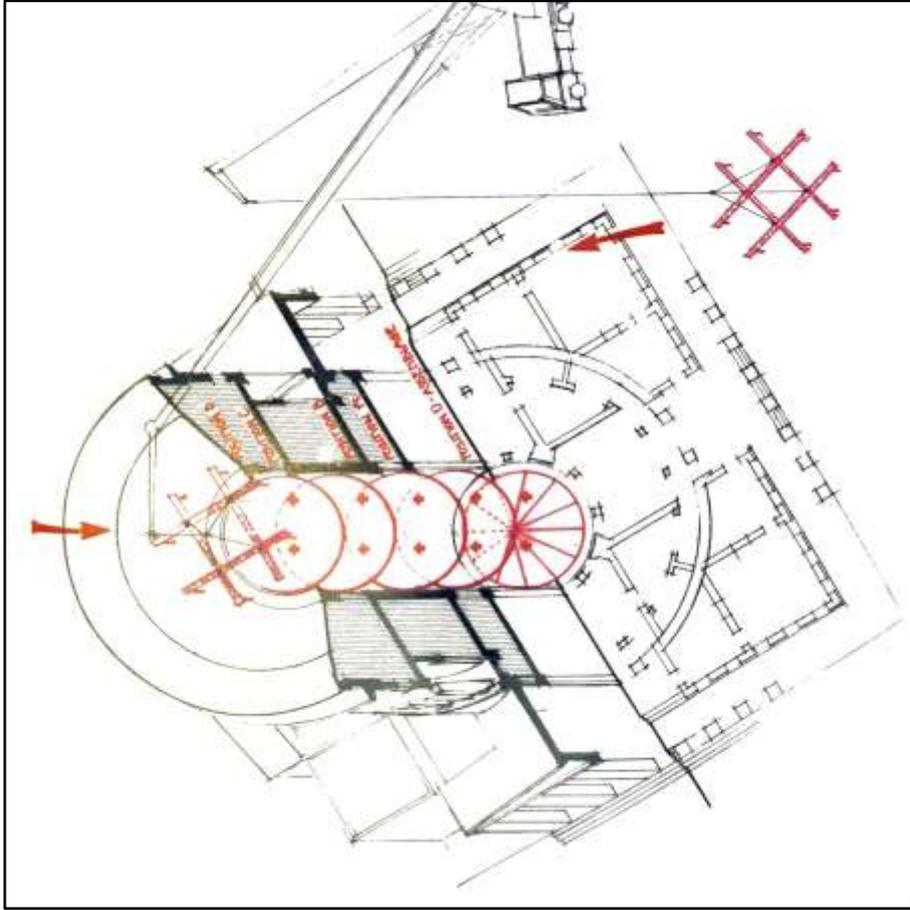


Fig. 06 : Etude de toiture amovible
dans *Etude Préalable, dispositif de protection extérieure et couverture de la cour
centrale, G. Mester de Parajd. Janvier 1993. M.A.P.-C. : 99.23.35.*

Une ossature de support est posée au-dessus du vide central. La verrière,
assemblée au sol est reliée à l'ossature par des treuils et peut être placée à
différentes hauteurs, selon les besoins.

ANNEXE XVI : LA Z.A.C. DE LA VILLETTE.



Fig. 01 : Vue aérienne du bassin de la Villette en 1964.
APUR. *Paris Projet*, n°15-16, 1976. p. 28.

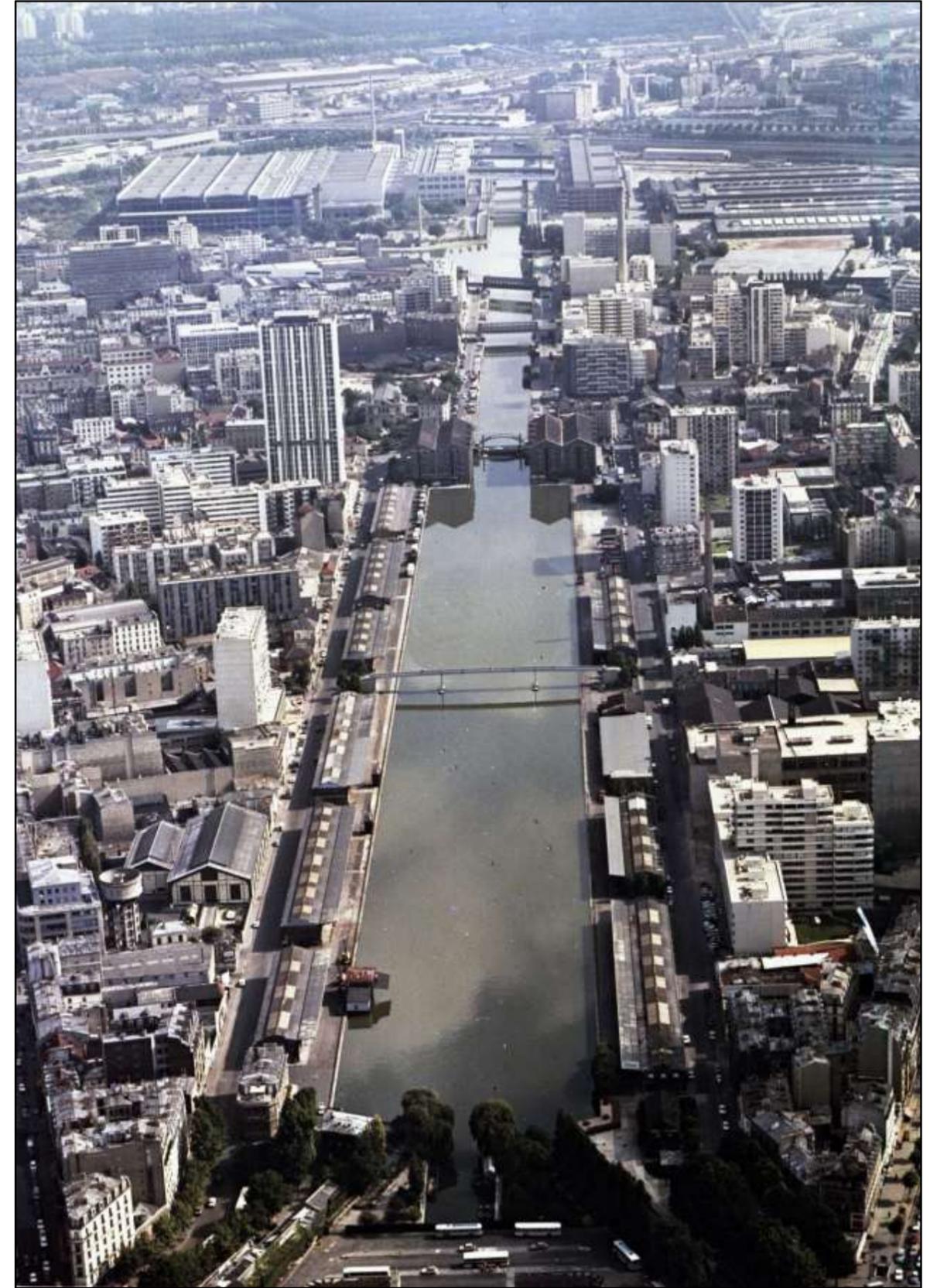


Fig. 02 : Vue aérienne du bassin de la Villette en 1975.
APUR. *Paris Projet*, n°15-16, 1976. p.42.



Fig. 05 : *Vue perspective des nouveaux supports du viaduc du métropolitain.*
HUET, Bernard. *Aménagement de la place de Stalingrad. Enquête public, dossier d'étude d'impact.*
mars 1987. Centre de documentation de l'APUR : PLAN142. p. 73.



Fig. 06 : *Vue de la terrasse plantée nord-ouest avec à sa gauche le départ du mail gazonné.*
Photo Google.

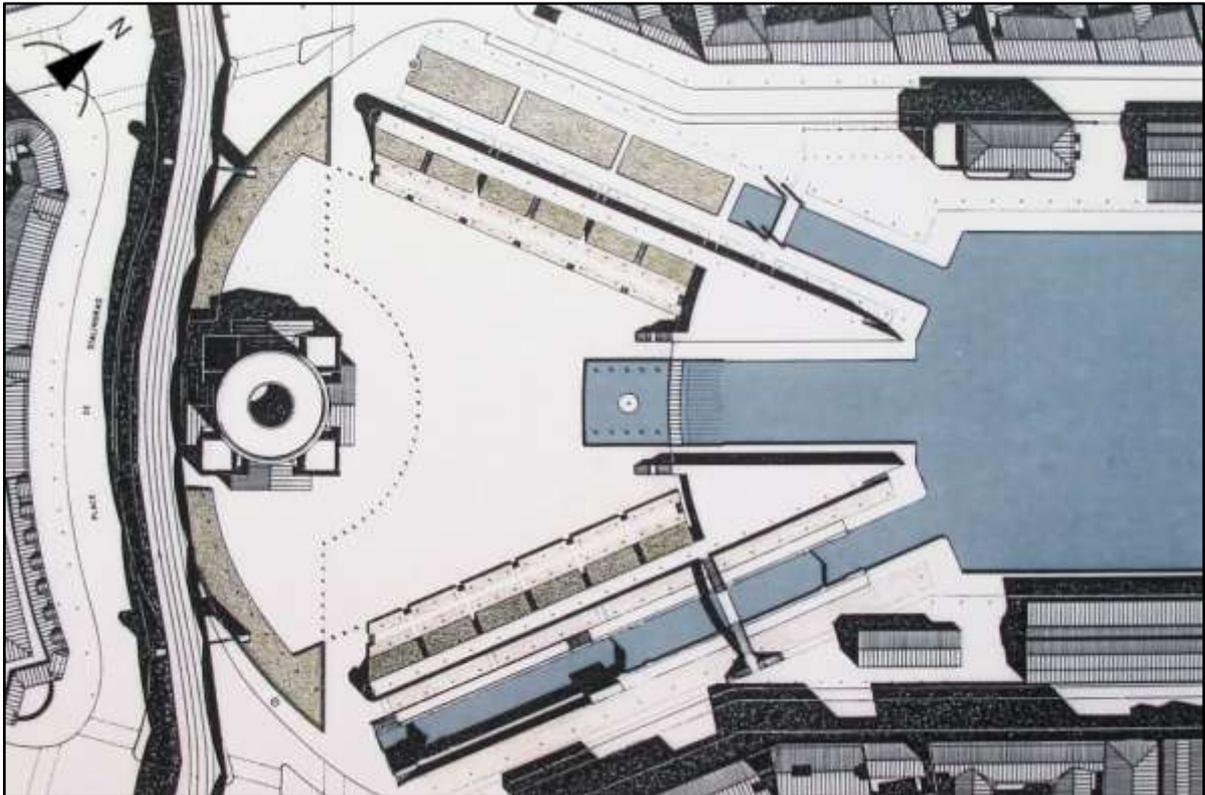


Fig. 07 : *Plan masse du projet d'aménagement de la place.*

HUET, Bernard. *Aménagement de la place de Stalingrad. Enquête public, dossier d'étude d'impact.* mars 1987. Centre de documentation de l'APUR : PLAN142. p. 46.

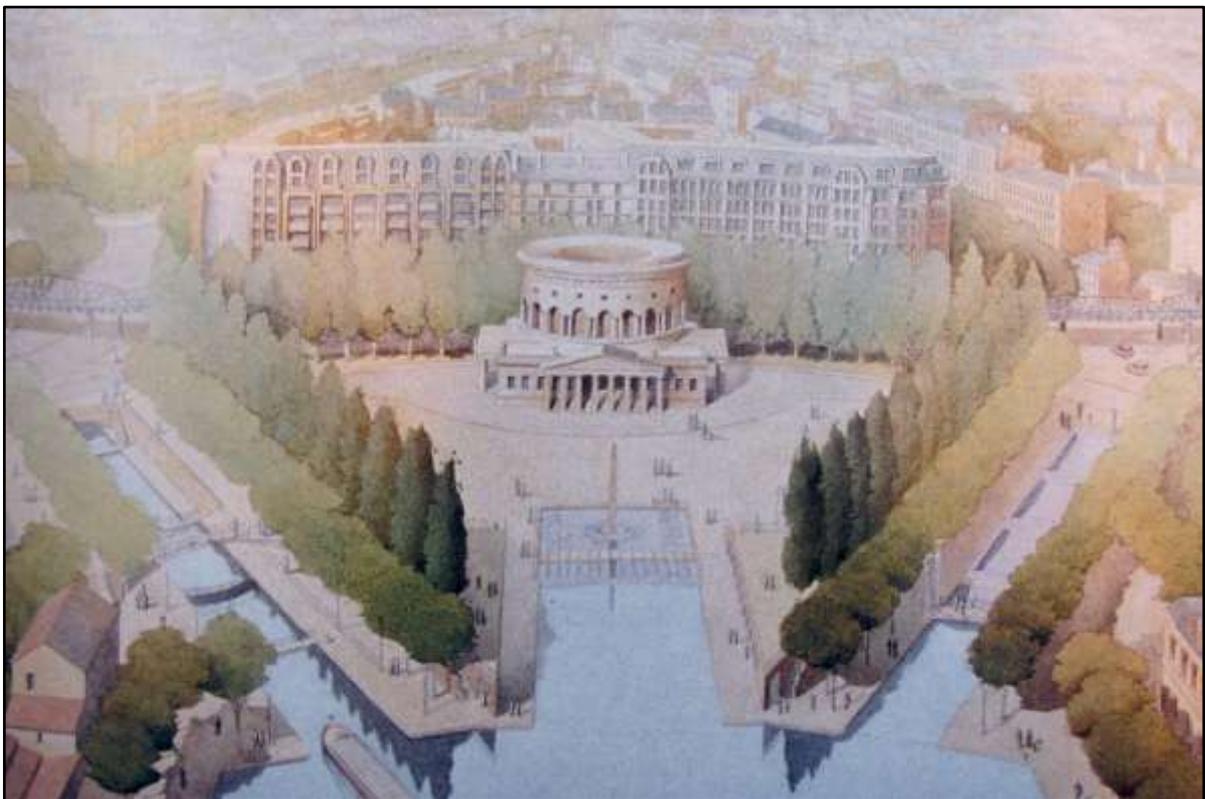


Fig. 08 : *Plan masse du projet d'aménagement de la place.*

BLANCOT, Christiane. GRETHÉ, Francis. HUET, Bernard. « Des vestiges au devenir d'un site, le bassin de la Villette. Permanence formelle et expression singulière », dans *Monuments Historiques*, n°154, décembre. 1987. p. 33.

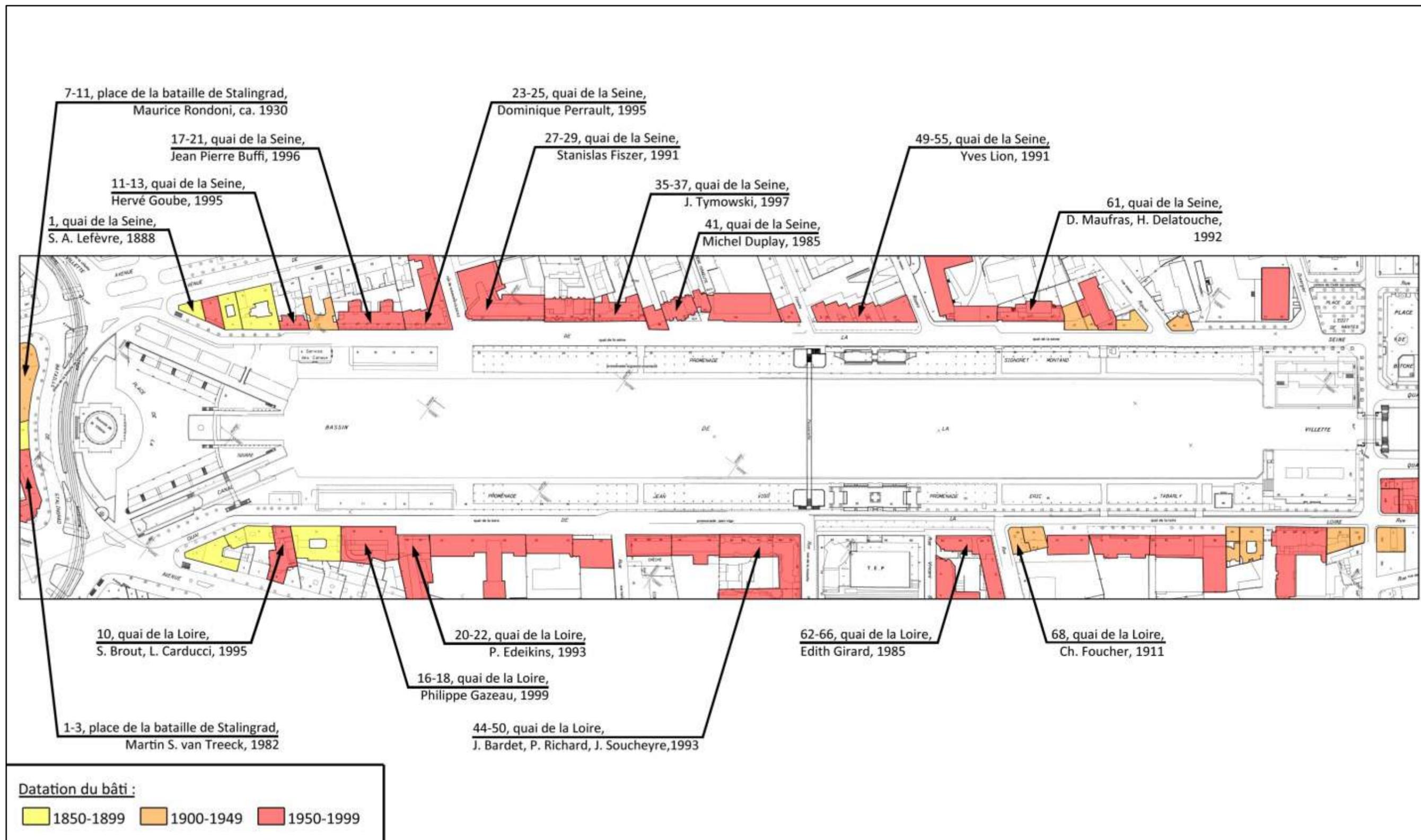


Fig. 09 : Analyse du bâti donnant sur le bassin.
 Réalisé par l'auteur à partir d'informations relevées in-situ et de sources écrites diverses.



Fig. 10 : *Le quai de la Seine et son alignement perturbé par deux immeubles de grande hauteur des années 1970.*
Photographie de l'auteur.



Fig. 11 : *Le cinéma MK2 quai de la Loire et l'immeuble vitré de Philippe Gazeau.*
Photographie de l'auteur.



Fig. 12 : Le pont levant de la rue de Crimée, le bâtiment de Chaix & Morel et Associés et l'immeuble-tour du 1, rue Duvergier.
Photographie de l'auteur.

Les cinq plans suivants sont tirés du dossier d'autorisation de travaux déposé à la D.R.A.C. par Jean François Lagneau, sous le numéro : A/C 075 119 09 00039.

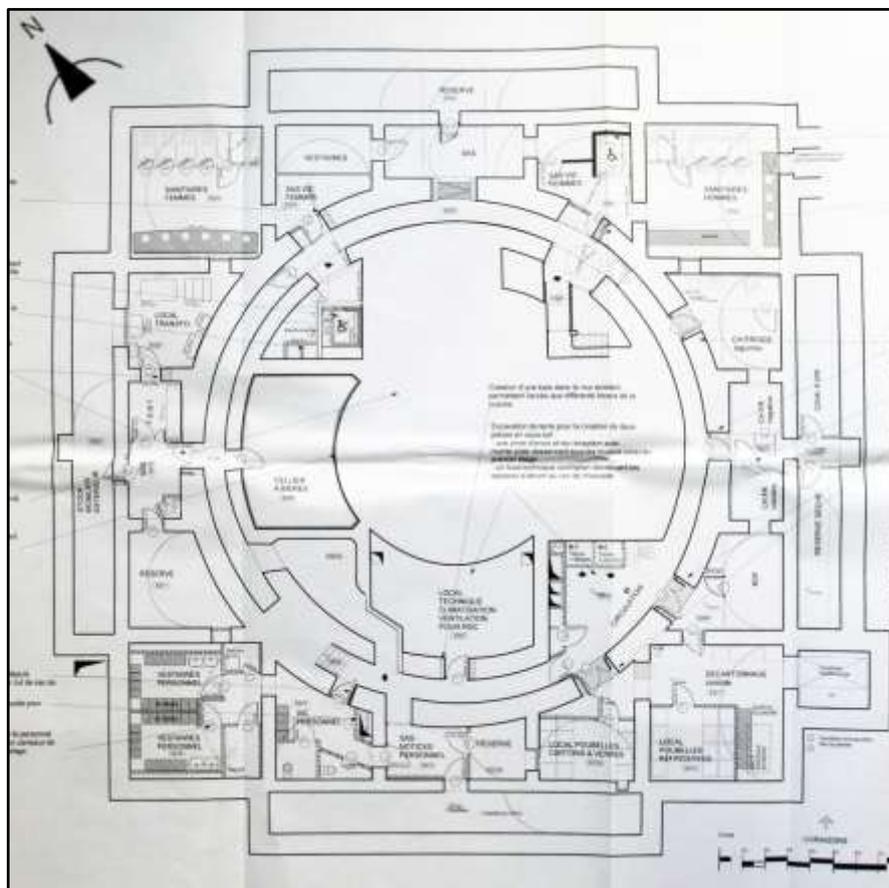


Fig. 13 : Plan des caves.

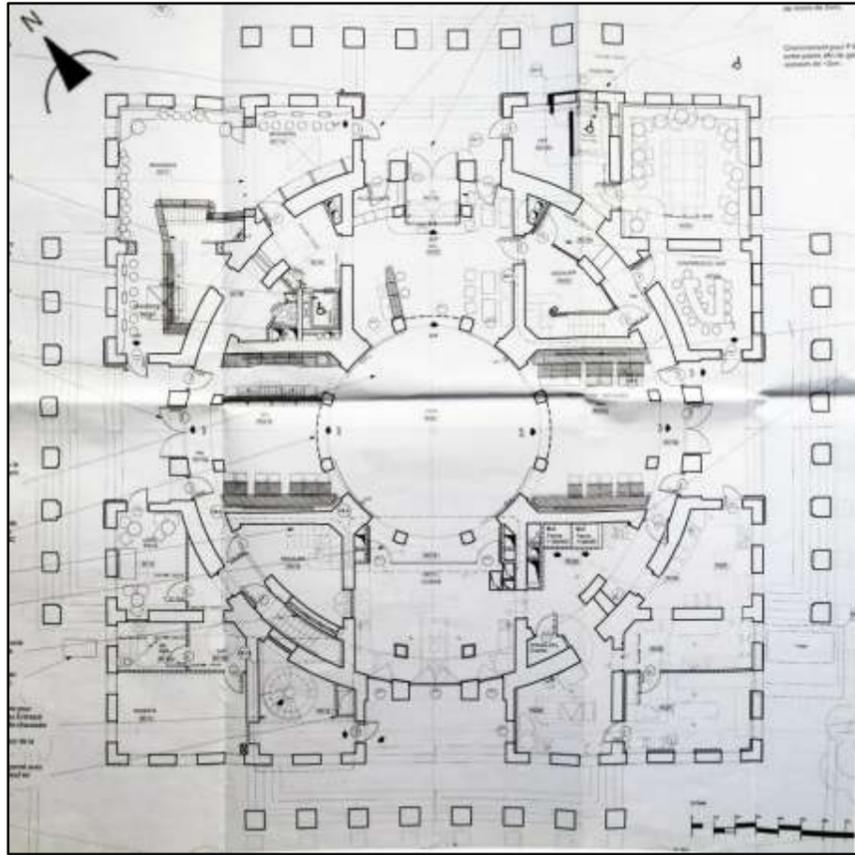


Fig. 14 : Plan du rez-de-chaussée.

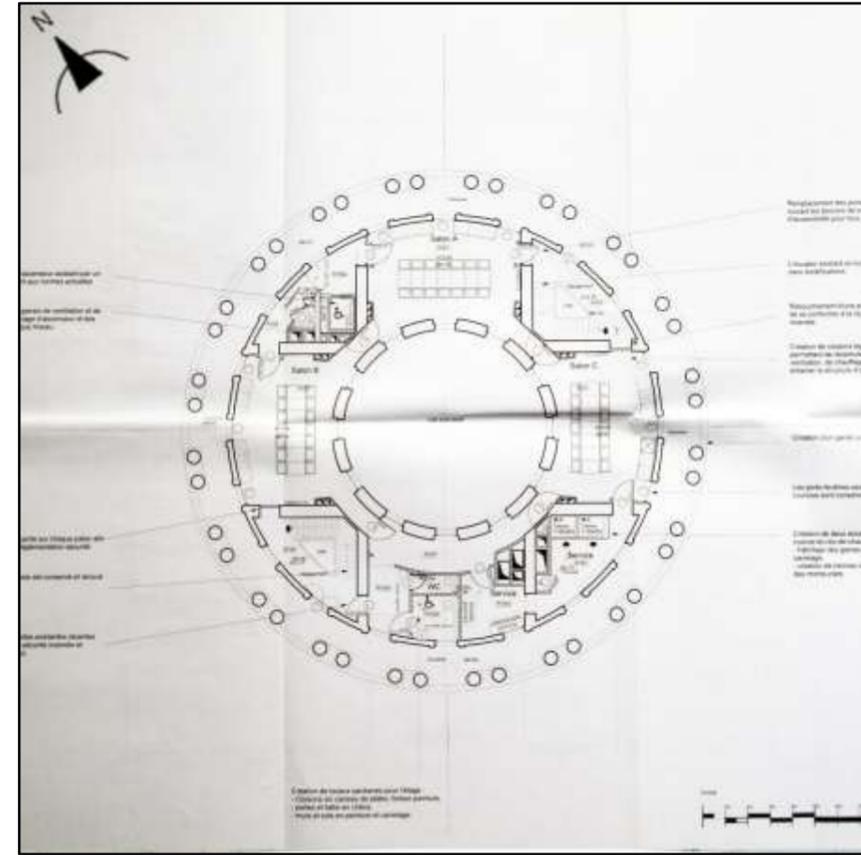


Fig. 16 : Plan du premier étage.

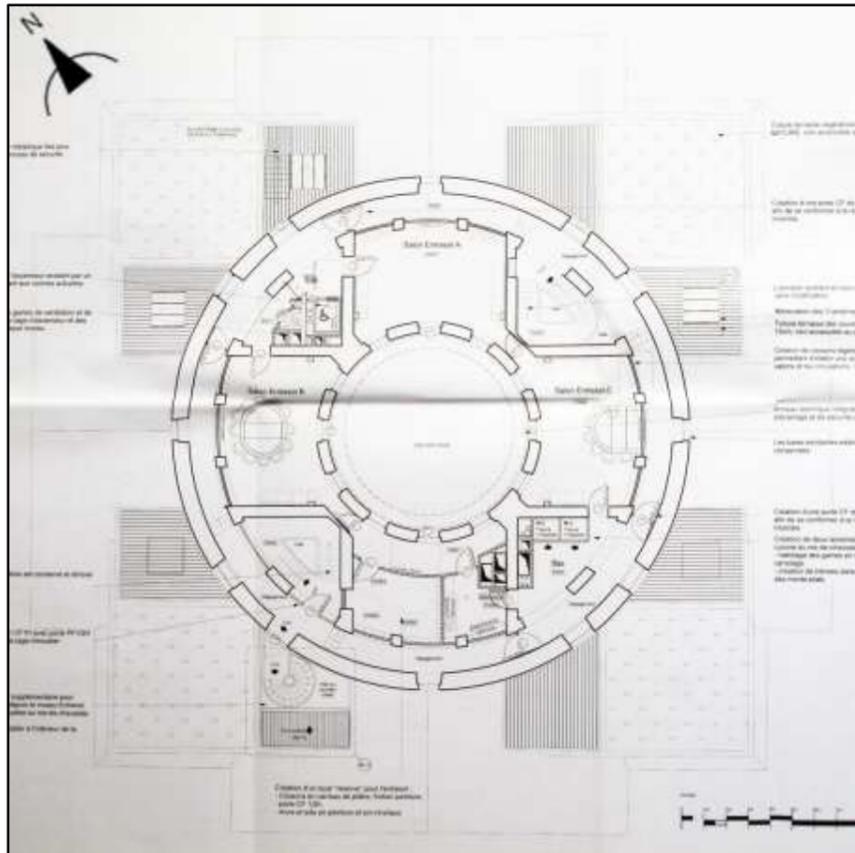


Fig. 15 : Plan de l'entresol.

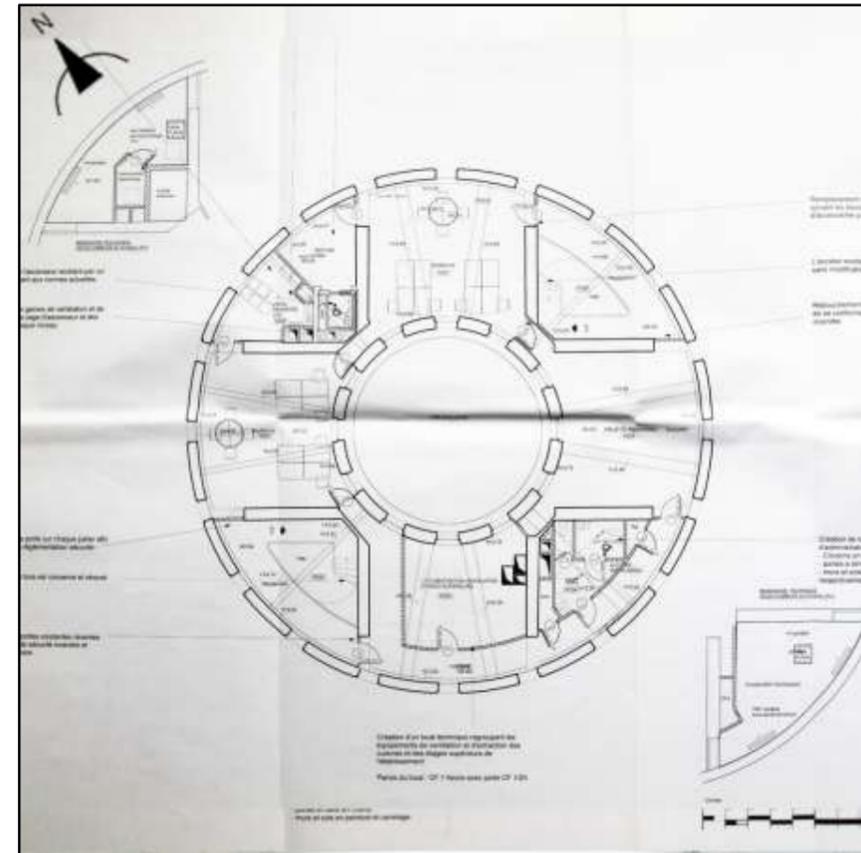


Fig. 17 : Plan du second étage.



Fig. 18 : *Mise en place de la verrière au-dessus de la cour centrale de la rotonde.*
(www.larotonde.com)



Fig. 19 : *La galerie annulaire du premier étage et ses garde-corps contemporains.*
Photographie de l'auteur.

ANNEXE XVII : KAUFMANN ET LEDOUX.

Analyse de la méthode d'Emile Kaufmann, réalisée par l'auteur sous la direction de M. Claude Massu.

KAUFMANN, Emil. "Three revolutionary Architects: Boullée, Ledoux and Lequeu", in *Transaction of the American Philosophical Society. New Series.* 42/43, 1952, pp. 431-564.

Traduction française :

Trois architectes révolutionnaires : Boullée, Ledoux, Lequeu. Introduction et notes par Gilbert Érouart et Georges Teyssot¹ ; traduit de l'anglais par Françoise Revers. Paris, 1978. 318 p.

« Trois architectes révolutionnaires : Boullée, Ledoux, Lequeu », le titre de l'ouvrage annonce parfaitement son contenu. Il ne s'agira pas de traiter de « l'architecture révolutionnaire » en général ou bien d'étudier les trois architectes pour l'ensemble de leur œuvre. La démarche n'est ni exhaustive, ni objective, elle est orientée et Kaufmann l'annonce ouvertement.

En premier lieu, le titre parle de « trois architectes » Boullée, Ledoux et Lequeu. Ce choix est avant tout le résultat de quelque vingt-cinq années de recherches. Commencées avec la rédaction de sa thèse en 1920 concernant les dessins de C.-N. Ledoux et l'esthétique classique² et différents articles sur Ledoux dans des revues spécialisées et dictionnaires³, elles trouvent un premier aboutissement en 1933 dans le célèbre *Von Ledoux bis Le Corbusier*⁴. E. Kaufmann élargit alors son champ de recherche en s'intéressant successivement à E.-L. Boullée et à J.-J. Lequeu dans deux articles parus respectivement en 1939 et 1949 dans *Art Bulletin*⁵. *Three revolutionary Architects*, en 1952, apparaît donc comme la synthèse de ces recherches. Si concernant Lequeu, les publications sont alors inexistantes, Boullée et Ledoux ont déjà fait l'objet d'articles⁶ ou de monographies⁷. L'ouvrage de Kaufmann, loin de faire doublon, trouve sa légitimité par son approche orientée et complète admirablement ces ouvrages plus scientifiques et objectifs.

Ceci nous amène à la seconde partie du titre qui qualifie ces architectes de « révolutionnaires ». C'est cette idée que Kaufmann cherche à exprimer au long de l'ouvrage. Habillemeent, il joue sur la polysémie du terme *révolutionnaire* et fonde son approche sur deux axes majeurs. Par *révolutionnaire*, il entend tout d'abord que ces architectes ont révolutionné l'architecture en créant une rupture, rupture qu'il va étudier d'un point de vue strictement formel. Mais par *révolutionnaire*, il exprime aussi le rapport étroit entre ces architectes et la Révolution Française et plus généralement avec la philosophie et l'esprit du temps. Tout au long de l'ouvrage, Kaufmann mêle les deux approches pour étayer sa démonstration.

¹ La présente analyse se base en partie sur cette introduction à l'édition française très pertinente que l'on aura tenté de synthétiser et illustrer.

² KAUFMANN, Emil. *Die Entwürfe des Architekten Ledoux und die Ästhetik des Klassizismus*. Vienne, 1920.

³ Voir notamment « C.N. Ledoux », dans *Thieme et Becker*, XXII, 1928, p. 536-537, « C.N. Ledoux und der Klassizistische Kirchenbau », dans *Kirchenkunst*, III, 1931, p. 61-65 et « Die Stadt des Architekten Ledoux » dans *Kunstwissenschaftliche Forschungen*, II, 1933, p. 131-160.

⁴ KAUFMANN, Emil. *Von Ledoux bis Le Corbusier. Unsprung und Entwicklung der autonomen Architektur*. Vienne-Leipzig, 1933-1934.

⁵ KAUFMANN, Emil. « Etienne-Louis Boullée », dans *Art Bulletin*, XXI, 1939, pp. 213-227 et « Jean-Jacques Lequeu », dans *Art Bulletin*, XXXI, 1949, p. 130-135.

⁶ ROSENAU, Helen. « Boullée architect-philosopher, 1728-1799 » in *The Architectural Review*, CXI, juin 1952, p. 397-402.

⁷ LEVALLET-HAUG, Geneviève. *Claude-Nicolas Ledoux. 1736-1806*. Paris et Strasbourg, 1934.

RAVAL, Marcel. *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806*. Paris, 1946.

Mais ceci n'est qu'une étape, ce qui l'intéresse réellement, c'est de démontrer que ces architectes, par leur *révolution*, annoncent l'architecture du Mouvement Moderne et la légitiment. C'est ce but ultime qui dirige l'ouvrage tout en lui enlevant peut-être un peu de sa cohérence.

Nous axerons donc notre étude de l'ouvrage autour de ces trois points principaux, l'approche formaliste de Kaufmann, la liaison qu'il crée entre architecture et contexte historique et enfin sa recherches des prémices du Mouvement Moderne au XVIII^e siècle.

L'analyse de Kaufmann s'intéresse aux formes générales des édifices. La typologie, le milieu, la commande, la réception des œuvres sont volontairement évacuées de sa démonstration. Les trois architectes sont appréhendés selon une approche formaliste qui vise à ignorer tout ce qui n'a pas trait à la forme, au style et au volume de l'édifice, car pour lui, la rupture est avant tout stylistique. Cette approche lui permet de déterminer en quoi consiste la rupture entre classicisme et néo-classicisme mais l'oblige finalement à s'intéresser peu à l'architecture construite au profit de l'architecture de papier.

Sa démonstration est articulée ainsi : il divise la vie des architectes en plusieurs phases stylistiques plus ou moins chronologiques pour y rattacher ensuite les œuvres.

Ainsi, « Un seul dessin rattache Boullée à l'*ancien régime* et au style baroque » mais « la plupart des dessins se caractérisent par leur monumentalité alliée à une extrême simplicité ». Puis Boullée, « tout en conservant certains usages traditionnels, perfectionna plusieurs schémas modernes » et enfin, « les formes classique finissent par perdre leur importance ; des modèles s'imposent, en accord avec des formes véritablement nouvelles »⁸.

De même, l'œuvre construit de Ledoux est divisé entre « survivances baroques », « mode du classicisme », « loi de la géométrie », « nouvelles dispositions extérieures », « nouvelles compositions dans l'espace » et « individualisme »⁹ et le seul classement par typologies est étrangement réservé à la Cité Idéale, non réalisée de Ledoux.

Enfin, Lequeu, oscille entre « baroque et classicisme », « exotisme », « recherches de formes nouvelles », se tourne « vers une nouvelle composition », un « style théâtrale » et une « lutte pour la grandeur » avant que ne s'installe finalement « le calme après la tempête »¹⁰.

Les œuvres sont alors intégrées dans ces catégories sur des critères de volumes et de formes dans un catalogage qui pêche peut-être par sa rapidité et son caractère anecdotique et superficiel. Ainsi, « La Porte flamande, datée de l'an 1, sert d'entrée à un jardin ; son dessin très strict la range parmi les plus nobles créations de Lequeu. L'intérieur de Laiterie n'est composé que de cruches et de poteaux de bois »¹¹ et ainsi de suite avec rarement plus de détails.

Cette approche un peu sommaire est heureusement compensée par un nombre impressionnant d'illustrations. Celles-ci illustrent avant tout le propos de l'auteur et la proportion de vues perspectives et d'élévations (qui mettent en évidence le volume et rendent l'aspect général du bâtiment) par rapport aux coupes et plans (plus descriptifs) est là pour en témoigner. Mais cette documentation n'en reste pas moins une source d'informations très intéressante, qui complète à merveille le propos.

⁸ KAUFMANN, Emil. *Trois architectes révolutionnaires : Boullée, Ledoux, Lequeu*. Paris, 1978, p. 94-96.

⁹ *Ibid.*, p. 138-152. Il peu ici être intéressant de comparer ce classement avec celui de Levallet-Haug qui divise « Petites maisons de ville et de campagne », « Hôtels et Châteaux », « Saline de Chaux », « Théâtre de Besançon », « monuments publics » et « barrière de Paris », témoignant d'une approche plus scientifique et objective.

¹⁰ *Ibid.*, p. 255-263.

¹¹ *Ibid.*, p. 260.

Par cette description formelle, l'auteur cherche à établir la rupture stylistique entre classicisme et néo-classicisme s'inscrivant ainsi dans la lignée de Wölfflin et de ses oppositions formelles entre classicisme et baroque¹².

La rupture qu'il définit est une rupture de l'ensemble architectural dans ses concepts et non une rupture de détail. A l'image de ses descriptions, la rupture concerne la forme générale et les idées abstraites qui la régissent. Ainsi, « pour le classicisme, la clarté est une catégorie esthétique. Celle-ci deviendra, dans le néo-classicisme, une éthique »¹³ et la clarté des volumes géométriques de Ledoux est là pour le confirmer.

Mais, alors que « le classique exige de la forme architecturale une harmonie agréable au sens et une lecture claire et aisée. [...] la forme doit trouver une image reflétant son but, une signification réduite aux qualités physiques intrinsèques de la matière et à l'expression de celles-ci. Le néo-classicisme, est à l'opposé. Pour lui, la matière est morte. La forme n'a pas d'autre fonction que d'être le support de la pensée, que de transmettre des impressions, de faire naître des sensations qui, par-delà la plasticité du matériau, n'expriment pas les qualités de la matière elle-même. Le symbole du néo-classicisme, c'est la pierre sans sensualité, la pierre dans laquelle vit un 'génie' ». Il oppose l'architecture classique, qui existe à travers ses matériaux et dont la lecture est sensorielle avec l'architecture néo-classique, qui existe par elle-même et dont la lecture est mentale. Il introduit déjà dans cette opposition les fondements de sa théorie, l'architecture néo-classique, révolutionnaire est mentale et donc se rattache à la philosophie contemporaine et elle existe par et pour elle-même et en ce sens, devient autonome.

Alors qu'une analyse formaliste, wölfflinienne, ici clairement cité dans le concept de clarté, s'attacherait à analyser les formes selon des critères bien définis et détaillés, Kaufmann prend du recul et voit les constructions dans leur globalité et dans leur essence.

Hélas, il se retrouve finalement prisonnier de son argumentaire lorsqu'il s'agit de l'étayer par des constructions. Il annonce dans son introduction que « dans la réalité, bien sûr, les divers courants se mêlaient constamment »¹⁴ et c'est finalement dans l'œuvre dessinée de ces architectes qu'il trouve les exemples appropriés. En effet, « la plupart des plans de Boullée ne furent jamais réalisés »¹⁵ et son génie « se révèle davantage à travers ses dessins et son manuscrit, l'*Architecture* »¹⁶. Jean-Jacques Lequeu n'est illustré qu'à travers des projets non réalisés. Seul certaines œuvres construites de Ledoux viennent appuyer cet argumentaire mais en nombre bien inférieur et de manière beaucoup moins convaincante que les dessins pour sa cité idéal.

De ce point de vue, Kaufmann laisse apparaître le contrecoup de sa démarche formaliste car, si elle écarte les causes pour analyser la volonté artistique pure, elle montre aussi l'incompatibilité de cette volonté avec les contraintes réelles de la construction : technique, espace, temps et besoins.

Une architecture révolutionnaire qui marque la rupture entre classique et néo-classique, mais, hélas, une architecture à l'état de projet, une architecture de papier.

Assez paradoxalement, il mêle cette approche formaliste avec une tentative de rapprochement entre l'architecture et le contexte, historique et philosophique, se faisant ainsi l'héritier de l'école de Vienne d'histoire de l'art.

Dans son introduction, Kaufmann expose directement cette idée. Pour lui, « les architectes révolutionnaires souhaitaient, pour le bien public, traduire les idées de leur temps en imaginant des plans totalement nouveaux », « étaient imprégnés d'un idéal

¹² **WÖLFFLIN, Heinrich.** *Renaissance und Barock, eine Untersuchung über Wesen und Entstehung des Barockstils in Italien*, München, 1888.

¹³ **KAUFMANN, Emil.** « Die Architekturttheorie der französische Klassik und des Klassizismus », dans *Repertirium für Kunstwissenschaft*, LXIV, 1924, p. 224.

¹⁴ **KAUFMANN, Emil.** *Trois architectes...*, p. 55.

¹⁵ *Ibid.*, p. 93.

¹⁶ *Ibid.*, p. 94.

nouveau proposé par les grands penseurs du siècle, et tentaient, sans en avoir pleinement conscience, d'exprimer cet idéal dans leur art »¹⁷. L'ouvrage entier cherche à démontrer cette association entre l'époque et l'architecture. « Si l'idéal de Rousseau ne se réalisa jamais dans la société réelle, il se réalisa dans les visions de Ledoux » et « les fantasmes de Lequeu reflètent les tendances de l'époque, la passion de la grandeur, le désir d'innovation et d'originalité »¹⁸.

Plus que les tendances de l'époque, c'est la philosophie contemporaine qui est ici citée, notamment avec Kant. Quand Kaufmann met en évidence le principe d'autonomie architecturale, la référence aux *Fondement de la métaphysique des Mœurs*¹⁹ est évidente et affirmée par l'auteur : « A l'époque où Kant rejette toute la philosophie morale du passé comme une hétéronomie et statue sur l'autonomie de la volonté comme principe suprême de l'éthique, une transformation analogue s'accomplit dans l'architecture »²⁰. Dans sa démonstration globale tendant à légitimer le Mouvement Moderne, cette idée constitue un point fort car elle introduit un argument d'autorité.

En rapprochant l'architecture du contexte historique, Kaufmann s'inscrit dans la tradition de l'école d'histoire de l'art viennoise dont il est issu. Il étudie en effet à l'université de Vienne avec Max Dvořák et le très controversé, Josef Strzygowski.

L'école d'histoire de l'art de Vienne doit son approche à son fondateur Rudolf Eitelberger von Edelberg qui défend une appréciation combinée de l'objet et de son histoire. Les historiens Franz Wickhoff et Alois Riegl préconiseront pour leur part l'approche stylistique de l'œuvre, l'analyse formaliste, tout en assimilant la méthode de leur prédécesseur. Ainsi, Riegl développera une approche qu'Henri Zerner qualifiera de *formalisme tactique*²¹. A l'inverse du déterminisme de Gottfried Semper pour qui le style est déterminé par trois facteurs : matière, technique, fonction, Riegl pose l'art comme intention, comme projection spécifiquement formelle et expressive, un formalisme qui intègre la pensée contemporaine, pour aboutir à la notion de *kunstwollen*, le vouloir artistique d'une société, indépendamment de ses moyens, la projection non verbale d'une conception du monde. Dvořák perpétua cette logique en retenant de l'enseignement de ses maîtres que l'histoire de l'art doit porter sur l'inventaire, l'analyse et la critique de toutes les œuvres et ce toujours en rapport avec la pensée du temps²². A cette approche, il intègre ce qui avait jusqu'alors été écarté, l'analyse des antécédents. Strzygowski s'attachait pour sa part à analyser les oppositions comme l'illustre son *Die Krisis der Geisteswissenschaften*²³ malheureusement au service d'une conception radicalement raciste et « antiméditerranéenne » de l'histoire des arts²⁴.

A la croisée de ces influences, Kaufmann développe une méthode qui les combine en étudiant à la fois la forme, la pensée contemporaine, les antécédents (qu'ils trouvent en J.-F. Blondel et G. Boffrand) et les oppositions (entre classicisme et néoclassicisme). Il constitue peut-être de ce point de vue le centre du triangle dont parle Edwin Lachnit pour décrire la méthodologie de l'école viennoise²⁵.

Enfin, un autre aspect intéressant de l'approche de Kaufmann, qu'il reçoit directement de Riegl est l'idée de l'architecture qui anticipe. L'architecture qui se pense et se crée indépendamment des moyens en suivant le seul *vouloir* constitue un terrain d'expérimentation très fécond.

¹⁷ *Ibid.*, p. 54-56.

¹⁸ *Ibid.*, p. 254

¹⁹ KANT, Immanuel. *Grundlegung zur Metaphysik der Sitten*. Riga, 1785.

²⁰ KAUFMANN, Emil. « Die Stadt des Architekten... », p. 153.

²¹ ZERNER, Henri. « L'histoire de l'art d'Alois Riegl : un formalisme tactique. » dans *Critique*, n° 339-340 (Aout-Septembre 1975).

²² Dans son essai sur l'idéalisme et le naturalisme dans la peinture et la sculpture gothique (*Idealismus und Naturalismus in der gotischen Skulptur und Malerei*, 1918), Dvořák parle moins des œuvres que des notions d'idéalisme et de naturalisme à travers la littérature et la pensée médiévales.

²³ STRZYGOWSKI, Josef. *Die Krisis der Geisteswissenschaften, vorgeführt am Beispiele der Forschung über bildende Kunst*. Vienne, 1923.

²⁴ <http://www.dictionarofarthistorians.org/> consulté le 20.12.2010.

²⁵ LACHNIT, Edwin. *Die Wiener Schule der Kunstgeschichte und die Kunst ihrer Zeit. Zum Verhältnis von Methode und Forschungsgegenstand am Beginn der Moderne*, Vienne, 2005.

Tout d'abord, « l'architecture permet aux hommes, tandis qu'ils bâtissent leurs sanctuaires et leurs maisons, et plus encore tandis qu'ils les rêvent, de formuler leurs aspirations profondes longtemps avant qu'ils n'aient l'audace de réformer leurs institutions »²⁶ et en cela, constitue un marqueur de l'état de la société.

Cependant parfois, le *vouloir*, n'est pas adapté aux moyens techniques et ne peut se réaliser. Selon Kaufmann, chez les architectes révolutionnaires, « l'idéal artistique a précédé le progrès technique, tout comme le cubisme du XVIII^e siècle a précédé l'ère du Béton »²⁷. Il rejoint par-là les pensées de son contemporain W. Benjamin qui pense que « l'histoire de chaque forme artistique comporte des époques critiques, où elle tend à produire des effets qui ne pourront être obtenus sans effort qu'après modification du niveau technique, c'est-à-dire par une nouvelle forme artistique »²⁸. Cette idée est intéressante car elle lui permet de justifier son interprétation des architectes par leurs dessins plus que par leurs constructions mais ne saurait réellement convaincre. Qui connaît l'histoire de Ledoux ne peut oublier que ce dernier travaillait quasi-exclusivement pour le roi et la noblesse. Ses dessins en font certainement un architecte révolutionnaire mais la réalité en a fait le constructeur de la barrière de l'octroi autour de Paris, pour laquelle il fut considéré comme l'ennemi de la révolution et jeté en prison. Les moyens techniques n'expliquent pas tout.

C'est par cette approche que Kaufmann tente de faire remonter les origines du Mouvement Moderne à la Révolution Française voire même plus loin. Cette généalogie s'articule autour d'une idée majeure, l'idée d'autonomie architecturale. Il montre alors que le XVIII^e comme le XX^e présentait un *vouloir d'art* semblable, issu de la philosophie des lumières et indépendant des moyens. Cette tentative de rattacher les trois architectes à ce concept constitue certainement la faiblesse de l'ouvrage en lui donnant un aspect superficiel voire même malhonnête.

Déjà l'aurore s'empare du monde...

Les arts se réveillent ;

un nouveau jour commence.

LEDOUX²⁹

L'exergue annonce très clairement l'idée, Ledoux et par extension, les architectes révolutionnaires ont souhaité ouvrir la voie à un nouveau jour architectural. Et la conclusion de l'ouvrage célèbre leur réussite, « leur vision introduisit ces temps nouveaux que Ledoux avait tant espéré »³⁰. Entre ces deux phrases, l'ensemble du livre tente de le démontrer.

En premier lieu, il cherche les sources de cette révolution architecturale dans les figures de J.-F. Blondel et de G. Boffrand mais aussi de l'Abbé Laugier et de J.-L. Le Geay en consacrant à chacun un chapitre. Selon lui, Blondel a posé les fondements de l'idée d'isolement des masses et Boffrand a montré que le caractère d'un édifice n'est pas seulement son décor mais aussi sa disposition d'ensemble. Enfin, Laugier pense que « toutes les figures géométriques, depuis le triangle jusqu'au cercle, peuvent servir à varier sans cesse la composition de ces sortes d'édifices [les églises] »³¹. Cette idée des sources de l'architecture révolutionnaire remontant à ces personnalités majeures du XVIII^e est une idée qui sera très suivie et qui constitue aujourd'hui un point majeur de l'histoire de l'architecture.

²⁶ KAUFMANN, Emil. *Trois architectes...*, p. 254-255.

²⁷ *Ibid.*, p. 147.

²⁸ BENJAMIN, Walter. « L'œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique » dans *Œuvres III*. Paris, 2000, p. 104-105.

²⁹ KAUFMANN, Emil. *Trois architectes...*, p. 53.

³⁰ *Ibid.*, p. 263.

³¹ Laugier cité par Kaufmann, *Ibid.*, p. 78.

Ce qu'il retrace, c'est la naissance de l'architecture autonome. Selon lui, l'architecture révolutionnaire est autonome en opposition à l'architecture classique qui est hétéronome. L'idée d'autonomie présente un double sens. L'architecture est d'abord autonome dans sa composition. Composée de volumes autonomes les uns par rapport aux autres, sans rapport hiérarchique, elle reflète les idées contemporaines d'égalité et d'autonomie des hommes entre eux. Mais l'architecture est aussi autonome dans le sens qu'elle n'existe que par elle-même. Elle n'est pas inféodée aux contraintes techniques, son appréciation est indépendante du matériau, il s'agit d'une architecture pure, sans interférence. C'est par cette vision paradigmatique de l'architecture qu'il peut faire se rejoindre l'architecture révolutionnaire et le Mouvement Moderne.

Il défend en effet l'idée d'une *Weltanschauung*, une vision cohérente du monde qui transcende les époques et donc les moyens. Pour lui l'idée d'architecture autonome, née à une époque où elle a difficilement pu se réaliser, s'est perpétuée pour trouver son accomplissement au XX^e siècle, à une époque où les moyens techniques n'ont pas induit son élaboration mais ont permis sa réalisation. Comme Max Bense³², il montre la différence entre objet technique et objet esthétique, la réalisation ne change en rien l'idée comme « possibilité » qui lui précède. L'idée qui présidait à la Cité Idéale de Ledoux est la même que celle qui préside à la création de la Cité Radieuse de Le Corbusier et Kaufmann cite pour preuve les « réflexions de Ledoux à propos de la salubrité et l'hygiène des logements » ou encore à propos de l'« orientation des habitations »³³, réflexions tirées de l'*Architecture*³⁴ de Ledoux, et qui renvoient directement aux travaux de Le Corbusier.

Par cette approche, il se situe dans la lignée de Siegfried Giedion qui défend l'idée d'une histoire ayant un sens et pour qui le rôle de l'historien est de faire prendre conscience au lecteur qu'il s'inscrit dans un mouvement historique. Dans son *Espace, Temps, Architecture*³⁵, on retrouve cette idée de généalogie du Mouvement Moderne ainsi que l'idée que la peinture (comparable chez Kaufmann aux projets dessinés) a précédé l'architecture.

De même, son approche est semblable à celle de Nikolaus Pevsner qui comme Kaufmann a quitté l'Allemagne en 1933 mais pour aller s'installer en Angleterre et non aux Etats-Unis. Comme Kaufmann, il va tenter une généalogie du Mouvement Moderne. Celle-ci trouve ses origines dans les idées anglaises du XIX^e siècle autour de William Morris et des Arts & Crafts pour se perpétuer avec Otto Wagner et Adolf Loos à Vienne, et plus tard Walter Gropius et Frank Lloyd Wright³⁶. Son approche est légèrement différente en ce qu'elle tente une construction du Mouvement Moderne par des apports successifs alors que Kaufmann pense que l'idée reste inchangée depuis ses débuts jusqu'à son aboutissement et seuls les manifestations diffèrent.

Finalement, c'est peut-être dans cette tentative d'ancrage du Mouvement Moderne que l'analyse perd de sa force. Du moins, il semble que s'opposent deux buts difficilement conciliables. Il mêle une tentative universitaire de traiter ces trois architectes de manière exhaustive en faisant l'inventaire de leur production, en retraçant leur vie, avec sa tentative de justification du Mouvement Moderne, personnelle et orientée. Ainsi, J.-J. Lequeu trouve difficilement sa place dans cette justification et le texte révèle une tentative maladroite de l'y intégrer. Dans cette synthèse de ses recherches, Kaufmann n'a pas réussi à choisir son parti. Pour un travail de recherche pure, les exemples sont traités de manière trop orientée et donc superficielle. Pour un travail de légitimation, les exemples sont trop nombreux et le but pas assez assumé. Plutôt que d'intégrer difficilement les constructions, peut-être eut-il mieux fallu les écarter totalement de la démonstration en assumant pleinement l'architecture révolutionnaire comme architecture de papier. Plutôt que de tenter de faire de Lequeu une partie à part entière de l'ouvrage, peut-être eût-il été plus judicieux de l'intégrer parcimonieusement tout au long de la démonstration, pour ses dessins les plus révélateurs.

³² BENSE, Max. *Aesthetica*, Baden-Baden, 1965.

³³ KAUFMANN, Emil. *Trois architectes...*, p. 160.

³⁴ LEDOUX, Claude-Nicolas. *L'architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*. Paris, 1804.

³⁵ GIEDION, Siegfried. *Space, Time and Architecture, The Growth of a New Tradition*. Cambridge, 1941.

³⁶ PEVSNER, Nikolaus. *Pioneers of the modern movement from William Morris to Walter Gropius*. Londres, 1936.

Kaufmann est tiraillé entre compte rendu de recherche objectif et plaidoyer en faveur de l'architecture moderne. En tentant peut-être de ne pas répéter son *Von Ledoux Bis Le Corbusier*, il choisit le compromis, l'entre-deux et échoue finalement sur les deux tableaux.

L'ouvrage de Kaufmann apparaît comme une analyse pertinente de l'architecture de la fin du XVIII^e siècle centrée autour des figures marquantes de Boullée, Ledoux et Lequeu. Par sa double approche, formaliste d'une part et établissant un rapport étroit entre l'architecture et la pensée contemporaine d'autre part, l'ouvrage tente de démontrer le caractère révolutionnaire de cette architecture. Par sa pertinence, il trouve facilement sa place parmi les études les plus poussées sur le sujet et inscrit Emil Kaufmann au croisement d'influences des grandes figures de l'histoire de l'art des XIX^e et XX^e siècles.

Par cette analyse dont la portée apparaît comme très large, l'auteur tente de défendre ses propres opinions en plaçant l'architecture révolutionnaire et l'esprit du temps aux sources du Mouvement Moderne. Cette généalogie élogieuse apporte une légitimation forte à une époque où, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, les idéaux d'égalité, d'individualisme (au sens kantien du terme) défendus par la Révolution Française, sont plus que jamais d'actualité.

Pourtant, cette analyse dont l'approche originale est très pertinente, semble s'essouffler dans cette légitimation qui tente de s'appuyer sur une liste trop importante d'exemples. Entre ouvrage scientifique et essai subjectif, Kaufmann a fait le choix délibéré de ne pas trancher. Peut-être se souvenait-il de la leçon de Riegl pour qui « le meilleur historien de l'art est celui qui n'a pas de goût personnel, car en histoire de l'art il s'agit de trouver les critères objectifs de l'évolution historique »³⁷.

³⁷ Cité par Jacques Boulet dans « Aloïs Riegl. Quelle mémoire ? », préface de **RIEGL, Aloïs**. *Le culte moderne des monuments, sa nature, son origine*. Paris, 2003, p. 16.

TABLE DES MATIERES

Annexe I : Le village de La Villette.....	2
Annexe II : Etats des lieux.....	8
Doc. 1 : 6 juillet 1787.	8
Doc. 2 : 4 et 8 septembre 1787.....	9
Doc. 3 : 28 septembre 1787	11
Doc. 4 : 17 mars, 1 ^{er} , 14, 21 et 28 avril 1788.....	14
Doc. 5 : 3 février 1790.	18
Doc. 6 : 1791.....	25
Doc. 7 : 27 Pluviôse, an VI (15 février 1798).....	26
Doc. 8 : Germinal, an VI (mars ou avril 1798).....	28
Annexe III : La rotonde idéale.....	31
Annexe IV : Aux origines de la rotonde.	35
Annexe V : Expropriations.....	46
Parcelle n°1.....	48
Parcelle n°2.....	49
Parcelle n°3.....	49
Parcelles n°4 & 5.....	50
Parcelles n°6, 8 & 14.....	52
Parcelle n°9.....	53
Parcelle n°10 (2 ventes).....	54
Parcelle n°11.....	55
Parcelle n°12.....	56
Parcelle n°13.....	56
Annexe VI : La rotonde en 1791.....	58
Annexe VII : Les roulettes.....	61
Annexe VIII : Le bassin de la Villette.....	65
Annexe IX : Les abords du bassin.....	72
Annexe X : L'annexion de 1860.....	82
Annexe XI : La Commune de Paris.....	83
Annexe XII : Géométrie Urbaine.....	86
Annexe XIII : La rotonde malmenée.....	89
Annexe XIV : Jean Trouvelot.....	95
Annexe XV : Commission du Vieux Paris.....	97
Annexe XVI : La Z.A.C. de la Villette.....	100
Annexe XVII : Kaufmann et Ledoux.....	109